

MÉTÉOROLOGIE

Nuageux et frais.
Un peu de soleil.
Maximum: 50
Vendredi:
nuageux et frais.

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

S. François de Girolamo

F. PILON
INC.

Fournitures de bureau

Johnson accuse Ottawa de vouloir écraser le Québec et prédit l'impasse constitutionnelle



QUEBEC (DNC) — Indisposé par certains événements récents, le premier ministre Daniel Johnson a fait hier sa plus violente sortie contre le gouvernement d'Ottawa depuis qu'il dirige le gouvernement du Québec en accusant les libéraux fédéraux de vouloir "écraser la province de Québec" et en prédisant qu'il surviendrait d'ici peu une "impasse constitutionnelle" au train où vont les choses. Il a aussi accusé les libéraux provinciaux, en particulier le chef de l'Opposition, M. Lesage, d'être les "alliés" de leurs collègues fédéraux, dans cette entreprise.

Deux événements ont provoqué la colère du premier ministre québécois, la signature lundi d'accord de coopération culturelle entre le Canada et la Belgique sans qu'Ottawa ait consulté Québec et le versement d'une subvention par le gouvernement central à l'AUFELF, un organisme "né ici et financé par nous", selon l'expression de M. Johnson.

L'incident a débuté lorsque le chef de l'Opposition, M. Lesage a demandé au premier ministre en Chambre s'il était vrai que le chef du protocole du gouvernement du Québec, M. André Patry, avait fait parvenir à Ottawa un message ou une note à l'effet que l'ambassadeur du Canada en Belgique, M. Paul Tremblay, était considéré comme persona non grata à Québec à l'occasion de la visite, hier, du prince Albert de Liège et de la princesse Paola.

M. Johnson a dit qu'il ne pouvait pas répondre à cette question.

En fait, M. Tremblay assistait hier soir au dîner d'Etat que le gouvernement du Québec a offert en l'honneur du prince et de la princesse belge.

Mais M. Lesage a insisté pour en savoir plus long. Le premier ministre a alors déclaré que "le gouvernement de la province avait manifesté au gouvernement fédéral son étonnement et son mécontentement du choix du moment pour signer une entente Canada-Belgique."

Et d'ajouter: "Le gouvernement l'a fait selon les méthodes traditionnelles, formelles, et il n'est pas dans l'intérêt public de donner à cette Chambre la façon dont ces protestations ont été transmises à qui de droit à Ottawa. Qu'il me suffise de dire que nous sommes heureux d'accueillir Leurs Altesses, le prince Albert et la princesse Paola qui sont bienvenues à Québec et nous ne ferons pas porter à Leurs Altesses le poids, disons, des bavures d'Ottawa dans le domaine des relations internationales".

Le premier ministre a refusé, par la suite, de commenter plus longuement parce qu'il serait souverainement indécent et impoli de parler plus longtemps d'un incident, d'une chicane entre le fédéral et le provincial, lorsque nous avons ici des visiteurs distingués... M. Lesage lui a alors fait remarquer que le ministre des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, aurait dû suivre les mêmes principes devant l'AUFELF lundi.

UNE ABSENCE DE M. JEAN-NOËL TREMBLAY

Quelques instants plus tard, M. Pierre Laporte a reproché au ministre des affaires culturelles de ne pas avoir représenté la province mardi à une manifestation culturelle à la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal qui fut inaugurée par les princes belges à l'occasion de l'ouverture officielle de la semaine du livre belge.

Selon l'horaire ministériel, publié par l'office d'information et de publicité, le ministre des affaires culturelles devait en effet, représenter le Québec à la manifestation de la bibliothèque Saint-Sulpice. M. Tremblay n'a pas expliqué son abstention de dernière heure hier en Chambre.

M. Lesage a renchéri en disant que c'était le devoir de l'opposition "de voir à ce que le gouvernement et les membres du gouvernement se conduisent comme des gens polis, comme des gens qui savent vivre. On est en train de barbouiller la réputation du Québec", a-t-il déploré.

M. Johnson a alors sursauté et a accusé M. Lesage de se conduire comme "un polisson vis-à-vis nos visiteurs".

En retirant ce qualificatif, M. Johnson a dit: "Les propos du député sont bien plus de nature à barbouiller la province que les gestes que doit poser le gouvernement de la province de Québec pour manifester à un gouvernement qui ne se mêle pas de ses affaires, soit le gouvernement fédéral, le mécontentement non seulement du gouvernement, mais de toute la province qui n'endurera pas qu'Ottawa se serve de l'Expo quand nous en payons 62 1/2% — les contribuables de la province — pour venir écraser les juridictions provinciales, entrer dans le domaine de l'éducation avec la délicatesse qu'on leur connaît actuellement à Ottawa. Et il est extrêmement désagréable que le chef de l'opposition ait choisi cette journée pour faire éclater en public une chicane de famille entre Ottawa et Québec, et cette chicane de famille, en est une sérieuse. Les personnes qui ont été entraînées de bonne foi, nous avons raison de le croire, dans cette aventure fixée à ce jour de lundi dernier, ces personnes-là savent qu'elles ont été dupées par Ottawa, et qu'on a voulu se servir de visiteurs pour tenter de montrer à la face du monde qu'on pouvait écraser la province dans une juridiction qui lui appartient. Nous n'endurerons pas ça, et il n'y a pas un Québécois qui va l'endurer".

Quelques instants plus tard le premier ministre a ajouté: "Tout ce qu'on a démontré aujourd'hui c'est la solidarité des libéraux provinciaux avec les libéraux fédéraux quand ils veulent centraliser et écraser la province de Québec".

Après l'ajournement de la séance, le premier ministre a déclaré aux journalistes: "Nous allons aboutir avant bien longtemps à une impasse constitutionnelle si ça continue... A Ottawa, on se conduit comme des gens qui ne comprennent rien au fédéralisme. Et ils ont un allié en la personne de M. Lesage".



M. Wagner nuance ses accusations

par Paul CLICHE

QUEBEC (DNC) — Dans une déclaration attendue avec impatience, l'ancien ministre de la justice, M. Claude Wagner, a nuancé, rectifié, précisé mais maintenu substantiellement hier à l'Assemblée législative les accusations qu'il avait portées vendredi au comité parlementaire de la justice au sujet d'une infiltration de la pègre à l'Expo.

Le député de Verdun avait déclaré d'abord que quatre sociétés commerciales servant de "paravents" à la pègre avaient obtenu des "concessions" de la compagnie de l'Expo. Hier, il a dit que deux des sociétés qu'il avait à l'esprit avaient réussi, en provoquant la confusion des noms, à "devenir fournisseurs de plusieurs concessions de l'Expo" et que les deux autres ont des "emplacements" dans des entrepôts de l'Expo, ce qui leur permet de faire leur commerce sur les lieux de l'événement.

M. Wagner avait mentionné vendredi le nom des sociétés et des personnes suivantes: William Obront, un membre reconnu de la pègre, selon lui, associé en particulier aux entreprises Darabner, opérant un "racket" de protection dans la viande et faisant affaires sous le nom de "Obront Meat Market"; la société "Fleur de Lys Vending Machines" qui aurait appartenu à un nommé Jos Frankel, qui est considéré, toujours selon l'ancien ministre, comme le chef des "bookies" à Montréal; la société "New System Towel Supply" et la société "Margie's Flower Shop".

Hier, il a apporté des corrections à la plupart de ces noms. Il s'agit bien de William Obront mais qui fait affaires sous le nom de "Obie's Meat Market", et qu'il ne faut pas confondre avec Ben Obront qui, lui, fait affaires sous le nom de "Obront Meat Market" tous deux au marché Atwater d'ailleurs. Il ne s'agit pas de "Fleur de Lys Vending Services Inc.", mais de "Fleur de Lys Linen Supply Inc.". Il ne s'agit pas non plus de "New System Towel Supply Co. Ltd." mais de "New System Vending Co. Ltd."; les deux dernières sociétés sont exploitées par Jos Frankel avec un certain Walter Kohos. M. Wagner a noté que les ressemblances de noms sont frappantes et que c'est d'ailleurs la la stratégie employée par la pègre pour tromper les gens de l'Expo.

Quant à la société "Margie's Flower Shop", qui a fait une faillite de \$291,000 en décembre dernier, mais qu'on avait fait réintégrer sous la même raison sociale quelques semaines plus tôt, l'ancien ministre a apporté plusieurs précisions et détails.

Réaction du gouvernement

Après la lecture de la déclaration, le ministre de la justice, M. Bertrand, a dit que ces détails seraient communiqués à la police.

Le chef de l'opposition, M. Lesage, non satisfait, a lancé: "Est-ce que le ministre de la justice pourrait assurer cette Chambre qu'il va attirer l'attention du directeur de la Sûreté provinciale, M. Robert, sur les détails précis qui viennent d'être fournis par le député de Verdun, à qui la population du Québec doit déjà beaucoup dans la lutte contre le crime organisé?" M. Bertrand a répondu que le directeur Robert lui avait dit que les faits dévoilés par M. Wagner faisaient l'objet d'une enquête particulière.

Voir page 2: Wagner

Modifications au bill 21

QUEBEC (DNC) — Le premier ministre Johnson a révélé hier soir que des amendements seront apportés au bill 21, la loi-cadre qui créera les collèges d'enseignement général et professionnel.

Interrogé, il n'a cependant pas voulu préciser si ces amendements iraient dans le sens réclamé la veille par le député unioniste de Montmorency, le Dr Gaston Tremblay, qui veut que le projet de loi soit modifié pour qu'on inscrive le principe de la confessionnalité et pour qu'on prévienne spécifiquement l'existence d'un réseau d'institutions privées, parallèles au réseau des collèges publics. "Ah, ça le ne le sais pas... ces amendements doivent être étudiés par le cabinet sous peu", a répondu le premier ministre de façon évasive à cette question posée par un journaliste après l'ajournement de la Chambre.

On sait que le Dr Tremblay a déclaré qu'il voterait contre le bill 21 s'il n'était pas modifié dans le sens qu'il désire et a soutenu que la majorité des députés de l'Union nationale partagerait son opinion sur la question.

D'autre part, on a su que les amendements prévus au bill 21 étaient d'importance mineure, du moins jusqu'au début de la semaine dernière. Mais le député Tremblay a confirmé mardi l'existence depuis quelques jours de fortes pressions d'individus, d'associations et d'organismes qui appuient son point de vue, auprès du cabinet.

Le projet de loi est devant le comité parlementaire de l'éducation depuis le début de mars.

La censure du cinéma: sur une attaque brutale et stupide de M. Yves Gabias

(l'article de Claude Ryan à la page 4)

La candidature de la G.-B. au Marché commun est confirmée

LONDRES — La Chambre des communes a entériné — dans la nuit de mercredi à jeudi — la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun. Elle a rejeté un amendement déposé par un groupe de députés conservateurs hostiles au Marché commun par 487 voix contre 26, soit une majorité en faveur du gouvernement de 461 voix.

La Chambre des communes a ensuite adopté une motion gouvernementale approuvant la candidature de la Grande-Bretagne à la CEE par 488 voix contre 62.

36 députés travaillistes ont voté contre la motion gouvernementale malgré les consignes de discipline impératives.



Cette gentille Haïtienne évoque le charme de son pays — la perle des Antilles — et accueille les visiteurs au pavillon de Haïti qu'a inauguré hier le commissaire général M. Jean Sassin. On y sert un rhum délicieux. (Nos informations à la page 9).

Thant: cesser les raids contre le Vietnam

Pearson: risque d'escalade de la guerre si les combats continuent

Tandis qu'aux Nations unies, dans une déclaration impromptue, le secrétaire général des Nations unies déclarait avec force que la fin des bombardements du Nord-Vietnam était la condition sine qua non à l'ouverture de négociations de paix, à Ottawa, le premier ministre Pearson a fait remarquer qu'il craignait une escalade dangereuse du conflit si les combats se poursuivaient longtemps encore au Vietnam. Le résultat ultime, a précisé M. Pearson, qui prenait la parole aux Communes, serait non seulement un accroissement des combats mais un élargissement de la guerre, ce qui signifierait "la destruction du peuple vietnamien" et la poursuite indéfinie de la guerre froide à un moment où le Vietnam semble être le seul obstacle majeur à sa fin.

Répondant à une critique du leader de l'opposition qui lui reprochait le "neutralisme pusillanime" du Canada devant la guerre du Vietnam, le premier ministre a souligné qu'il ne pensait pas qu'Ottawa ait aidé au règlement de la situation en prenant partie pour un camp, ajoutant que le Canada continuerait de faire part, à Washington de ses appréhensions devant le déroulement de cette guerre.

De son côté, le secrétaire général des Nations unies déclarait à New York que ses "vues sur la guerre du Vietnam sont inchangées: je reste convaincu que la cessation des bombardements est la condition sine qua non de l'ouverture de négociations valables pour mettre fin au conflit."

M. Thant a tenu ces propos quelques heures après que les Américains eurent fait savoir

que leur aviation avait de nouveau bombardé les usines thermiques de la proche banlieue de Haiphong.

Le secrétaire général a tenu ensuite le raisonnement suivant: La guerre du Vietnam a connu jusqu'ici deux phases: la première est celle qui précède le 7 février 1965, date de l'ouverture des raids de bombardements américains du Nord-Vietnam. La seconde est celle qui a suivi le 7 février 1965. Durant la première phase, Hanoi a donné des indications d'être disposé à négocier. Dans la deuxième phase, après

le 7 février 1965, Hanoi n'était plus disposé à négocier. L'explication est évidente et elle a été donnée le 28 janvier 1966 par le ministre des affaires étrangères de Hanoi, M. Trinh: Tant que les bombardements se poursuivent, il n'y aura pas de négociations...

L'argument est avancé, a poursuivi U. Thant, que si les bombardements cessaient, le rythme des infiltrations du Nord vers le Sud s'accroîtrait. Mais dans une perspective réaliste, tel n'est pas et ne fut pas le cas: en janvier 1963,

Cette suggestion a été formulée par le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, qui a aussi suggéré que les démentis émis par M. Pearson et par le ministre des affaires étrangères, M.

En réponse M. Pearson a rejeté cette proposition qu'il juge beaucoup trop hâtive, se prononçant plutôt des ajustements progressifs qui mèneraient graduellement à une révision en profondeur.

Voir page 2: Pearson

Le rôle des Canadiens au Vietnam

Les journalistes seraient invités à prouver leurs accusations d'espionnage

Martin, soient largement diffusés.

M. Martin a déclaré que les Canadiens "ne sont pas engagés dans des activités clandestines ou d'espionnage". Il a ajouté que le Canada, fait partie de la CIG avec l'Inde et la Pologne, joue un rôle quasi diplomatique au Vietnam, et que ce rôle implique un échange de renseignements entre les quatre gouvernements intéressés.

M. Diefenbaker estime que la meilleure façon de découvrir la vérité est de faire com-

Voir page 2: Journalistes

Motion de censure aux Communes

Diefenbaker et Pearson ont des thèses diamétralement opposées sur l'avenir de la constitution

OTTAWA — Le premier ministre Pearson et le chef de l'opposition M. Diefenbaker ont exposé hier des points de vue diamétralement opposés au sujet de l'avenir de la constitution canadienne, à l'occasion du débat sur le discours du trône.

M. Diefenbaker, proposant une motion de censure à l'endroit du gouvernement libéral minoritaire, a demandé qu'on convoque dès cette année une conférence sur la constitution fédérale en vue de réviser cette constitution et de fixer des objectifs pour l'avenir.

En réponse M. Pearson a rejeté cette proposition qu'il juge beaucoup trop hâtive, se prononçant plutôt des ajustements progressifs qui mèneraient graduellement à une révision en profondeur.

Pour commencer, suggère M. Pearson, les onze premiers ministres pourraient s'entendre lors de leur rencontre du cinq juillet prochain sur une déclaration commune des valeurs essentielles, des libertés et des droits fondamentaux qui doivent être garantis par les lois fédérales et provinciales.

C'était hier le premier des huit jours de débat prévus pour le discours du trône. La motion de censure de M. Diefenbaker sera soumise aux voix lundi.

Québec peut-il censurer les films à R.-C.?

OTTAWA — Le premier ministre Johnson patine sur une glace juridique bien mince, lorsqu'il se propose de placer le contrôle de la radiodiffusion sous l'autorité du gouvernement provincial.

Telle est la réaction exprimée dans les cercles gouvernementaux à Ottawa, à la suite de la déclaration de M. Johnson voulant que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord réserve aux provinces le domaine de la radiodiffusion parce que le contenu des émissions doit être interprété comme une question d'éducation.

Si M. Johnson enfourche ce cheval, il devra contourner une décision de la Cour suprême, souligne-t-on à Ottawa.

La Cour suprême a statué sur la question en 1931, à la demande du gouvernement fédéral qui s'interrogeait sur la validité de la loi de la radiodiffusion adoptée en 1927.

La Cour a décrété que la radiodiffusion était de juridiction fédérale et le Conseil privé a confirmé ce jugement l'année suivante.

M. Johnson a dit que ce jugement ne s'appliquait pas à la juridiction sur le contenu des émissions.

A Ottawa, toutefois, on insiste sur le fait que la Cour suprême a accordé à Ottawa une juridiction complète et sans réserve.

M. Pearson a soutenu qu'en 100 ans la constitution s'est révélée souple et ouverte aux adaptations. En procédant par changements graduels, on ne risque pas l'éclatement ou la crise qui pourrait découler d'un effort de révision totale.

Le premier ministre a rappelé qu'une lente évolution en accord avec les provinces est la méthode traditionnelle de changement constitutionnel en régime britannique. Il a révélé qu'un service spécial du ministère de la justice, dirigé par un spécialiste éminent du droit constitutionnel qui sera désigné ces jours prochains,

mettra au point les positions fédérales dans le présent débat.

La motion de censure de M. Diefenbaker déplore qu'en l'année du Centenaire, le discours du trône ne propose pas d'orientation ferme pour l'avenir de la constitution canadienne. Cette motion de censure pourrait être la dernière que M. Diefenbaker présentera en tant que chef de l'opposition, si le congrès de leadership qui tiendra son parti en septembre devait le remplacer par un autre à la direction des conservateurs.

Voir page 2: Diefenbaker

La hausse de la taxe de vente au Québec a fait monter le coût de la vie

OTTAWA — La hausse de la taxe de vente, les loyers et le prix des produits alimentaires ont fait grimper l'indice des prix au consommateur de 1,3 point au cours du mois dernier, portant cet indice à 147,8, soit la hausse la plus forte depuis plus de deux ans.

Le ministre des finances, M. Sharp, parlant aux Communes, a qualifié le bond de "remarquable". Il a dit qu'il était en grande partie attribuable à la hausse de la taxe de vente au Québec, et à celle des honoraires des médecins en Ontario.

Toutes les sections de l'indice ont subi une hausse au cours du mois d'avril. L'indice était de 146,5 en mars, et de 143,2 en avril de l'an dernier. La plus forte hausse antérieure — d'un point — est survenue en juin 1965.

Il est rare que l'indice grimpe de plus d'un demi point en un mois.

L'indice du logement, qui compte pour près du tiers de l'indice global des prix au consommateur, s'est accru de 1,7 point, passant de 148,4 à 150,1.

Le prix des produits alimentaires, qui compte pour plus du quart du total, s'est élevé de sept dixièmes de point, la moitié de cette hausse étant attribuable à la hausse du prix des repas dans les restaurants. La hausse des honoraires médicaux, dentaires et optiques a fait grimper l'indice de la santé de 4,8 points.

Au cours de la dernière année, la plus forte hausse dans l'indice des prix est celle qui a trait aux services — plus de cinq pour cent. Les biens non durables, y compris les produits alimentaires, indiquent une hausse d'un peu plus de deux pour cent au cours de l'année.

M. Pearson souhaite un accord en juillet avec les provinces sur les libertés individuelles

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a déclaré hier qu'il espère que les premiers ministres des provinces et lui-même pourront se mettre d'accord, le 5 juillet, au sujet des garanties des droits individuels et des libertés qui pourraient faire l'objet de lois, tant au niveau fédéral que provincial.

Participant au débat sur le discours du trône, M. Pearson a dit qu'il a invité ses collègues des provinces à se rendre à Ottawa pour prêter serment à titre de membre du conseil privé du Canada, en présence de la reine.

Il a dit que cette réunion donnerait lieu à un libre échange de vues sur les problèmes constitutionnels et sur l'avenir du pays.

Cet échange pourrait mener par la suite à la prise de décisions formelles. Le premier pas pourrait bien être l'adoption, par les divers gouvernements, d'une déclaration des droits qui ferait partie de la loi fédérale et de celle des provinces.

Il devrait être possible de s'entendre sur des principes partagés par tous avant de s'engager dans des "changements structurels" à la constitution du Canada, a dit M. Pearson.

Cette déclaration viserait à assurer les droits essentiels et la liberté de tous les Canadiens. Elle prendrait appui sur la déclaration canadienne des droits de l'homme telle qu'adoptée par le parlement, alors que M. Diefenbaker était premier ministre.

La Chambre de Commerce de Montréal

Nécessité au Québec d'une régie de contrôle des eaux

Dans le mémoire qu'elle vient d'adresser à la commission d'enquête sur l'agriculture au Québec, la Chambre de commerce du district de Montréal recommande la mise en chantier d'un vaste régime de contrôle des eaux. L'organisme est convaincu que tous les efforts pour sortir l'agriculture du marasme seront vains si un régime provincial des eaux, qui tienne compte de tous les secteurs concernés et auquel participeraient tous les ministères intéressés, n'est immédiatement mis en œuvre.

La Chambre suggère que toute politique de régime des eaux vise d'abord la région de Montréal, étant donné l'incidence de l'agriculture sur l'économie de la région métropolitaine. Le ministère de l'agriculture devrait en outre faire immédiatement un relevé des terres drainées et à drainer dans le triangle Québec - Sherbrooke - Montréal.

Le Québec, estime la Chambre, devrait se prévaloir de

L'École d'Éducation de l'Université de Moncton vient d'obtenir une subvention de \$5,600, pour installer un laboratoire de recherche en planification et aménagement scolaire... 35 élèves doués des 11e et 12e années ont été choisis pour le programme scientifique d'été 1967 de l'Institut Royal Canadien qui aura lieu à Lakeland, Ontario en juillet. La représentante du Québec est Mlle Andrée Legault, 16 ans, de Québec.

Un homme qui lit en vaut deux !

Cette semaine

Collection Pour ou Contre	
Bâtonnier Jacques	La Peine de Mort..... \$ 2.50
Charpentier	
Louis Salleron	Teilhard de Chardin... \$ 2.50
Docteur Paul	La Pille et le
Chauchard	Planning Familial..... \$ 2.50
N.R.F.	
Simone de Beauvoir	Les Belles Images..... \$ 3.75
Editions Gonthier	
Betty Friedan	La Femme Mystifiée.... \$ 4.00
Denoel	
Arthur M.	Les 1000 Jours
Schlesinger	de Kennedy..... \$10.80

LIBRAIRIE hachette (CANADA) LTEE
554 est, rue Ste-Catherine, Montréal 842-3857

COLLEGE VILLE-MARIE

Ecole secondaire indépendante reconnue par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal et par le Ministère de l'Éducation

Directeur : M. Aurèle Daoust

EXAMENS D'ENTREE EN 8e ANNEE

le samedi, de 9 h. a.m. à midi sur rendez-vous

(Examen réservé aux élèves de 7e année et à ceux de 6e année qui ont une moyenne supérieure à 75%)

garçons et filles

INSCRIPTIONS EN COURS POUR TOUTES LES SECTIONS DU SECONDAIRE

cours général : 8e à 11e année
cours scientifique : 8e à 11e année
cours commercial : 10e & 11e années

1380, rue Gilford, Montréal 34
Téléphone : 525-2516

Journalistes

(Suite de la première page)

paraître les deux journalistes, Gerald Clark du "Star" de Montréal, et Tim Raffle, de Radio-Canada, devant le comité parlementaire des affaires extérieures.

M. Pearson a répondu que c'était une suggestion intéressante et qu'il pourrait être utile de faire venir ces journalistes devant le comité, afin de leur permettre de prouver leurs avancées.

M. Clark, qui a passé deux mois dans le Sud-Est asiatique, a écrit dans le "Star" que les Canadiens agissent comme des espions, alors que leur rôle devrait être celui de fonctionnaires internationaux.

Selon lui, ces fonctionnaires communiquent des renseignements de première importance sur le Nord-Vietnam au service secret des États-Unis.

Dans un article paru en première page, le journaliste écrit que les Canadiens "trahissent la confiance mise en eux" en fournissant au service d'intelligence des États-Unis des informations de première main sur le Vietnam-Nord.

On sait que les membres de la commission tripartite ont accès au Nord et au Sud-Vietnam. Leur rôle initial était de surveiller l'observance du traité signé lors du retrait des troupes françaises du Vietnam en 1954.

M. Tim Raffle, correspondant de Radio-Canada qui a passé six mois au Vietnam l'an dernier, a déclaré dans une émission radiophonique, la suite de cet article paru dans le "Star", que cette coopération des Canadiens avec les Américains au Vietnam n'était un secret pour personne.

Mais M. Raffle ajoute que les Canadiens ne pouvaient sans doute pas apprendre beaucoup de choses de nature militaire aux Américains à propos du Vietnam, car les avions dans lesquels ils voyagent ne peuvent voler que la nuit, par or-

M. Hugues Lapointe de retour à Québec

QUÉBEC — Le lieutenant gouverneur du Québec, M. Hugues Lapointe, est rentré à Québec, mardi soir, revenant de Miami Beach, en Floride, où il a été hospitalisé pendant quelques jours souffrant d'une pneumonie.

Sur l'avis de son médecin, le vice-roi est retourné immédiatement à l'hôpital à son arrivée à Québec. On ignore pour le moment quelle sera la durée de ce séjour.

Un whisky de riz, garanti pour ne pas causer d'effet de lourdeur le lendemain de la veille, est un des produits les plus populaires du pavillon de la Thaïlande à l'Expo. Le pavillon, une reproduction d'un sanctuaire bouddhiste du 18e siècle, avec le toit doré et une tour pointue, est un lieu particulièrement attrayant pour les femmes: on peut y voir des services d'argenterie, de la soie ainsi que des articles d'artisanat.

Lorsque vous l'aurez essayée, vous vous en voudrez de vous en être passé si longtemps...

Tia Maria
LIQUEUR DE CAFÉ

Dégustez-la telle quelle. Versez-en sur la crème glacée ou le gâteau. Préparez des cocktails exotiques. Délicieuse de mille et une façons. Essayez-la, vous verrez!



ESTABE INDUSTRIES LTD. Jamaica W.I.

dre du Nord-Vietnam. Et à Hanoi, ils n'ont pas le droit de franchir les limites de la ville. Les rapports transmis par les Canadiens sur le Nord-Vietnam sont sans aucun doute moins importants au point de vue militaire que ceux qui sont faits par les Polonais aux Russes, sur l'axe de la vie du Sud-Vietnam. Car les Polonais ont une plus grande liberté de mouvement au Sud-Vietnam que les Canadiens n'en possèdent au Nord.

Pearson

(Suite de la première page)

les estimations officielles des effectifs des troupes régulières nord-vietnamiennes dans le Sud mentionnaient 10,000 hommes. Deux ans après l'inauguration des bombardements, c'est-à-dire en février 1967, ces effectifs étaient officiellement estimés à 50,000 hommes. Le gouvernement du Nord-Vietnam n'a jamais admis ces chiffres mais il n'en reste pas moins qu'après deux années de bombardements, les effectifs des troupes régulières nord-vietnamiennes dans le Sud ont quintuplé.

Sans doute, a dit ensuite le secrétaire général, la cessation des bombardements comporterait certains risques restreints mais l'alternative est infiniment plus dangereuse et infiniment plus désastreuse. En ce qui me concerne, se demander si une cessation des bombardements devrait être ou non inconditionnelle ou indéfinie n'a pas de sens: je suis convaincu qu'après la cessation des bombardements, des conversations utiles s'ouvriraient au bout de quelques semaines. C'est pourquoi je veux une nouvelle fois appeler l'attention sur le fait que le processus de négociations devant aboutir à une solution politique et pacifique du conflit.

M. Wagner

(Suite de la première page)

Le ministre de la justice a ajouté toutefois qu'il ne faudrait pas tenter de créer un climat de panique et il a insisté sur la discrétion qui doit entourer les enquêtes policières. Il a donc rejeté la possibilité d'une enquête publique.

Le ministre a reproché à M. Wagner de ne pas lui avoir communiqué ses informations privément d'abord, "avant de tenter de créer une atmosphère qui est de nature, en certains cas, à créer un climat de panique".

Par la suite, le premier ministre Johnson a souligné que deux des sociétés qu'avait mentionnées M. Wagner vendraient paraissent-il des renseignements honorables. (Le député de Verdun a corrigé les noms dans sa déclaration d'hier).

M. Johnson a aussi souligné, une autre erreur dans la déclaration de vendredi: William Obront ne peut pas avoir la concession de la viande à l'Expo parce qu'il n'existe pas de telle "concession", selon le témoignage de M. Robert Shaw.

Puis, de façon un peu bizarre, le premier ministre a dit espérer "qu'aucun des représentants de la province dans la compagnie canadienne de l'Expo n'a intérêt à protéger la pègre". Il s'agit de l'ancien ministre libéral André Rousseau, de Me Maurice Riel et de M. Claude Proulx. Enfin il a souligné que M. Wagner ne faisait pas de bien ni à l'Expo ni aux Canadiens français avec toute cette affaire.

Diefenbaker

(Suite de la première page)

M. Diefenbaker a affirmé que le gouvernement présidé à l'érosion de la constitution au moyen d'ententes néfastes conclues privément. "Verrons-nous une série de satellites conclure des accords internationaux"? a-t-il demandé. Le pays ne pourra survivre dans sa forme actuelle si on continue à ciseler les choses qui ont rendu la Confédération possible et continuent d'avoir force de loi.

Le chef conservateur a profité du débat pour ridiculiser d'autres politiques gouvernementales. De Radio-Canada, il a dit qu'elle vit le règne du chaos, sans chef et sans gouvernement parce que le gouvernement n'a pas nommé un nouveau président. Aux critiques sur la procédure parlementaire, il a répondu que le parlement n'est pas une machine à fabriquer la législation comme si c'était des saucisses, mais un lieu où les libertés individuelles sont protégées. Quant à la guerre à la pauvreté, "il y a eu cessez-le-feu".

Me Lefrançois

(Suite de la page 3)

eu le courage de signer son article — et qu'il pouvait ainsi faire l'objet de recours — contrairement à d'autres personnes qui s'en prennent à la magistrature, aux juges et à certains avocats, sous le couvert de l'immunité parlementaire. Il faisait ainsi allusion, évidemment, aux commentaires que Me Claude Wagner a formulés à quelques reprises sur la marche de cette enquête.

D'autre part, le juge Irénée Lagarde, qui a conduit la pré-enquête ou ont pris naissance les plaintes contre les policiers, et qui a aussi fait l'objet de commentaires acides de l'ex-ministre de la justice, il a déclaré hier à un journaliste qu'il interrogeait: "Que M. Wagner ose donc faire des décla-

NOTES DE LECTURE

SAINTS D'HIER ET SAINTS D'AUJOURD'HUI

Collection "Recherches et débats", No 56. Desclee de Brouwer. 212 pages.

Cet ouvrage, fruit des travaux du Centre catholique des intellectuels français, comprend plusieurs articles signés: André Vauchez, Pierre Deloiz, Philippe Rouillard, Alain Guillerrou et Jean-François Six. Une enquête, des témoignages et des études (dont celle du père de Lubac, s.j., sur le Saint de demain), composent le livre qui se ferme avec un débat sur la mortification dans la vie chrétienne, nécessité et survivance avec la participation de Marcel Eck, Fernand Desplieux, Sœur Elisabeth Germain et A. Plé.

L'ABBÉ FRANZ STOCK

Par Erich Kock. Traduction, préface et post-face de Jeanne Ancelet-Hustache. Castelman. Un ouvrage de 256 pages et 16 pages hors-texte.

Compagnon de Saint-François, étudiant en théologie à la Faculté catholique de Paris, aumônier de la communauté allemande vivant à Paris avant la guerre, puis des otages et des résistants français détenus dans les prisons de Fresnes, de la Santé et du Cherche-Midi, supérieur enfin du Séminaire des Barbelés de Chartres, l'abbé Franz Stock est un destin exceptionnel. Sa vie et son martyre moral témoignent d'une grandeur d'âme peu commune et d'une volonté farouche de tout mettre en œuvre pour la réconciliation franco-allemande. Il est bien vrai que sans l'exemple donné par l'abbé Stock, celle-ci eût été difficile, peut-être impossible. Le pape Jean XXIII, alors qu'il n'était encore que Mgr Roncalli, l'avait pressenti: "Il (l'abbé Stock) deviendra un jour le symbole de l'entente et de la réconciliation des deux pays." Dans les prisons parisiennes, pendant l'occupa-

tion allemande, l'abbé Stock secourut près de mille condamnés à mort, en accompagnant plusieurs centaines jusqu'au poteau d'exécution. Dans son "journal" et ses "carnets", dont le présent ouvrage publie de larges extraits, il a consigné ses visites aux prisonniers, leurs dernières volontés, leur attitude face à la mort. Après la guerre, il resta volontairement en France, partageant la captivité de ses compatriotes. En créant le Séminaire des Barbelés à Chartres, où furent accueillis les séminaristes allemands, il les prépara à leur futur rôle de prêtres dans une Allemagne nouvelle. Épuisé par la tâche, par les souffrances morales, l'abbé Stock mourut en 1948, âgé de 44 ans.

COMME JE VOUS AI AIMÉS

Par Lucien-Marie de Saint-Joseph, carme déchaux. Collection "Présence du Carmel". Desclee de Brouwer. Un ouvrage de 136 pages.

Les piétons de l'Ouest sont plus disciplinés

QUÉBEC — Le directeur du Service de la circulation de la ville de Montréal, M. Jacques Barrière, a rendu hommage aux villes de l'Ouest canadien mercredi en ce qui a trait à la discipline des piétons aux intersections.

"Nous, Canadiens de l'Est, avons beaucoup de chemin à parcourir avant de rattraper les Canadiens de l'Ouest en matière de sécurité routière", a déclaré M. Barrière devant les participants au 13e congrès du Conseil canadien de la sécurité routière qui se déroule dans la Vieille Capitale.

Par ailleurs, M. Barrière a causé une certaine surprise, parmi les congressistes en soutenant qu'il ne croyait aucunement à la propagande et à la publicité dans le but d'éduquer le public quant au respect des lois de la circulation.

Les princes belges vont au Nouveau-Québec aujourd'hui

QUÉBEC — La capitale a accueilli hier le prince Albert et la princesse Paola, de la Belgique, qui y font une visite officielle de deux jours.

Les représentants officiels du roi Baudouin, de Belgique, ont été accueillis par le premier ministre du Québec et Mme Johnson, peu après 14 h., à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette.

Le prince Albert de Liège est le troisième chef d'État ou son représentant à visiter la ville de Québec sur l'invitation du gouvernement provincial.

Les prix de la meilleure émission d'intérêt local

L'Association des directeurs d'information de la radio et de la télévision du Canada (RTNDA of Canada) a annoncé hier les résultats de son premier concours d'information radio-télévisée entre les stations de radio et de télévision du pays, pour le compte rendu d'une nouvelle ou d'un événement local important.

Foyer d'adolescents à Saint-Jérôme

OTTAWA — Le ministre

du travail, M. John R. Nicholson, a annoncé hier que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait accordé un prêt de \$340,000 pour la construction d'un foyer pour jeunes gens à Saint-Jérôme, Québec.

On y construira un foyer de deux étages pour y loger 70 adolescents de 14 à 18 ans, qui sont orphelins ou séparés de leurs parents. L'immeuble comprendra une cuisine, une salle à manger, des salles de lecture et des espaces réservés à la récréation.

La province de Québec versera les contributions qui serviront à l'exploitation du foyer.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CONTROLEUR

Importante entreprise de commerce de bois recherche un jeune C.A. ou comptable diplômé pour assumer le contrôle et la préparation des états financiers; salaire de \$8,000 à \$10,000, selon qualifications.

Veuillez adresser curriculum vitae à:

Bélanger, Chabot, Nohet, Angers & Associés Inc.
Conseillers en administration,
La Tour de la Bourse,
Suite 810, Montréal

DIETETISTE LICENCIÉE DEMANDÉE

Le poste comprend la surveillance complète du service alimentaire de l'hôpital.

Expérience antérieure de préférence.

Très bonnes conditions de travail.

Salaire à déterminer suivant l'expérience.

Faites parvenir votre demande à:

L'HÔPITAL ST-LOUIS DE WINDSOR,
Windsor, P.Q.

Att.: Paul-Aimé De Bellefeuille,
Directeur général

DIRECTEUR DU PERSONNEL

requis par hôpital psychiatrique

Degré de relations industrielles ou en sciences sociales. Bilingue. Expérience dans la direction du personnel préférable.

Fonctions: organiser tout le service du personnel. Recrutement, évaluation, dossiers, négociations, application de la convention, manuel du personnel, consultation à la direction.

Envoyez curriculum vitae à:

Case 579, Le Devoir, Montréal

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY sollicite des candidatures aux postes suivants:

PRINCIPALE

d'une école de filles au niveau des 10, 11e et 12e années

Qualifications minimales:
brevet d'enseignement;
16 années de scolarité;

DIRECTEUR

de l'initiation au travail

5 années d'expérience dans l'enseignement.

Qualifications minimales:

études universitaires en psycho-pédagogie; expérience dans le domaine de l'enfance exceptionnelle.

Faire parvenir curriculum vitae et références d'ici le 13 mai 1967 à:

Maurice Marleau,
Directeur général des Écoles,
87, rue Ste-Cécile,
Salaberry-de-Valleyfield.

BUREAU DE CONSEILS EN PLANIFICATION SUCCESSORALE RECHERCHE ASSOCIÉS

Veuillez faire parvenir références et curriculum vitae à:

Case postale 161, Montréal-Nord

Nous communiquerons avec les candidats les plus aptes à remplir la fonction.

LE COMITÉ PARITAIRE DE LA CONSTRUCTION REGION DE GRANBY, ST-HYACINTHE, ST-JEAN

recherche les services d'un

ADMINISTRATEUR EXECUTIF

La fonction:

- voir à l'application du décret de la construction,
- diriger le personnel d'un bureau central et de deux succursales (environ 15 employés)
- responsable envers la direction,

Qualifications:

Un homme bilingue ayant de l'expérience administrative.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Monsieur Yves Goulet,
Président,
281 rue du Parc,
Granby, Québec.

Toute demande d'emploi sera gardée confidentielle et devra être soumise avant le 19 mai 1967.

ADJOINT ADMINISTRATIF

Comité de construction

Université de Montréal

Fonctions: Assister le président du comité de construction dans toutes ses fonctions et responsabilités; préparer les réunions du comité et en documenter les délibérations; donner les suites nécessaires aux décisions; assurer la liaison nécessaire entre les facultés, services et comités de l'Université de Montréal et les spécialistes responsables de l'étude des projets; en relation avec le trésorier général, suivre le rythme d'utilisation des fonds disponibles et présenter des rapports périodiques; contribuer à la préparation des budgets.

CONDITIONS DE TRAVAIL: salaire à déterminer selon les qualifications. Programme complet de bénéfices marginaux.

QUALIFICATIONS: diplôme universitaire (administration, sciences appliquées ou autres). Expérience de travail appropriée.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet à:

Service du personnel,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
Case postale 6128,
Montréal.



COMPLETS LEGERS...créations

d'AVANT-GARDE

par Society Brand

Le critère d'un beau complet d'été n'est pas tellement la légèreté de son étoffe, que l'impression qu'il produit sur la personne... pour soi-même comme pour les autres. Superbes créations d'avant-garde par Society Brand, nos complets d'été en worsted tout laine sont agréables à porter et font paraître un homme à son plus grand avantage.

H. PREVOST LTEE

406 est, Sainte-Catherine - angle Saint-Denis - 288-6153

Stationnement gratuit en face, à 1200 rue St-Denis
L'ETIQUETTE IDENTIFIE L'ARTICLE AUTHENTIQUE

SUR LE CLOU

AUJOURD'HUI: Election à 8h, à Lachine au café El-Passo de la reine du maintien du Québec... Conférence-débat sur le rôle de la normalisation dans la recherche et les techniques de pointe par M. M. Frontard à 9h, au centre de la documentation scientifique et technique française au Québec, 2615 Maplewood... Début du colloque de quatre jours tenu à la Maison Montmorency, près de Québec, par l'Association des hebdomadaires du Canada... Soirée éducative à 8h, 30 en la salle Kebe de restaurant Butch Bouchard avec conférence du Dr J.-M. Brunet sur les positions officielles de la société d'hygiène naturelle du Québec face aux thérapies... Expo-Sciences nationale à l'université Laval de 7h, 30 à 10h, 30 p.m. ainsi que demain, groupant les gagnants des quelque 40 expositions scientifiques régionales à travers le Canada chez les étudiants des écoles secondaires... Début du congrès national à Ottawa de l'Association canadienne des écoles commerciales privées, au château Laurier... Au dîner du club United Services, 1195 ouest rue Sherbrooke, M. Peter Tennant fera un compte rendu sur les changements rapides qui ont lieu en Angleterre et leur effet sur l'avenir, devant l'association britannique et canadienne du commerce... Conférence et film en couleur avec M. Roger Frison-Roshe à l'auditorium de l'université de Montréal à 8h, 30 sous les auspices de la société de géographie de Montréal et de l'Arctic Institute of North America... Allocution du P. Arrupe au collège Brébeuf, à 6h, 15 devant le personnel des collèges de Montréal... Lancement à 5h, au club Canadien du volume de *Rosaires Morin* "Réalités et perspectives économiques"...

NOMINATIONS: Le conseil des arts du Canada a nommé M. André Fortier, trésorier et directeur adjoint du conseil, ainsi que M. Gerald Rivest au poste d'avisier en matière économique et financière... La société de criminologie du Québec a élu à sa présidence Me Joseph Cohen... M. Pierre-

Louis Piché est devenu chef du département de génie physique à Polytechnique... L'université de Moncton vient de nommer M. Victor Ross au poste de doyen de la faculté des sciences, ainsi que M. Fernand Girard à la tête du département de physique... M. John A. Partridge, de Kingston, a été élu président de la société canadienne de la Croix-Rouge... M. Richard Paradis, de Ste-Hedwidge comté de Roberval, a été élu président de la fédération des travailleurs forestiers du Québec (UCC)... Le major Roger Boucher du Royal 22e Régiment à la Citadelle sera muté au début de juin au grand quartier général de l'OTAN à Bruxelles...

-O-
Le pont Mercier sera fermé à compter de vendredi le 12 jusqu'à l'aube du lundi 15 mai, pour cause de réparation, et le ministère des travaux publics invite les automobilistes à circuler à demi-voie, dans chacun des deux sens, sur le nouveau pont Jumeau, tout en redoublant de prudence dans le secteur des travaux...

Enquête préliminaire des policiers

Me Lefrançois n'a été informé des "supplices" qu'un an après

par Gilles LESAGE

Me Roch Lefrançois a affirmé hier qu'il n'a entendu parler qu'un an après de l'enquête du Barreau, au début de l'automne dernier, des mauvais traitements que prétendent avoir subis des individus impliqués dans le réseau d'incendies criminels, à l'automne 1965.

Procureur permanent de la Couronne à Québec et chargé conjointement de la vaste enquête alors en cours, M. Lefrançois contredit ainsi, notamment,

les allégations de Jean-Jacques Gagnon.

Au cours de son témoignage à l'enquête préliminaire des quinze policiers et enquêteurs accusés d'avoir brutalisé Si-cotte, Gagnon a soutenu qu'il avait vainement demandé au ministre de la justice d'alors, Me Claude Wagner, et aux procureurs de la Couronne — qui passaient près de lui — de faire cesser le "massacre" que les policiers lui infligeaient, au cours de la nuit du premier octobre.

M. Lefrançois a déclaré hier qu'il n'avait jamais eu connaissance des mauvais traitements présumés infligés à Gagnon, à Si-cotte ou à d'autres détenus, en rapport avec les incendies criminels. Au surplus, bien qu'il y soit lui-même allé à de multiples reprises, il n'a jamais vu M. Wagner au quartier général de la P.P. là où, selon Si-cotte et Gagnon, ont eu lieu les "bingos".

Au moment de l'enquête du Barreau sur les prétentions de Si-cotte, il eut l'occasion d'en causer avec les chefs de l'escouade des incendies à la P.P., MM. Picard et Saint-Marie, deux des accusés, qui commentèrent ainsi: "C'est écoeurant... Ça n'a pas de bon sens, cette histoire... Si-cotte est poussé par l'avocat Jean Gagné, qui veut se faire de l'argent avec ça... Nous ne lui avons pas touché..."

M. Lefrançois a dit d'autre part qu'il n'avait jamais fait d'entente selon laquelle Gagnon n'écouterait que de cinq ans de pénitencier s'il plaiderait culpabilité à toutes les accusations portées contre lui, dont l'une pour le meurtre d'Albère Bilodeau. "Bien au contraire, dit-il, j'ai laissé le tout à l'appréciation du tribunal. Je croyais même que la sentence serait plus forte."

Le procureur, mentionné comme co-conspirateur dans les plaintes déposées contre les policiers, admet qu'il a bien connu Gagnon alors qu'il était un client de l'étude Dorion, Dorion et Lefrançois, dont il faisait lui-même partie avant d'être appelé au ministère de la justice, il y a trois ans et demi.

Arrêté le 27 septembre et conduit à Montréal pour interrogatoire, Gagnon a déjà affirmé qu'on l'a mis à la torture pour lui soutirer des aveux.

Faire cesser la tuerie

M. Lefrançois a dit hier, pour sa part, qu'il était lui-même à Montréal ces jours-là et qu'il était retourné à Québec le soir du premier octobre, après que les enquêteurs l'eurent assuré qu'il n'y avait rien de "spécial". A son arrivée à Québec, un message l'attendait: Gagnon et d'autres détenus avaient fait des aveux. Retour précipité à Montréal et interrogatoire des cette même nuit, devant le commissaire Thériault. Pourquoi? "Des témoins importants étaient disparus depuis quelques jours... Il y avait encore des meurtriers en liberté... Il était urgent de prendre profit de ces aveux et de faire cesser cette tuerie... C'était une question de vie ou de mort!"

Me Lefrançois a-t-il remarqué quelque chose de particulier dans l'état physique ou le comportement de Gagnon? Non, sauf qu'il semblait terriblement affaibli, et qu'il fit une crise de larmes en disant que tout ça était de la faute à Lamothe.

En ce qui concerne la détention de Gagnon dans diverses

SORTEZ du TROU!

Montez prendre l'air

à la STATION BERRI-DEMONTIGNY

Deux minutes de marche seront excellentes pour votre santé, votre apparence et votre portefeuille.

Ces deux minutes de marche en plein air vous conduiront directement chez les

TAILLEURS JOLY

251 est, Ste-Catherine

Tél. 511-1171

LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI, 11 MAI 1967

TROIS

Excédés, les agents de la PP rappellent à Johnson sa promesse

Québec leur refuse toujours la reconnaissance syndicale

par Evelyn DUMAS-GAGNON

L'association des policiers provinciaux estime qu'après un an et demi d'efforts pour obtenir la reconnaissance syndicale — marquée d'une grève légale et d'une menace de grève totale — les agents sont "gros jean comme devant". L'APPQ a entrepris des consultations auprès de ses membres et, selon elle, ces derniers manifestent un vif mécontentement.

La question du régime syndical des policiers a été soumise au juge Marc Fortin qui doit rendre un avis le 1er juin. Les porte-parole de l'APPQ affirment que le mémoire soumis au juge Fortin le mois dernier par le ministère de la justice est un retour à "l'âge de pierre" du syndicalisme et "va à l'encontre de toutes les promesses faites par M. Johnson" notamment au cours de la campagne électorale du printemps 1966.

Ce mémoire gouvernemental nie aux policiers provinciaux le droit à une convention collective et propose seulement le maintien du comité paritaire créé l'an dernier pour discuter uniquement des questions pécuniaires (salaires, heures de travail, vacances et congés). Pour toutes les autres questions, l'autorité absolue du directeur général de la Sûreté provinciale serait maintenue.

L'APPQ de son côté a demandé dans un mémoire soumis en novembre dernier que les agents de la sûreté provinciale relèvent du Code du travail au même titre que les policiers municipaux, avec droit d'arbitrage. Elle se sentait forte d'un télégramme que M. Daniel Johnson lui avait envoyé le 22 avril 1966 dans lequel, après avoir dit que le régime Lesage était le pire des patrons, l'ancien chef de l'opposition déclarait:

"Il est inconcevable qu'en 1966 on refuse aux policiers provinciaux des droits accordés à tous les employés, y compris les policiers municipaux."

Or en 1967, c'est au tour du gouvernement de l'Union nationale de refuser ces droits. Le mémoire que les procureurs du ministère de la justice ont soumis le 18 avril au juge Fortin soutient que la PP ne peut être assimilée aux policiers municipaux. "La Sûreté provinciale, encore plus que les corps municipaux, doit être assimilée à l'armée", y lit-on. C'est un écho des propos tenus au cours du conflit de l'an dernier par le ministre de la justice du temps, M. Claude Wagner.

Après avoir insisté sur l'importance de protéger l'autorité des officiers et sous-officiers de la Sûreté, le mémoire concède que cette autorité ne serait pas menacée par des discussions sur les conditions de travail "à incidence monétaire".

Mais ce "régime de discussions", aux yeux du gouvernement, ne doit aboutir ni à une convention collective, ni à une sentence arbitrale, et cela pour deux raisons: d'abord le gouvernement doit garder seul le pouvoir de disposer des fonds publics et ne peut abandonner

cette responsabilité à un arbitre; deuxièmement, la négociation collective est de nature à engendrer des conflits.

Sans insister sur la fausseté de l'argument juridique (notamment au sujet de l'arbitrage, qui est accepté entre autres par le gouvernement fédéral dans ses relations avec ses employés), le procureur de l'APPQ, Me Jacques Bellemare, s'étonne de ce qu'on fasse l'équation entre la négociation collective et les conflits comme si, inversement, il suffisait de ne pas parler des problèmes pour les abolir.

Le mémoire du ministère de la justice propose donc de rendre permanent le comité paritaire et conjoint crée en mai dernier, d'en confier la présidence à un homme indépendant et spécialiste en relations de travail et, en cas de mesentente, de soumettre le tout à un juge qui ferait une recommandation au cabinet.

L'APPQ voit deux vices à cette formule: d'abord elle place les agents dans un rapport de soumission et de dépendance constantes à l'égard d'un "super-patron"; ensuite elle ne prévoit aucun moyen d'assurer l'application des ententes. Or si l'association est satisfaite jusqu'ici de l'expérience qu'elle a vécue au sein du comité conjoint, elle déplore que "la direction de la sûreté, un euphémisme pour désigner le directeur Robert, interprète mal et de façon systématique les ententes conclues au comité."

Les policiers provinciaux tenteront donc de convaincre le gouvernement de retirer son mémoire, tout en préparant d'autre part "par courtoisie pour le juge Fortin" une réplique formelle à ce mémoire.

expo67 Katimavik - Revue

PAVILLON DU CANADA



Thorkill Kristensen, sec. gén. de l'OCDE:

Mettre fin au plus tôt à l'explosion démographique

Le monde a grand besoin d'une politique réfléchie qui réduise le plus rapidement possible l'accroissement de la population, a déclaré hier à Montréal le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

M. Thorkil Kristensen, qui parlait à l'Expo 67, a laissé entendre qu'on ne saurait imaginer d'augmentation de la production alimentaire qui puisse correspondre au rythme de croissance actuel de la population...

M. Kristensen, qui est Danois, a noté que plusieurs pays hésitent présentement à définir une politique de natalité, parce qu'ils attendent que l'Eglise catholique romaine achève de reviser son attitude à cet égard.

Le secrétaire général de l'OCDE a prédit d'autre part que plusieurs pays européens demanderont à leur tour d'être

tre admis au sein du Marché commun si la nouvelle démarche de la Grande-Bretagne est couronnée de succès.

Les gouvernements européens, a-t-il souligné, pourraient beaucoup mieux contrebalancer l'influence économique des Etats-Unis s'ils encourageaient la fusion des entreprises au-delà de leurs frontières nationales respectives et s'ils développaient la recherche industrielle.

M. Kristensen a été de passage à Montréal à l'occasion de l'Expo 67 où l'OCDE a érigé un pavillon.

Bâtonnier de Saint-François

SHERBROOKE — Me Paul-M. Gervais, de Sherbrooke, a été élu bâtonnier du district de St-François, lors de la réunion annuelle du Barreau, tenue récemment.

La grève à l'Hydro-Québec

Bellemare charge Mireault de rapprocher les parties

Le ministre du travail M. Bellemare a chargé hier le sous-ministre Réal Mireault de rapprocher les parties dans le conflit en cours à l'Hydro. Le sous-ministre a tenu une première rencontre hier après-midi avec les représentants syndicaux pour examiner les demandes des employés de l'Hydro. Entre-temps la grève tourmentée se poursuit de façon ordonnée. Hier elle a frappé la région dite de la Mauricie, c'est-à-dire la région autrefois couverte par la Shawinigan Power. Il avait d'abord été question de débrayer à Québec mais un porte-parole syndical a affirmé que des dirigeants de l'Hydro se sont vants de le savoir assez rapidement pour annuler les effets de la grève, et à minuit le syndicat a avisé l'employeur que le débrayage se ferait dans la Mauricie.

Selon le syndicat, l'Hydro avait demandé à certains de ses cadres de Québec de passer la nuit dans les bureaux et ces cadres n'auraient pas été très heureux, après une "retraite" peu confortable, de voir arriver leurs employés le matin.

Il y a eu hier une panne dans une rue de Repentigny (région Mauricie) mais l'équi-

pe de secours du syndicat a jugé que les réparations pouvaient attendre 24 heures. Le directeur de grève du syndicat a déclaré que les pannes des jours derniers ne peuvent être attribuées aux grèves, il y a constamment des pannes mineures à l'Hydro. A-t-il dit, à preuve les 10 équipes de patrouille permanente en service dans la région de Montréal en temps normal.

Après Montréal, l'Abitibi-Saguenay et la Mauricie, c'est aujourd'hui au tour de Québec d'être frappé par l'arrêt de travail. Ce débrayage a été annoncé plus tôt que de coutume parce qu'il commence dès quatre heures ce matin.

Jusqu'ici les employés sont rentrés fidèlement au travail chaque jour, mais selon des informateurs syndicaux, le rythme de travail est considérablement ralenti. "S'ils ralentissent plus que ça, ce serait la grève", a dit l'un d'eux. Le ralentissement prend diverses formes: entrée au travail à la file indienne, usage d'une seule pompe d'essence par les camionneurs, etc.

Les questions vitales aux yeux des employés dans le présent conflit sont la classification des tâches, l'ancienneté et — surtout pour les employés de bureau et techniciens — les salaires.

Évitez les dégâts causés par la pluie

Faites installer les

GOUTTIÈRES "PRIMEAU"

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Estimation gratuite

* MONTREAL — 322-4160

* QUEBEC — 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

PAVILLON DE LA TUNISIE

ILE NOTRE-DAME

Amateurs de philatélie, collectionneurs de timbres-poste, une visite au Pavillon de la Tunisie et vous serez comblés. 5 figurines sous emblème de l'Expo ont été émises spécialement par l'Administration des P.T.T. de Tunisie à l'occasion de cette importante manifestation.

L'Homme et la Cité — Costumes tunisiens, oiseaux. La République Tunisienne a tenu ainsi à manifester au Canada son amitié.

CONFERENCE PUBLIQUE

M. Roger Frison-Roshe

explorateur et romancier de Chamonix, France

Sujet:

Peuples chasseurs de l'Arctique

avec super-film en couleurs des pierres tarraz

Auditorium de l'Université de Montréal

Ce soir à 8h.30 — Entrée libre



Invitation spéciale

Pour la fête des mères

Votre hôte Laurent Ménard

autrefois au Vieux Manoir.

Diners d'affaires \$2.00

Tables d'hôtes \$3.50

Cartes de crédit Stationnement gratuit

Licencié Air climatisé

2149, rue Mackay, Montréal

Ouvert jusqu'à 1h. a.m.

VI. 2-9139

trois parisiennes blondes



Vous AIMEREZ la troisième-DUBONNET BLONDE

Cet apéritif se sert nature, froid ou en cocktails

DUBONNET BLONDE

IMPORTÉ DE FRANCE

EN VENTE PARTOUT • CDC, 30 KLEBER, PARIS 16 FRANCE

EDITORIAL

Sur une attaque brutale (et stupide)
de M. Yves Gabias

Depuis six ans, le Québec est à la recherche d'une politique du cinéma. Le septième art fut longtemps considéré chez nous par les pouvoirs publics surtout sous son aspect moral. On a finalement compris que ce souci, si noble soit-il, finit par se détruire s'il ne s'accompagnait d'un souci très développé pour le progrès du cinéma lui-même.

Depuis quelques années, le Québec est aussi à la recherche d'une conception plus digne de la politique et de l'administration publique. Naguère affaire de quelques hommes qui la conduisaient au gré de leurs caprices, la politique commence à peine chez nous à avoir des mœurs. Elle s'éloigne péniblement du tribalisme. Elle devient affaire de compétence, de respect des objets, de soumission de tous, y compris les dirigeants, à l'esprit et aux normes des lois.

Or, il semble que, mardi dernier, nous ayons fait un bond en arrière de plusieurs années. La brutale attaque à laquelle le secrétaire de la province s'est livré contre le président du Bureau de censure et ses collègues est, en effet, l'indice non seulement d'une totale incompetence de M. Gabias en matière de politique cinématographique, mais aussi d'un mépris flagrant pour les principes les plus élémentaires du gouvernement démocratique.

Lorsqu'un ministre n'est pas content d'un haut fonctionnaire qui relève de son autorité, le bon ordre exige qu'il cherche à résoudre avec l'intéressé les difficultés existantes. A défaut de pouvoir s'entendre avec celui-ci, le ministre possède un recours bien connu : il peut recommander au gouvernement la destitution ou le déplacement du fonctionnaire en question. Si le gouvernement refuse d'acquiescer à sa demande, il n'a qu'à démissionner lui-même ou à se la fermer.

Au mépris de ces normes élémentaires, M. Gabias s'est lancé, en Chambre, dans une attaque à fond de train contre M. André Guérin. Il l'a accusé de n'avoir pas de morale, ce qui est une accusation très grave pour un président de Bureau de censure. Il l'a aussi accusé de mépriser toute autorité, y compris celle du premier ministre, ce qui est un vice proprement intolérable de la part d'un haut fonctionnaire.

Que M. Gabias ose proférer de telles attaques et que la victime de ses attaques soit toujours à son poste, voilà qui dépasse l'entendement. Une seule explication peut être trouvée pour expliquer cette contradiction étrange. Selon toute apparence, le vrai conflit n'est pas entre M. Guérin et M. Gabias, mais entre M. Gabias et M. Johnson. Le premier ministre a montré, depuis son accession au pouvoir, qu'il entendait respecter les fonctionnaires supérieurs, à condition que ceux-ci soient loyaux et compétents. Les quelques cas qu'il tenait à régler, il les a résolus en douceur, sans créer d'esclandre. Il a aussi montré que, tout en étant de tendance foncièrement conservatrice, il n'entendait pas faire œuvre d'imbécile ou de barbare. Mais, apparemment, le premier ministre n'est pas suivi par tous les membres de son cabinet et de son parti, surtout pas par M. Gabias.

M. Johnson a cherché, selon son habitude, à esquiver la difficulté en faisant dévier le débat, une fois de plus, sur le dos d'Ottawa. Mais personne n'a été dupe de cette feinte. A moins qu'il

ne prenne très bientôt ses responsabilités, on commencera à croire que le style récent de M. Johnson est une façade, que l'homme demeure, en réalité, prisonnier de conceptions et de méthodes qu'on pensait révolues. Le style Gabias remonte tout droit à l'époque duplessiste. M. Johnson est-il prêt à enterrer ce retour ?

Quoi qu'on puisse penser des différentes solutions envisagées, le problème de la censure des films au Québec inquiète présentement des milliers de citoyens de bonne foi, dont tous ne sont pas des imbéciles. Plusieurs décisions du Bureau de censure ont étonné un secteur important de la population. On se demande, en certains milieux, si le Québec ne serait pas tombé d'un excès dans un autre.

Il suffit toutefois d'avoir quelque peu examiné ce problème pour constater qu'on n'arrivera à le résoudre que le jour où on aura décidé d'instaurer ici une véritable politique du cinéma. Les censeurs actuels sont aux prises avec une situation intenable. On leur demande de faire œuvre moderne, et on les oblige à travailler à l'intérieur d'un cadre légal qui remonte à Mithras.

C'est précisément à ce chapitre que l'attaque de M. Gabias devient particulièrement odieuse et ridicule. Depuis déjà quelques années, des projets sérieux de refonte de la législation actuelle dorment dans les tiroirs du gouvernement : celui-ci n'y a jamais donné suite. Depuis au moins deux ans, la question du cinéma n'a fait l'objet d'aucun débat sérieux à l'Assemblée législative.

Non seulement le gouvernement et les législateurs n'ont-ils jamais donné suite au projet soumis par les responsables, mais certaines idées émises l'autre jour par M. Gabias donnent même à entendre que le ministre est prêt à saboter sans examen l'essentiel des propositions dont il est le dépositaire au nom du public. On avait proposé, par exemple, une loi organique touchant à tous les aspects du cinéma, y compris l'aspect moral. On avait de même proposé la création d'une régie unique du cinéma. Or, M. Gabias se dispose apparemment à mettre la hache dans ce projet, à morceler l'activité du gouvernement dans ce secteur, sans même que le Parlement et l'opinion publique aient été dûment saisis des projets élaborés par des personnes compétentes. Cette manière d'aborder le problème trahit, chez le ministre, non seulement une incompetence notoire, mais un mépris béotien pour un domaine qui a quand même droit à la considération et au respect des gouvernants.

Le débat du cinéma vient d'être ouvert par M. Gabias. Le ministre a procédé de façon tellement sottise que, seul, le premier ministre peut désormais replacer les choses dans une perspective plus intelligente. Étant donné l'état de crise qu'ouvrent inévitablement les propos de M. Gabias, M. Johnson devra parler très bientôt. Ce secteur pourrissait déjà depuis un certain temps. Il menace maintenant d'exploser. Si M. Johnson ne veut pas finir de dégoûter ceux qu'il a trop laissés attendre, il lui appartient de définir sans délai une politique positive, cohérente et réaliste.

Claude RYAN

Le fascisme s'installe en Grèce

2 — La nouvelle situation créée par le coup d'État

La léthargie de l'opinion à la nouvelle du coup d'État a été presque totale. Cela tient sans doute pour partie à la perfection technique qui a caractérisé le renversement du régime. L'opinion a été comme hypnotisée par l'arrestation massive de ses chefs et étonnée par l'arrestation provisoire des ministres de droite qui pourrait bien n'avoir été qu'une manœuvre de diversion. Les conjurés ont bénéficié d'un effet de surprise complet. La plupart de ceux que la droite qualifiait d'ennemis du pays ont été pris chez eux en quelques heures et les arrestations ont continué les jours suivants, décimant la fraction la plus engagée et politiquement la plus consciente de la population. Cependant l'absence de réaction du public tient à des raisons plus fondamentales dont voici les principales :

— défaillance ou inexistence des cadres populaires. Depuis la dictature du général Metaxas (instituée le 4 août 1936 avec l'accord de Georges II) et le gouvernement autoritaire de C. Karmanlis (1955-1963), il n'y a plus en Grèce de syndicalisme authentique. Contrôlés sur le plan interne par la droite et la police, assujettis sur le plan extérieur aux syndicats américains dans le cadre de la confédération internationale des syndicats libres (CISL), les syndicats grecs n'ont eu depuis la guerre d'autre mot d'ordre qu'un anticommunisme hystérique. Quant au parti de la gauche dit Gauche démocratique unifiée (EDA), il avait perdu tout élan révolutionnaire et tendait à fonctionner comme un appareil bureaucratique. En réalité, l'importance de l'EDA était magnifiée par les services officiels aux fins d'intoxication de l'opinion intérieure et internationale. Dans l'état actuel des relations internationales et vu la présence américaine en Grèce, l'hypothèse d'une prise de pouvoir par les communistes était une pure absurdité ou alors un simple prétexte contre toute politique sociale.

— absence d'officiers démocrates dans l'armée depuis Metaxas et la guerre civile. Les purges successives, l'existence d'un recrutement fondé sur des discriminations politiques, l'endoctrinement à l'école militaire font que la plupart des officiers sont prêts à voir un communiste dans chaque protestataire, croient que les voisins du nord sont uniquement soucieux d'envahir la Grèce et demeurent persuadés que la Grèce serait plus riche si elle possédait l'Épire du Nord (actuellement comprise dans l'Albanie). Quant à ceux qui sont assez intelligents pour s'élever au-dessus de ces affirmations simplistes, ils y trouvent sans doute un excellent moyen d'encadrement et de persuasion. Cette armée est d'ailleurs une armée de coups d'État. Même si certains officiers ont hésité devant le coup d'État, rares paraissent être ceux qui l'ont entièrement refusé. Ces traits, qui ne sauraient être sérieusement contestés, suffisent à jeter les bases des plus sérieux sur l'ampleur donnée par le roi au complot de l'Aspida. Il suffit de dire que 28 officiers seulement, sur quelque 8.000 que comprend l'armée grecque, furent poursuivis en justice pour ce complot (28 dont aucun n'atteignait le grade de général).

— inconscience d'une partie de l'opinion. Convié à des jeux politiques aux règles compliquées (manipulation systématique des régimes électoraux en fonction de l'intérêt des partis au pouvoir), les citoyens grecs sont rarement plus que les clients de leurs députés : la façon dont s'est effectuée la sécession d'une partie de l'Union du Centre ne s'explique pas seulement par la corruption des élus mais par la passivité des électeurs. La démocratie parlementaire a consisté trop longtemps en Grèce à tout confier à une caste de politiciens professionnels. Enfin, la certitude de voir l'Union du Centre gagner les élections annoncées à sans doute contribué à déformer la vigilance de l'opinion malgré les rumeurs de complot.

Une équipe hétéroclite

L'actuel gouvernement est manifestement une équipe hétéroclite formée de vieilles badernes et de jeunes turcs.

Le président du Conseil, Kollias, puritain jusqu'à la sévérité, a été compromis dans les tentatives d'étouffement de l'affaire Lambrakis (un député collaborant de l'ERA, assassiné en mai 1963 par des membres de groupes fascistes avec la complicité de la Gendarmerie). Suspendu par G. Papandréou, il sera rétabli plus tard dans ses fonctions de procureur général à la Cour de cassation. Le cas du général Spandidakis, chef de l'État-major général (terre) lors du coup d'État est différent : c'est un admirateur naïf du roi dont il a la confiance au point d'avoir été le premier à annoncer la grossesse de la reine Anne-Marie. Aujourd'hui vice-président du Conseil et ministre de la défense nationale, il est généralement tenu pour un homme médiocre qui doit peut-être ses charges à ses ascendances crétoises et à sa fidélité au palais.

Canada, terre promise

C'est le titre d'un ouvrage de M. l'abbé Jean Toulart (1) ; l'auteur avait publié en 1960, un volume intitulé : Canada, terre de France. Comme beaucoup de choses ont changé chez nous ces dernières années, il est revenu l'an dernier entreprendre un nouveau reportage où il décrit les progrès récents du Canada français et les problèmes que suscite notre évolution rapide.

Comme l'ouvrage s'adresse surtout à des lecteurs français, l'auteur replace les questions actuelles dans leur contexte historique. Il évoque ainsi les faits marquants de notre histoire, ces brefs résumés sont forcément sommaires et paraissent parfois trop simplifiés ou schématisés à des lecteurs québécois, dans l'ensemble, ces rappels donnent une note juste et sont de nature à nous faire mieux connaître ; il arrivera aussi que sur quelques points, certains détails pourront compléter ou ratifier les souvenirs de plusieurs d'entre nous.

Pour ce reportage, l'auteur a eu recours à l'entrevue afin de se renseigner sur les problèmes de l'heure ; c'est probablement la meilleure formule pour une enquête rapide de ce genre. Il a bien choisi ses interlocuteurs et nous présente les fruits de ces interviews dans un style alerte. Il ne faut pas y chercher de révélations importantes, mais c'est un tableau assez juste de divers courants d'opinion sur les principaux aspects de notre évolution française.

Le premier chapitre a pour titre : "Impossible n'est pas montréalais" et signale les progrès de la métropole : le métro, les nouveaux édifices du quartier central, l'Expo 67, avec une interview du maire Drapeau ; le chapitre suivant — La geste des Français — résume l'épopée de Ville-Marie. Dans les vingt chapitres et à propos des nombreux sujets abordés, on retrouve les opinions de personnes âgées de tous les âges et de tous les milieux. Chacun des interviewés

Tout autre est le cas d'hommes comme Patakis, Papadopoulos, Zolakis, Makarezos. Ce sont de jeunes officiers supérieurs de type activiste et comme tels, ardents promoteurs de l'intervention militaire dans les affaires civiles ; l'un d'eux s'est en outre illustré en montant une machination destinée à prouver l'existence de l'Aspida (sabotages à la division blindée d'Evros).

Ce personnel est complété par d'anciens juges à la Cour de cassation ainsi que par divers civils et militaires à la retraite, généralement peu connus. (Le ministre du commerce a cependant présidé l'Union des exportateurs grecs). Parmi les comparables, le porte-parole Farnakis ex-député de l'ERE a naguère réclamé à Robert Kennedy une aide pour l'instauration d'une dictature en Grèce.

Cette hétérogénéité foncière de l'équipe gouvernementale est sans doute grosse de futures rivalités. Le colonel Papadopoulos se présente comme le "Nasser de la Grèce". Cependant les lignes de clivage restent encore marquées de quelques incertitudes. En réalité, compte tenu des machinations qui ont précédé le coup, nous ignorons jusqu'à quel point l'équipe actuelle reflète les intérêts de ceux qui avaient le plus avantage à empêcher la manifestation du suffrage populaire ou à annuler le verdict électoral, c'est-à-dire le roi et les gens du palais. Beaucoup estiment que le roi avait prévu l'exécution d'un coup militaire au cas où les élections auraient paru mettre

par Jean MEYNAUD

Professeur invité de science politique
à l'université de Montréal

son trône en danger et en avait confié l'accomplissement éventuel à des généraux. En procédant au coup par anticipation, les colonels qui devaient être seulement les artisans du renversement du régime seraient devenus les maîtres de l'opération et auraient ainsi dupé les généraux du roi. Ainsi s'expliquerait la mise à la retraite de nombreux chefs de corps d'armées (Marandis, Katsadimas, Papadatos, Andritsis, Arbois) et le fait que le nouveau chef de l'État-major (terre) mis en place par les colonels, court-circuite le général Spandidakis, dans toutes les décisions prises par celui-ci au titre de la loi d'exception.

Il est possible qu'à brève échéance un double clivage se produise :

— clivage chez les militaires entre les généraux, type Spandidakis, fidèles au roi et liés au State Department d'une part, les colonels activistes, type Papadopoulos, liés à la CIA de l'autre.

— clivage chez les civils entre Kollias et les hommes d'ancien régime d'une part (Economou, Goussas, Kolobokis, Rozakis, Poulantzas, Tsarouchis, Christopoulos), les jeunes éléments fascistes de l'autre (Fermakis, Rodinos, Totomis).

Il est clair que le destin du nouveau régime risque d'être fortement influencé par les oppositions et luttes entre ces différentes catégories d'hommes.

Mise en place de la tyrannie

Si le coup a été techniquement fort bien monté et réalisé, les nouveaux maîtres de la Grèce ne semblent pas avoir jusqu'à présent beaucoup d'idées neuves quant aux objectifs et au mode de fonctionnement du régime. Les conjurés du 21 avril mettent progressivement en place les mécanismes d'une véritable oppression fasciste mais ils le font en se réclamant de valeurs archaïques, d'un conservatisme parfaitement désuet. Le camp de concentration d'un côté et de l'autre un paternalisme moralisant, un essai ridicule de bloquer le cours de l'évolution sociale. Mais que les niaiseries qui provoquent le sourire ne nous fassent pas oublier l'écrasement des hommes sous le poids d'une machine de terreur. Voici un tout premier bilan des activités et des programmes de ces nouveaux tyrans :

● arrestations : elles ont été massives et, dans la majorité des cas suivies de déportations. Une fois de plus, des hommes sont placés dans des conditions abominables pour avoir défendu leur idéal et, en somme, fait confiance à la liberté. Il y en a ainsi des milliers qui ne savent ni quand et comment ils seront jugés, ni même s'ils le seront. Les militaires les ont saisis dans toutes les régions et dans toutes les branches d'activité (5 par exemple ont été pris à l'usine d'Aluminium de Grèce, filiale de Pechiney, malgré les protestations du directeur).

● surveillance policière et destruction des libertés. Remise en vigueur de la loi de 1912 sur l'état de siège ; possibilité d'arrêter et de détenir préventivement toute personne sans tenir compte des dispositions en vigueur jusqu'à présent ; possibilité de perquisitionner jour et nuit et sans aucune

restriction dans les maisons privées comme dans les services publics ; interdiction de former toute association dans des buts syndicaux et de se livrer à la grève ; interdiction des réunions publiques et privées ; soumission de la correspondance, quelle qu'elle soit, à la censure ; établissement de la censure préalable pour toute communication ou publication par voie de la radio ou de la télévision ; défense de donner l'hospitalité à quiconque sauf en le déclarant à la police ; interdiction de stocker des denrées alimentaires ; remise à l'armée du contrôle des voyages des Grecs vers l'étranger ; création de dix tribunaux d'exception devant lesquels tout individu pourra être déféré ; rétablissement de la peine de mort pour les délits politiques.

● mise en application de l'ordre moral : interdiction des cheveux trop longs et des tiges courtes (le général Pangalos avait déjà pris la même mesure pendant la dictature de 1926). Les enfants des écoles et les étudiants assisteront obligatoirement au service religieux du dimanche et y seront conduits par leurs maîtres. Dès la première vague d'arrestations on a emprisonné les homosexuels en les rangeant dans la même catégorie d'associés que les souteneurs, les drogués...

● déclarations de programme. Sauver la patrie, restaurer la nation : le nouveau gouvernement veut épurer la vie publique au nom de l'apolitisme ; il n'y a plus ni gauche, ni droite, ni centre, mais seulement des Grecs. Établir la justice sociale et répartir équitablement le revenu national. On retrouvera d'ailleurs facilement tous ces thèmes dans les proclamations de la Dictature Metaxas. Rendre au village toute son importance, puisqu'il est le principal élément de la société grecque ; arrêter l'exode rural. Éducation et jeunesse, première préoccupation du gouvernement qui y voit l'espoir de la nation (déjà Metaxas avait créé l'EON sur le modèle des jeunesses hitlériennes). La femme grecque, "mère, épouse, femme d'intérieur" doit participer activement à l'œuvre de rénovation nationale. Soutien au clergé qui doit faire face à de lourdes obligations.

● premières réalisations : un mélange de mesures d'inspiration fasciste et d'omologues. Augmentation (70 %) de la retraite aux vieux agriculteurs, etc. Augmentation de la prime accordée en 1966 aux producteurs de coton. Remise en activité du service central de réclamations contre les administrations d'État. Modification des programmes de la radio qui diffuse uniquement marches militaires, airs folkloriques, romances d'entre 1925 et 1940, avec un assortiment de slogans repris à la période totalitaire ou à l'arsenal des IEA (imperialistes antimunistes). Le "bourouki" a disparu, on le considère désormais comme un ferment de démoralisation.

Perspectives

En divers milieux de l'étranger, on a déployé beaucoup de zèle pour laver le Roi Constantin de toute participation au coup d'État. L'opération se serait faite à son insu et contre son gré. Un grave désaccord existerait entre la Junte et le Souverain. Et ce dernier ferait aujourd'hui de son mieux pour obtenir le rétablissement du régime parlementaire.

Cette argumentation serait certes plus convaincante si, depuis son accession au trône (mars 1964), le Roi ne s'était appliqué, sans grande intelligence il est vrai, à renverser la décision du coros électoral et n'avait ainsi contribué à détruire ou paralyser les forces capables de lutter contre un putsch militaire. Nous ne sommes pas encore en mesure de dresser un bilan exact des responsabilités immédiates de l'opération mais il y avait entre le Palais et l'Armée trop de liens pour que le premier ne soit pas effectivement engagé par les démarches de la seconde. Peut-être le Roi en a-t-il voulu sur tout aux colonels de l'avoir placé devant le fait accompli en lui ôtant l'initiative de la manœuvre.

En tout cas, jusqu'à présent, le Roi a couvert l'opération. Or cet acquiescement a été très utile aux conjurés qui, sur le plan international, auraient eu beaucoup plus de mal à obtenir la reconnaissance de leur régime en cas de résistance ouverte et, à fortiori, d'abdication du Souverain. En participant à la séance de prestation de serment des nouveaux ministres, Constantin a considérablement renforcé la position politique des conjurés. Et, à supposer qu'il n'ait pas été dès le début complice des forces du putsch, il l'est devenu en cette occasion même. Ainsi qu'il arrive par la suite, le Roi Constantin aura-t-il du mal à défendre son trône.

Quelques petits pays de l'OTAN ont vivement attaqué le coup d'État du 21 avril mais ils ne disposent pas de forces suffisantes pour contraindre au départ les conjurés. Les États-Unis seraient probablement en mesure d'exercer des pressions décisives par simple suspension des approvisionnements livrés à l'armée grecque. Mais, pour de nombreuses raisons, il est fort douteux qu'ils (et leurs alliés) le fassent. Ainsi la Grèce risquerait-elle de connaître pendant une phase dont la longueur nous échappe aujourd'hui la tyrannie fasciste.

BLOCS NOTES

Point de vue

La décision du congrès de Cabano n'a pas mis en péril le plan du B.A.E.Q.

par Jean-G. RIOUX, président de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup

C'est indigne en erreur la population du Québec et du pays que de prétendre qu'en se donnant un conseil territorial autonome lors du congrès du 23 avril, à Cabano, les citoyens des comtés de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Temiscouata ont compromis le plan du B.A.E.Q. (Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc.). Dès le début de la préparation de l'esquisse du plan de développement, les aménagistes avaient dit et répété qu'il serait tenu compte de l'opinion de la population. De fait, on avait invité le public à exprimer ses points de vue et on l'avait même mis à contribution pour la confection de l'inventaire du grand territoire-pilote qui devait servir de base à la préparation de l'esquisse et du plan. C'est ainsi que des centaines de personnes, tant dans des comités locaux que dans des comités de zones, ont sacrifié des heures et des heures pour assister bénévolement dans leur travail les fonctionnaires et technocrates employés par le gouvernement.

Le peuple de tout le territoire-pilote était également censé être libre d'approuver tels quels ou en les modifiant l'esquisse du plan de développement et le plan lui-même. Il ne fait aucun doute que toute la population concernée souhaite ardemment que le plan se réalise afin que son niveau de vie s'améliore et soit bien comparable au niveau de vie moyen du reste de la province.

Là où il y a divergence de vue, c'est au sujet des structures d'exécution. Il était précisément question de ces structures lors du congrès de Cabano. La thèse du B.A.E.Q. ou du Comité de Liaison de l'Est du Québec Inc., qui lui a succédé il y a quelque temps, préconisait un conseil territorial simplement consultatif et devant servir de base à la formation d'un Conseil régional de Développement qui soit l'unique interlocuteur valable auprès de l'organisme ou des organismes d'exécution. Cette thèse, que la population aurait pu tout aussi bien étudier seule par le truchement de ses corps intermédiaires, le Comité de Liaison s'en est fait le farouche propagandiste avant chaque congrès de formation d'un conseil territorial de développement. Il est allé jusqu'à affirmer que s'y opposer ou proposer autre chose compromettrait toute l'exécution du plan. Le Comité de Liaison a fait plus. Constant l'existence d'une résistance non seulement dans les comtés de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Temiscouata mais dans plusieurs autres, il a, à la dernière minute, multiplié les réunions d'information et d'endoctrinement, pris contact avec les gros organes d'information (La Presse, Le Devoir, le Soleil), l'Action et Radio-Canada, entre autres) et obtenu la publication d'éditoriaux et de commentaires à sa convenance.

Et, dans ces éditoriaux, nouvelles et commentaires, l'on a rien trouvé de mieux, pour faire paraître odieuse non pas une opposition au plan dans son ensemble mais une opposition sur une seule partie, que de crier à la mexicanerie, à l'esprit de clocher et d'accuser, avant même de leur permettre de s'exprimer, trois députés : M. Rosaire Gendron d'abord, à plusieurs reprises, et en dernier ressort, MM. Gérard Lebel et Montcalm Simard.

Pourtant, de hauts fonctionnaires et les autorités gouvernementales provinciales ont clairement laissé entendre que le plan de développement se réaliserait sans délai même si les structures d'exécution du B.A.E.Q. ou du Comité de Liaison étaient rejetées ou modifiées par la population. De fait, le gouvernement provincial a déjà rejeté une proposition de ces aménagistes : celle d'un organisme d'exécution qui se serait appelé l'"Office régional de Développement" (O.R.D.) et le Comité de Liaison, à ce moment, n'a pas crié au scandale. Pourquoi agit-il maintenant ainsi ? La population de la métropole : le métro, les nouveaux édifices du quartier central, l'Expo 67, avec une interview du maire Drapeau ; le chapitre suivant — La geste des Français — résume l'épopée de Ville-Marie. Dans les vingt chapitres et à propos des nombreux sujets abordés, on retrouve les opinions de personnes âgées de tous les âges et de tous les milieux. Chacun des interviewés

Canada, terre promise

C'est le titre d'un ouvrage de M. l'abbé Jean Toulart (1) ; l'auteur avait publié en 1960, un volume intitulé : Canada, terre de France. Comme beaucoup de choses ont changé chez nous ces dernières années, il est revenu l'an dernier entreprendre un nouveau reportage où il décrit les progrès récents du Canada français et les problèmes que suscite notre évolution rapide.

Comme l'ouvrage s'adresse surtout à des lecteurs français, l'auteur replace les questions actuelles dans leur contexte historique. Il évoque ainsi les faits marquants de notre histoire, ces brefs résumés sont forcément sommaires et paraissent parfois trop simplifiés ou schématisés à des lecteurs québécois, dans l'ensemble, ces rappels donnent une note juste et sont de nature à nous faire mieux connaître ; il arrivera aussi que sur quelques points, certains détails pourront compléter ou ratifier les souvenirs de plusieurs d'entre nous.

Pour ce reportage, l'auteur a eu recours à l'entrevue afin de se renseigner sur les problèmes de l'heure ; c'est probablement la meilleure formule pour une enquête rapide de ce genre. Il a bien choisi ses interlocuteurs et nous présente les fruits de ces interviews dans un style alerte. Il ne faut pas y chercher de révélations importantes, mais c'est un tableau assez juste de divers courants d'opinion sur les principaux aspects de notre évolution française.

Le premier chapitre a pour titre : "Impossible n'est pas montréalais" et signale les progrès de la métropole : le métro, les nouveaux édifices du quartier central, l'Expo 67, avec une interview du maire Drapeau ; le chapitre suivant — La geste des Français — résume l'épopée de Ville-Marie. Dans les vingt chapitres et à propos des nombreux sujets abordés, on retrouve les opinions de personnes âgées de tous les âges et de tous les milieux. Chacun des interviewés

Canada, terre promise

C'est le titre d'un ouvrage de M. l'abbé Jean Toulart (1) ; l'auteur avait publié en 1960, un volume intitulé : Canada, terre de France. Comme beaucoup de choses ont changé chez nous ces dernières années, il est revenu l'an dernier entreprendre un nouveau reportage où il décrit les progrès récents du Canada français et les problèmes que suscite notre évolution rapide.

Comme l'ouvrage s'adresse surtout à des lecteurs français, l'auteur replace les questions actuelles dans leur contexte historique. Il évoque ainsi les faits marquants de notre histoire, ces brefs résumés sont forcément sommaires et paraissent parfois trop simplifiés ou schématisés à des lecteurs québécois, dans l'ensemble, ces rappels donnent une note juste et sont de nature à nous faire mieux connaître ; il arrivera aussi que sur quelques points, certains détails pourront compléter ou ratifier les souvenirs de plusieurs d'entre nous.

Pour ce reportage, l'auteur a eu recours à l'entrevue afin de se renseigner sur les problèmes de l'heure ; c'est probablement la meilleure formule pour une enquête rapide de ce genre. Il a bien choisi ses interlocuteurs et nous présente les fruits de ces interviews dans un style alerte. Il ne faut pas y chercher de révélations importantes, mais c'est un tableau assez juste de divers courants d'opinion sur les principaux aspects de notre évolution française.

Le premier chapitre a pour titre : "Impossible n'est pas montréalais" et signale les progrès de la métropole : le métro, les nouveaux édifices du quartier central, l'Expo 67, avec une interview du maire Drapeau ; le chapitre suivant — La geste des Français — résume l'épopée de Ville-Marie. Dans les vingt chapitres et à propos des nombreux sujets abordés, on retrouve les opinions de personnes âgées de tous les âges et de tous les milieux. Chacun des interviewés

Canada, terre promise

C'est le titre d'un ouvrage de M. l'abbé Jean Toulart (1) ; l'auteur avait publié en 1960, un volume intitulé : Canada, terre de France. Comme beaucoup de choses ont changé chez nous ces dernières années, il est revenu l'an dernier entreprendre un nouveau reportage où il décrit les progrès récents du Canada français et les problèmes que suscite notre évolution rapide.

Comme l'ouvrage s'adresse surtout à des lecteurs français, l'auteur replace les questions actuelles dans leur contexte historique. Il évoque ainsi les faits marquants de notre histoire, ces brefs résumés sont forcément sommaires et paraissent parfois trop simplifiés ou schématisés à des lecteurs québécois, dans l'ensemble, ces rappels donnent une note juste et sont de nature à nous faire mieux connaître ; il arrivera aussi que sur quelques points, certains détails pourront compléter ou ratifier les souvenirs de plusieurs d'entre nous.

Pour ce reportage, l'auteur a eu recours à l'entrevue afin de se renseigner sur les problèmes de l'heure ; c'est probablement la meilleure formule pour une enquête rapide de ce genre. Il a bien choisi ses interlocuteurs et nous présente les fruits de ces interviews dans un style alerte. Il ne faut pas y chercher de révélations importantes, mais c'est un tableau assez juste de divers courants d'opinion sur les principaux aspects de notre évolution française.

Le premier chapitre a pour titre : "Impossible n'est pas montréalais" et signale les progrès de la métropole : le métro, les nouveaux édifices du quartier central, l'Expo 67, avec une interview du maire Drapeau ; le chapitre suivant — La geste des Français — résume l'épopée de Ville-Marie. Dans les vingt chapitres et à propos des nombreux sujets abordés, on retrouve les opinions de personnes âgées de tous les âges et de tous les milieux. Chacun des interviewés

TELEPHONE : 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Nouveaux objectifs dans le domaine de l'enseignement
Après l'expansion galopante des dernières années, les pays industrialisés se tournent vers un usage plus rationnel des ressources

par Gilles GARIÉPY

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réunissait à Paris, les 24 et 25 avril derniers, une vingtaine de journalistes spécialisés dans les affaires de l'éducation et venus de 10 pays. La session visait à informer ces chroniqueurs des travaux et des projets dirigés par l'OCDE en matière d'éducation. Notre reporter Gilles Gariépy résume ici les principales observations entendues au cours de cette session.

Après avoir augmenté de façon très importante, au cours de la dernière décennie, les ressources financières qu'ils consacraient à l'enseignement, les pays industrialisés s'appliquent maintenant à rationaliser l'utilisation de ces ressources et à mettre l'accent sur la planification "qualitative" plutôt que sur la croissance purement quantitative.

Cette tendance, que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) observe chez la plu-

part de ses pays membres, tire son fondement d'une double constatation:

D'une part, le développement de l'enseignement ne saurait se poursuivre indéfiniment à la cadence actuelle, car il mobiliserait bientôt la totalité des ressources économiques de chaque pays.

D'autre part, à l'examen, un certain nombre de postulats "naïfs" commencent à être remis en question, et on découvre les vertus de la productivité en enseignement par opposition à la magie de la croissance brute.

Mieux utiliser les ressources, plutôt que de chercher à les augmenter au même rythme, concilier les aspects qualitatifs et quantitatifs du problème de l'expansion: intégrer en permanence le processus d'innovation dans les systèmes, les méthodes et les programmes: voilà les nouveaux objectifs qu'on propose maintenant en matière d'enseignement aux pays industrialisés.

Ces nouveaux objectifs prolongent et d'une certaine manière, corrigent les buts que la Conférence de Washington, en 1961, avait tracés aux 21 pays qui font partie de l'OCDE. Au cours d'une séance d'étude et d'information à l'intention de la presse, la semaine dernière à Paris, les principaux spécialistes de l'OCDE ont largement fait état des efforts actuels de cet organisme et de ses pays membres pour introduire la notion d'efficacité et de rendement dans les systèmes scolaires.

À la fin des années '50, a rappelé le Dr Alexander King, directeur des Affaires scientifiques à l'OCDE, le choc psychologique causé par le lancement du Sputnik a amené les pays occidentaux à réviser leurs attitudes face à l'enseignement. À la même période, l'augmentation de la population scolaire et le prolongement généralisé de la scolarité sont devenus des phénomènes spectaculaires dans tous les pays.

Pour parer à l'explosion, les pays ont ouvert les digues et l'argent se mit à couler à flot. Construction d'écoles, d'universités, d'instituts techniques, introduction de la machine et de l'audio-visuel dans l'enseignement, augmentation des salaires, multiplication du personnel, aide accrue aux étudiants: en chiffres bruts, l'expansion de l'enseignement dans les pays industrialisés a été galopante.

Cette expansion a été favorisée par la généralisation du concept suivant: à savoir, que l'éducation doit être considérée comme un investissement.

Toute somme dépensée pour l'éducation, comme pour la recherche scientifique, considérée-on à l'époque, produit des effets bénéfiques pour l'économie d'un pays.

Cette idée a trouvé sa consécration dans le rapport Sveinbjörn-Elding-Elvin, soumis à la conférence sur la croissance économique et l'enseignement qui s'est tenue à Washington en '66. De grands économistes avaient observé que la croissance économique ne s'expliquait plus par les seuls facteurs économiques conventionnels, et qu'il fallait attribuer à des facteurs nouveaux la différence entre l'"input" et l'"output" d'une économie. L'éducation, a-t-on calculé, est responsable de 33% de cette différence.

C'est en vertu de cette influence de l'éducation sur la croissance économique que des organismes tels l'OCDE, voués fondamentalement à la coopération économique, s'intéressent de très près aux affaires de l'enseignement.

Or, donc, disions-nous, les pays ayant accepté d'investir massivement dans l'enseignement, convaincus de la rentabilité exceptionnelle d'une telle démarche, on a observé un "boom" de l'enseignement dans tous les pays au cours des années '60.

On réalise mieux aujourd'hui, a expliqué le Dr King, que cette approche était simpliste et naïve.

En effet, est-il si sûr que tout dollar dépensé en éducation ou en recherche soit nécessairement un bon placement?

À l'expérience, on a constaté par exemple que certains pays qui dépensaient des fortunes en recherche pure, mais presque rien en recherche appliquée, avaient placé leurs industries dans l'obligation d'acheter des brevets étrangers pour progresser. On a constaté aussi que la recherche, lorsqu'elle est principalement mobilisée à des fins de politique nationale — défense militaire ou course à la lune — ne fournit pas nécessairement le rendement espéré sur le plan économique.

En éducation, on a pu observer que sous l'effet de l'augmentation des ressources financières disponibles, tous les coûts de l'enseignement ont parfois grimpé sans que l'enseignement en soit meilleur ou sans qu'il profite à plus d'élèves.

Le prolongement de la scolarité obligatoire, a souligné M. Roger Grégoire, président du Conseil de gestion du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, en

France, est lui-même un échec économique pour la société dans la mesure où les dernières années d'études secondaires ne sont pas orientées directement vers la vie active.

La thèse des économistes voulant que chaque année de scolarité ait — en soi — une valeur économique constante doit être nuancée, a dit M. Grégoire, par des facteurs tels que l'adaptation des programmes d'études, la qualité des enseignants, les possibilités du marché de l'emploi lui-même, etc.

En outre, a-t-il dit, dans l'absolu, cette théorie mène à l'absurde. Car si 100 p.c. d'une population donnée consacrait toute sa vie à augmenter ses années de scolarité, la théorie voudrait que cette population soit la plus riche au monde, et il est évident qu'elle creverait de faim.

Les "nouvelles idées reçues" ont donc été rapidement démythifiées. Non pas qu'on renie l'influence — incontestable — de la scolarisation et de la formation professionnelle sur le rendement d'une économie. Mais on a appris à relativiser cette influence et à l'assortir de données qualitatives.

Chose certaine, il n'est plus question qu'au nom de l'investissement, les États continuent à doubler tous les cinq ans les sommes accordées à l'enseignement. À cette cadence, la totalité du produit national brut y passerait dans vingt ans!

L'OCDE en vient donc à considérer que l'accent doit être mis maintenant sur la sélection dans l'utilisation des ressources.

"Nous sommes arrivés à un point où l'enseignement et la recherche doivent être étudiés sous l'angle du rendement qualitatif, à partir du critère de l'efficacité et de la productivité, plutôt que sous l'angle des ressources brutes", a dit le Dr King.

"La tendance, écrit dans le même sens le directeur adjoint des Affaires scientifiques, M. J. R. Gass, est maintenant à mettre l'accent moins sur les investissements en matière d'enseignement, comme cela était nécessaire à l'époque où le problème majeur consistait à trouver de l'argent, que sur l'innovation en matière d'enseignement, puisque aujourd'hui le problème-clé consiste à savoir comment faire de l'argent obtenu le meilleur usage pour transformer le système d'enseignement en vue de l'adapter aux besoins modernes.

L'OCDE définit elle-même son action en matière d'enseignement comme celle d'un "catalyseur" servant à orienter les efforts respectifs de ses membres vers l'étude des problèmes les plus fondamentaux.

Travail de prospective davantage que de politique à court terme. Ayant perçu les nouveaux objectifs décrits précédemment, l'OCDE a engagé ses spécialistes dans la préparation de travaux portant à la fois sur l'innovation dans l'enseignement et sur le perfectionnement des méthodes de planification, d'analyse et de gestion.

M. George Papadopoulos, chef de la division des investissements et du développement en enseignement, a fait observer sur ce dernier point qu'alors que la planification économique avait mené à un travail de méthodologie très poussé et très complexe, dans la plupart des pays, la planification de l'enseignement n'avait pas encore trouvé son langage et ses méthodes universelles.

"L'enseignement est devenu l'un des secteurs les plus déconcertants de la politique et de l'administration. Il englobait les deniers publics à un rythme accéléré dans la poursuite d'objectifs aussi nobles que difficiles à énoncer clairement", écrit à ce sujet M. J. R. Gass.

"Dans une large mesure, poursuit-il, l'enseignement n'a pas suivi le mouvement de rationalisation des techniques de gestion qui touche de nos jours la plupart des autres branches d'activité nationale,

L'hymne britannique à l'ouverture de l'Expo

Nous sommes un groupe de cent étudiants canadiens à Louvain en Belgique. Depuis longtemps, nous attendions avec une fierté non dissimulée l'ouverture officielle de l'Expo 67.

Nous avons été à même de constater, lors de nos contacts avec de nombreux étrangers, l'intérêt que suscitait cet événement dans le monde entier. Pour nous, l'ouverture de l'Expo télévisée dans plus de 70 pays était l'occasion unique de manifester à la face du monde, la pleine maturité politique de notre pays.

Nous étions réunis devant

l'écran attendant avec impatience les premières images et les premiers sons de cet événement. Quelle ne fut pas notre indignation d'entendre pour signaler l'inauguration de l'Expo, l'hymne britannique!

Nous venons de rater l'occasion de nous identifier comme peuple autonome dans l'esprit d'une foule de pays étrangers. Association générale des étudiants canadiens de Louvain Belgique.

par Robert PAINCHAUD, Maurice DEMERS et Gregory J. McLEOD.

Québec et les accords internationaux

Le premier ministre du Canada, selon une nouvelle parue dans *La Presse* du 27 avril 1967, aurait déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement canadien avait juridiction sur ces relations.

Par l'article 132 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la Grande-Bretagne n'avait délégué au gouvernement fédéral le pouvoir de veiller à l'exécution des dispositions des traités conclus entre elle-même, la Grande-Bretagne, et d'autres États qui pouvaient affecter le Canada et d'autres parties de l'Empire britannique.

Cet article 132 qui se lit comme suit: "Le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'Empire britannique, les obligations du Canada ou d'une de ses provinces, naissant des traités conclus entre l'Empire et ces pays étrangers", ne s'applique plus depuis l'entrée en vigueur de l'Acte britannique de Westminster en vigueur le 11 décembre 1931, puisque les traités, qui sont maintenant conclus entre le Royaume-Uni et les autres pays étrangers ne s'appliquent plus automatiquement au Canada ou à ses provinces comme c'était le cas avant 1876 et depuis 1867 jusqu'en 1931.

Quant aux pouvoirs qui sont attribués au parlement fédéral par l'A.A.B.N., il n'y a aucune disposition qui s'applique aux relations internationales du Canada vu qu'à l'époque de son adoption, seule la Grande-Bretagne traitait ou négociait avec les autres États en son nom et au nom de son empire, y compris le Canada.

Que conclure de ce qui précède? Je suis de la même opinion que M. Paul Gérin-Lajoie, député à la Législature de Québec, à savoir que le Québec, depuis la mise en vigueur du Statut de Westminster, a juridiction exclusive dans les matières qui lui sont attribuées par les articles 92 et 93 de l'A.A.B.N. Le Québec pourrait donc traiter directement avec les autres pays dans les matières qui sont de son ressort et être représenté dans les organismes internationaux, comme l'U.N.E.S.C.O. et l'Organisation internationale du travail, qui sont spécialisés dans ces matières.

Pour modifier la situation mentionnée ci-dessus, il faudrait, à mon avis, procéder comme on l'a fait aux États-Unis en 1787, soit modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue d'accorder au parlement fédéral seul la juridiction exclusive en matière de relations internationales.

P.-F. Baillargeon, Montréal.

Et vive la Confédération...

Je viens d'apprendre une nouvelle pour le moins stupéfiante. À la télévision canadienne, Mlle Judy Lamarsh nous annonce candideusement que le Québec débourse \$10 millions de dollars dans le cadre de la célébration des fêtes du centenaire de la Confédération. Si ce n'est pas là le comble du ridicule, je me demande où il se trouve.

On dépense \$10 millions de dollars pour célébrer le centenaire d'une Confédération

qui nous est plus ou moins "chère", pendant que, par exemple, l'Université de Montréal, qui nous est extrêmement chère, a une soit terrible de ces fameux dollars.

Mais qui donc signe les chèques au Québec. Ou, qui donne l'ordre de les signer? Une chose est cependant certaine, c'est que les fonds proviennent de nos poches.

Claude Deschênes, Val-Morin, Qué.

Vos CHEVEUX, leur CHUTE, et PUIS.....!



M. R.A. Pierre, trichologue, expliquant les principales fonctions des glandes sébacées

Toutefois, lorsque nous abordons le délicat problème du cuir chevelu et ses nombreuses suites, pour n'en nommer que quelques-unes: Démangeaisons, pellicules sèches ou grasses, taches dans le cuir chevelu, chute anormale, abondance de cheveux, et finalement la calvitie, à partir de ce moment-là tout le monde devient spécialiste et donne des avis et suggestions plus invraisemblables. Nombre d'entre vous les ont suivis comme de petits moutons, bien docilement, avec des résultats désastreux dont les premiers, vous avez été les victimes, sans compter les pertes de temps et d'argent.

Il est à présent en votre seul pouvoir de remédier à cette condition qui vous amoindrit et vous humilie à vos propres yeux. Le trichologue R. A. Pierre, votre expert, si vous le désirez, fera avec votre coopération, un examen de votre cuir chevelu, prescrira si nécessaire les

soins et traitements appropriés à votre cas particulier. Il est peut-être encore temps de remédier à cette condition déprimante qui vous fait examiner, cela ne vous causerait qu'une déception de plus. Mais si vous avez encore des cheveux, mais qui ne se remplacent plus assez, n'hésitez plus, c'est aujourd'hui que vous préparez demain, le présent est votre meilleur garant pour l'avenir.

Nos laboratoires et chimistes sont hautement compétents et qualifiés pour la préparation et la fabrication de formules individuelles adéquates selon le cas particulier de chacun.

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre Spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après examen, et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une importante réduction sur le prix de mande au centre tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle après traitement. Le sort en est jeté. Une alternative s'offre à vous: Chevelure saine, cheveux abondants, joie de vivre, ou d'autre part, apparence amoindrie, chute et complexité. Que décidez-vous? Vous êtes vous-même.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 EST, SHERBROOKE, angle Berri

Suite 490 — Tel.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke-Berri

Heures: 11h. a.m. à 9h. p.m.

Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

La bourse?
C'est
du chinois?

Point n'est besoin de parler italien pour adorer le spaghetti... ou l'espagnol, pour aimer les oignons... ou le suédois, pour se délecter de smorgasbord.

Pourquoi, alors, éviter les courtiers et autres conseillers financiers, même si vous ne parlez pas la langue de la bourse?

Vous découvrirez que le personnel de Grant Johnston parle une langue peu compliquée. Et ce que nous vous dirons vous paraîtra plein de bon sens... et vous sera très profitable à entendre.

Rendez-vous visite pour discuter d'un plan d'investissement. Il nous fera plaisir de préparer à votre intention un portefeuille adapté à vos besoins personnels... si minime que soit votre investissement initial.



Grant Johnston & CO. LIMITED

1, Place Ville-Marie, Montréal — Téléphone: 875-5200

Membre: Bourse de Montréal • Bourse canadienne

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

70% D'ESCOMPTE SUR DISQUES



REG. \$4.98 et \$5.98

MONO et STEREO

SPECIAL

\$1.99

Reg. \$4.98

et \$5.98

SPECIAL:

\$1.99

La vente spéciale d'achat d'inventaire de disques classiques "LONDON" importés et retirés du catalogue le 15 mars 1967 se continue.

SCELLE - GARANTIE

PAS DE

A 20 minutes de l'EXPO

par le METRO

Station Jean-Talon et prendre

l'autobus Bélanger-Est (95)

COMMANDES POSTALES

DURANT CETTE VENTE

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est, Bélanger

R.A. 9-2833

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9.30 P.M.

MONTROSE

LE TOUT NOUVEAU DISQUE BARCLAY

HUGUES AUFRAY

La Blanche Caravelle — Le Serpent — Il faut ranger ta poupée — Le lion et la Gazelle — Pauvre Rutebeuf — Céline — Dam Di Dam — La soupe à ma grand-mère — La princesse et le troubadour — Le bon Dieu s'énervait — San Miguel — Y'avait Fanny qui chantait.

AU MEME BAS PRIX: Brel, Leyrac, Ferrat, Lévillée, Calvé, Vigneault, Aznavour, etc.

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est, Bélanger

R.A. 9-2833

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h.30 p.m.

COMMANDES POSTALES

.50 par 3 disques pour frais de poste

et d'emballage — Taxes en plus

Suggérez un deuxième choix

Signifiez si Mono ou Stéréo

REG. \$4.20

SPECIAL

2.99

D'accord avec les projets du discours du trône, le CTC attend maintenant les actes

Le discours du trône promet des mesures prévoyant des réformes bien nécessaires, et le Congrès du travail du Canada espère que les résultats concrets qui en découleront représenteront "quelque chose de mieux qu'un simple geste dans la bonne direction", a déclaré M. Claude Jodoin, président du CTC.

Le leader de la centrale syndicale groupant 1.550.000 adhérents a ajouté: "Le discours du trône est plein de jolies phrases sur la justice et les droits du citoyen canadien, mais nous nous souvenons encore des discours du trône précédents qui étaient tout aussi prometteurs; c'est pourquoi nous préférons voir venir."

M. Jodoin a dit que le CTC attend l'étude des relations industrielles, proposée par le gouvernement, avec une espérance mêlée d'une certaine dose d'inquiétude. "Notre expérience passée nous a appris que la loi ainsi que la pratique courante tendent à favoriser le patronat en matière de conflits du travail."

"Le discours du trône promet des mesures prévoyant des réformes bien nécessaires, et le Congrès du travail du Canada espère que les résultats concrets qui en découleront représenteront "quelque chose de mieux qu'un simple geste dans la bonne direction", a déclaré M. Claude Jodoin, président du CTC.

Le leader de la centrale syndicale groupant 1.550.000 adhérents a ajouté: "Le discours du trône est plein de jolies phrases sur la justice et les droits du citoyen canadien, mais nous nous souvenons encore des discours du trône précédents qui étaient tout aussi prometteurs; c'est pourquoi nous préférons voir venir."

M. Jodoin a dit que le CTC attend l'étude des relations industrielles, proposée par le gouvernement, avec une espérance mêlée d'une certaine dose d'inquiétude. "Notre expérience passée nous a appris que la loi ainsi que la pratique courante tendent à favoriser le patronat en matière de conflits du travail."

Le CTC s'alarme du fait que les nouveaux programmes sur l'habitation, projetés dans le discours, soient toujours en retard. "Le principe que le logement relève, au premier chef, des particuliers", "Aujourd'hui l'idée que l'État canadien devrait aider le logement ne devrait être considérée comme révolutionnaire... Nous sommes arrivés à un point où un programme de logement basé sur l'initiative privée n'est plus réaliste. Il est temps de considérer la question du logement pour les gens à faibles revenus comme étant une question d'utilité publique."

Conflit intersyndical à Sorel

La FTQ demande l'aide du ministre de la justice

La Fédération des travailleurs du Québec demande l'aide du ministre de la justice dans le conflit qui oppose présentement ses membres à ceux de la CSN à Sorel.

Dans un télégramme au ministre, le président M. Louis Laberge affirme que les travailleurs du bâtiment menés de la CSN essaient "par la force et la violence" de fermer certains chantiers de Sorel qui n'ont rien à voir avec la grève.

encore impliqués dans une situation comme celle de 1962".

QUEBEC (DNC). — Le ministre du travail, M. Bellemare, a fourni certaines précisions hier en Chambre au sujet du conflit intersyndical qui sévit présentement dans l'industrie de la construction dans la région de Sorel. Ce conflit, a-t-il rappelé, est suscité par l'application du décret de la construction et date de plusieurs mois. Il provient du fait qu'une nouvelle centrale syndicale (la CSN) participe à l'application du décret.

M. Laberge ajoute que la FTQ n'a aucune objection à ce que les membres de la CSN fassent la grève, "mais nous nous élevons avec véhémence contre les menaces, la brutalité et les coups dont ils se servent pour fermer les chantiers sur lesquels nos membres travaillent sans que nous soyons impliqués d'aucune façon que ce soit dans la grève."

Après avoir affirmé que la FTQ a fait tout ce qu'elle a pu pour faire respecter les droits de ses membres (injonctions, arrestations, etc.), M. Laberge dit que le gouvernement doit maintenant intervenir "avant que la situation vienne hors de contrôle et que nos membres, désespérant de voir leurs droits respectés, soient

encore impliqués dans une situation comme celle de 1962".

QUEBEC (DNC). — Le ministre du travail, M. Bellemare, a fourni certaines précisions hier en Chambre au sujet du conflit intersyndical qui sévit présentement dans l'industrie de la construction dans la région de Sorel. Ce conflit, a-t-il rappelé, est suscité par l'application du décret de la construction et date de plusieurs mois. Il provient du fait qu'une nouvelle centrale syndicale (la CSN) participe à l'application du décret.

M. Laberge ajoute que la FTQ n'a aucune objection à ce que les membres de la CSN fassent la grève, "mais nous nous élevons avec véhémence contre les menaces, la brutalité et les coups dont ils se servent pour fermer les chantiers sur lesquels nos membres travaillent sans que nous soyons impliqués d'aucune façon que ce soit dans la grève."

Après avoir affirmé que la FTQ a fait tout ce qu'elle a pu pour faire respecter les droits de ses membres (injonctions, arrestations, etc.), M. Laberge dit que le gouvernement doit maintenant intervenir "avant que la situation vienne hors de contrôle et que nos membres, désespérant de voir leurs droits respectés, soient

Comité d'étude sur le régime syndical dans la construction

QUEBEC — Le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, a annoncé la formation d'un comité d'étude chargé d'établir certains critères en vue de l'accréditation syndicale dans l'industrie de la construction et de l'institution d'un régime provincial d'examen pour les certificats de compétence des différents métiers de la construction.

présidé par M. Fernand Morin, sous-ministre adjoint au travail.

La CSN y est représentée par MM. Robert Sauvé, secrétaire général et Réal Labelle, conseiller technique de la Fédération du bâtiment. La FTQ y a délégué MM. Louis Laberge, président général et Robert Perreault, président du Conseil du bâtiment.

L'adoption de règlements particuliers pour la reconnaissance syndicale dans le bâtiment (où le caractère transitoire de certains chantiers pose des problèmes particuliers) est à l'ordre du jour de la Commission des relations de travail depuis l'adoption du Code du travail en 1964 et il avait été décidé de créer un comité ad hoc à une réunion de la CRT l'automne dernier. Quant à la question de la carte de compétence provinciale, elle n'est pas non plus une nouvelle fraîche. Un comité d'étude du ministère du travail, chargé d'examiner les problèmes de formation dans le bâtiment, s'est penché sur le problème; le rapport (ou les rapports, puisqu'il semble y en avoir de minoritaires) de ce comité n'a jamais été rendu public par le gouvernement.

Dans un communiqué remis à la presse, M. Bellemare a expliqué que le nouveau comité des relations de travail de la construction est formé de représentants de la Confédération des syndicats nationaux et de la Fédération des travailleurs du Québec. Il est

présidé par M. Fernand Morin, sous-ministre adjoint au travail.

La CSN y est représentée par MM. Robert Sauvé, secrétaire général et Réal Labelle, conseiller technique de la Fédération du bâtiment. La FTQ y a délégué MM. Louis Laberge, président général et Robert Perreault, président du Conseil du bâtiment.

C'est M. Charles Bélanger, du ministère du travail, qui agit comme secrétaire du comité.

Le ministre précise que le comité a d'abord pour objet la détermination des associations de salariés habilitées à représenter les travailleurs de la construction pour fin de la négociation collective des conditions de travail et l'administration des décrets.

Le mandat du comité porte également sur les certificats de compétence et la classification des métiers de la construction.

Il s'agit, précise-t-on dans la communication, d'établir un projet tendant à uniformiser la nomenclature des différents métiers de la construction, à préciser le contenu de chacun et à déterminer les conditions d'admission pour chacun d'eux.

Ce travail est essentiel à la mise sur pied d'un régime provincial d'examen dans le but de faciliter une plus grande mobilité géographique des travailleurs de chaque métier, note M. Bellemare.

UCJLF et ACSJ

Les deux associations de journalistes collaborent

Il est "aussi faux qu'insensé" de prétendre que les deux principales associations de journalistes du Québec, l'UCJLF et l'ACSJ, ne collaborent pas entre elles; le contraire est vrai, affirme M. Fernand Beauregard, président de l'ACSJ.

ont tenu des congrès en fin de semaine dernière, l'UCJLF à Montréal et l'ACSJ à Grand-Mère. Cette concurrence pour l'attention des journalistes de la région métropolitaine, dont certains sont membres des deux organismes, a fait croire à certains qu'il y avait animosité.

L'Alliance canadienne des syndicats de journalistes, comme son nom l'indique, groupe les représentants des syndicats; l'Union canadienne des journalistes de langue française groupe tous les journalistes à plein temps qui désirent s'y joindre. Toutes deux

Pour dissiper cette impression, M. Beauregard fait état d'un vœu adopté au colloque de l'ACSJ et qui se lit comme suit: "Que soit créé un comité spécial qui sera chargé d'étudier, de concert avec les dirigeants de l'UCJLF, la possibilité de constituer un organisme permanent dont la fonction sera de coordonner l'action de l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes et de l'Union canadienne des journalistes de langue française sur les problèmes qui leur sont communs."

Nouveau président du Conseil du travail

M. Armand Jolicoeur a été nommé président du Conseil du travail de Montréal qui représente 150.000 syndiqués de la région métropolitaine. Cet organisme est affilié au Congrès du travail du Canada et à la Fédération des travailleurs du Québec.

M. Jolicoeur, qui remplace M. J.P. Ménard, est dirigeant de l'Union internationale des Employés d'Édifices, local 298, au Québec; membre du Conseil général de la FTQ, membre du Comité intersyndical Expo 67 et membre du Conseil consultatif à la C.E.C.M.

Enfin à l'occasion de ce colloque et congrès de fin de semaine, les dirigeants de l'Alliance et de l'Union ont fait un échange de bons vœux.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat passé le 19 avril 1967, en vertu duquel toutes les dettes existantes et futures dues à Fairtex Fabrics Ltd. ont été vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, a été enregistré le 5 mai 1967 au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de la Cité de Montréal sous le numéro 1985087.

Montréal, le 8 mai 1967. Banque de Commerce Canadienne Impériale, par: M.A. McCallum, greffier.

HENMAN INVESTMENTS LTD.

Avis d'application pour permission d'abandonner sa charte

AVIS est donné que Henman Investments Ltd. qui a son bureau principal dans la Cité de Montréal, demandera la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies de Québec.

Montréal, le 3 mai 1967.

Henman Investments Ltd., par: Alfred MANASTER, Secrétaire.

Orenstein, Ruby & Michelin 637, rue Craig, Montréal, Québec, Procureurs du requérant.

AVIS

Avis est par les présentes donné que toutes les créances présentes et futures qui restent non payées et que Fairtex Fabrics Ltd. a vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, a été enregistré le 5 mai 1967 au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de la Cité de Montréal sous le numéro 1985087.

Montréal, P.Q., le 8 mai 1967. Banque de Commerce Canadienne Impériale, par: D.J. Butler, assistant greffier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, à une assemblée spéciale tenue le 8 mai 1967, a donné première lecture au règlement No. 723, soit un règlement qui modifie le règlement de construction No. 490 concernant la démolition et l'enlèvement des constructions.

Cet avis est publié deux fois à différents jours dans un quotidien de langue française et en anglais dans un quotidien de langue anglaise dans la Ville de Montréal, et la deuxième lecture du règlement No. 723 n'aura lieu qu'après l'expiration d'une semaine à compter du dernier jour de publication dudit avis.

Les personnes qui désirent faire des représentations au Conseil au sujet dudit règlement No. 723 devront les faire avant leur adoption lors de la deuxième lecture.

Ce 9e jour de mai 1967.

G. ATKINSON, Greffier.

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 731.370

ESTELLE GREENBERG, épouse séparée de biens de JOHN EDWARD GREENBERG, de la Cité de Laval, District de Montréal, Demanderesse

VS.

HENRI SULLEP, de la Cité de Miami, un des États unis d'Amérique, résident à 6865 Bay Drive et MICHEL PELUS, de la Cité de Laval, District de Montréal, Résident à 1745 Boulevard Tiesier, Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur HENRI SULLEP est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 8 mai 1967.

NORMAND DESROCHES, Protonotaire adjoint C.S.M.

JACOBS, TANNENBAUM & SIROTA, Avocats, 276, rue St-Jacques, Montréal, Procureurs de la demanderesse

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 692.966

LEVINSON TAXIS LTD., corps politique et incorporé, dûment incorporé suivant la loi, et ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, Demanderesse

VS.

FERNAND LAPOINTE, des Cité et District de Montréal, résident à 7294 rue Christophe-Colomb, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur FERNAND LAPOINTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 8 mai 1967.

RAOUL CREVIER, Protonotaire adjoint C.S.M.

SHENKER, LAZARE & TETTELBAUM, Edifices, 1010, rue St-Catherine, Suite 620, Montréal, Qué., Procureurs de la demanderesse

AVIS

Avis est par la présente donné que le contrat en date du 3 mai 1967 par lequel Roger Blison Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré le 5 mai 1967 au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de la Cité de Montréal sous le numéro 1985087.

Le 5 mai 1967.

BANQUE DE MONTRÉAL

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571-D du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes et futures de D.R.S. Produits Lites, ayant son principal lieu d'affaires à 3, 1ère Avenue, Roxboro, en l'honneur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 26 avril 1967, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 27 avril 1967, sous le numéro 1983327.

Banque Canadienne Nationale, Montréal, le 10 mai 1967.

Province de Québec
District de Montréal

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, au cours d'une assemblée spéciale tenue le 8 mai 1967, a adopté le règlement No. 722, pour modifier le règlement No. 472 concernant le plan de pension de retraite pour les employés, et communication duquel peut être prise à l'hôtel de ville, 90 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal.

Donné à Mont-Royal, ce neuvième jour de mai 1967.

G. ATKINSON, Greffier.

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 730.501

DAME FLORENCE ALBERTA GREEN-BONIN, épouse séparée de biens de CYRIL BONIN, résident et domiciliée dans les Cité et District de Montréal, Province de Québec, Demanderesse

VS.

CYRIL BONIN, vendeur, des Cité et District de Montréal, Province de Québec, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur CYRIL BONIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 8 mai 1967.

RAYMOND PILON, Protonotaire adjoint C.S.M.

GAGNON, BEAULIEU, RICHESSE, CARISSE, SZEMENYI & DI CLEMENTI, Avocats, 2015 rue Drummond, Montréal 25, Procureurs de la demanderesse

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 731.670

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique et incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la province de Québec, dans les Cité et District de Montréal, Demanderesse

VS.

ISRAEL HARITVER, homme d'affaires, de Boril Fontesa 14, Piso 3-1, Barcelone, Espagne, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ISRAEL HARITVER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, 10 mai 1967.

NORMAND DESROCHES, Protonotaire adjoint C.S.M.

SHIKEMAN, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, avocats, Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1155 boul. Dorchester O., Montréal, Procureurs de la demanderesse

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 5116 expo.

LA CITE DE POINTE-CLAIRE, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de Pointe-Claire, district de Montréal, Expropriante

VS.

SUCCESSION GEORGES MARCIL, Dame Marie E.P. Perrin, veuve de Georges Marcil, ex C.M. Trust Company, en leur qualité d'exécutrices testamentaires dudit Georges Marcil, de lieux inconnus, Expropriée

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est donné à l'expropriée qu'une requête pour prise de possession au préalable sera présentée à la Cour supérieure de Montréal, en la division de Pratique, chambre 31, le 23 mai 1967, à 10 h 30 a.m. Veuillez agir en conséquence. Une copie de la requête pour prise de possession au préalable a été produite au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal, le 9 mai 1967.

ADRIEN BELLEAU, Protonotaire adjoint C.S.M.

Lacroix, Hébert, Thivierge, Sylvestre & Viau, Avocats, 507 Place d'Armes, Suite 1209, Montréal 1, Procureurs de l'expropriante.

HOCHELAGA CONSTRUCTION INC.

AVIS est par les présentes donné que Hochelaga Construction Inc. une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Secrétaire provincial de la province de Québec, aux fins de rendre sa charte, le tout suivant les prévisions de la Loi des compagnies de Québec.

Daté à Montréal, ce 25e jour d'avril 1967.

Harry LENETSKY, président

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la Province de Québec, que Médica (1967) Inc., dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 13e jour du mois d'avril 1967 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamblay (Longueuil), Qué., le 14e jour du mois d'avril 1967 sous le numéro 285141 ainsi qu'au Bureau de la division de Rouville (Mariville), Qué., le 15e jour d'avril 1967, sous le No. 100170.

Daté à Montréal, Qué., ce 1er jour du mois de mai 1967.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Pèlerins et journalistes du monde attendent Paul VI à Fatima samedi

CITE DU VATICAN — Paul VI, parlant au cours d'une audience générale hier, a annoncé qu'il publiera samedi — jour de son voyage à Fatima — une exhortation "pour mettre davantage en lumière la signification religieuse de son voyage et afin que soit rendue à la Vierge un hommage de piété filiale selon la doctrine et l'esprit du récent concile oecuménique".

Le pape a rappelé qu'il a

l'intention d'accomplir ce voyage "dans un esprit de pénitence et de prière pour les besoins de l'Eglise et du monde, surtout en ce qui concerne la paix".

Voici le programme officiel du séjour du pape à Fatima le 13 mai prochain :

La Caravelle des transports portugais TPA arrivera à 8 h. 30 à Monte Real, où le pape sera accueilli, à sa descente,

par l'amiral Americo Thomaz, président de la République portugaise.

Après un échange de discours, le pape et le président partiront en voiture avec leur suite pour Fatima, située à une trentaine de milles, à une allure lente pour permettre à la population d'exprimer ses hommages.

La messe officielle du pèlerinage, célébrée à l'arrivée à 10 h. 30, sera dite en portugais, à l'exception du credo, et l'oraison sera répétée en toutes les langues des pèlerins présents. Le pape donnera ensuite sa bénédiction à 12 h. 30 et assistera à la traditionnelle procession des adieux à la Vierge.

Le pape repartira pour Monte Real où il est attendu à 17 h., mais en empruntant un autre itinéraire passant par Batalha où s'élève une abbaye du XIVe siècle commémorant l'indépendance du Portugal.

Plus d'un million de pèlerins pourraient se rendre sur les lieux du sanctuaire à cette occasion. Déjà 600 cartes d'accreditation ont été distribuées aux journalistes étrangers. Six voitures, 15 caméras, deux hélicoptères, plus de 150 opérateurs de télévision et de cinéma filmeront en noir et en couleur l'arrivée et le séjour du pape. Le satellite Teletar retransmettra les images en couleur. La NBC des Etats-Unis a installé tout un équipement pour prises de vues en couleur.

A New York, une immense procession en plein centre de Manhattan est prévue ce 13 mai avec la participation de milliers de représentants de "l'armée bleue de Notre-Dame de Fatima".

Le successeur de Paul VI comme archevêque de Milan, le cardinal Giovanni Colombo, sera de passage à Montréal dimanche. Déjà auxiliaire de Paul VI à Milan, Mgr Colombo fut nommé cardinal en février 1965. En quelque sorte théologien personnel du pape, il fait aussi partie de la commission chargée de la révision du droit canon. On lui prête un rôle important dans les travaux du prochain synode mondial. Il célébrera la messe dimanche à 10h. a.m. à l'oratoire Saint-Joseph et profitera de son passage à Montréal pour visiter l'Expo.

Manhattan est prévue ce 13 mai avec la participation de milliers de représentants de "l'armée bleue de Notre-Dame de Fatima". A travers les Etats-Unis des messes pontificales ou des grand-messes chantées seront célébrées à cette occasion dans de nombreuses cathédrales, et des prières seront offertes pour la paix.

Mgr Harold Colgan, directeur de l'institut "Ave Maria", a annoncé que "l'armée bleue" sera représentée à Fatima par une délégation américaine qui sera reçue par le pape et qui offrira une statue de la vierge au Sud-Vietnam.

La Pentecôte au pavillon chrétien

Dimanche prochain, 14 mai, environ 35.000 chrétiens sont attendus à l'Autostade, à l'entrée des terrains de l'Expo, à l'occasion du dimanche du pavillon chrétien.

Le 14 mai, jour de la Pentecôte, a été choisi pour célébrer l'anniversaire de fondation de l'Eglise chrétienne. Une minute de silence observée à l'intention de l'union de tous les chrétiens sera l'une des activités saillantes de cette assemblée sans précédent en Amérique.

Les langues française, anglaise et grecque seront utilisées à cette réunion, symbolisant ainsi le fait que tous ceux qui reçoivent le message de la première pentecôte le reçoivent dans leur propre langue.

Cet événement sera radio-diffusé et télévisé en direct à travers tout le Canada. A cette simple assemblée sans cérémonie ni ornements les Eglises catholique romaine, anglicane, unie, presbytérienne, luthérienne, baptiste, grecque-orthodoxe et ukrainienne grec-

que-orthodoxe seront officiellement représentées.

La veille, le 13 mai, sera le jour officiel du pavillon chrétien.

Ce pavillon chrétien, qui va à l'encontre de toutes les conventions, a eu jusqu'ici pour effet d'étonner les visiteurs à l'Expo 67, mais bien que certains en soient sortis déprimés, d'autres s'en sont dit inspirés.

Il s'adresse d'abord à l'homme au sein de sa famille, soit l'homme ordinaire. Mais le visiteur se voit le plus souvent devant photographies et vestiges de l'homme extraordinaire, cruel et érotique: photos d'adolescents en train de brutaliser un enfant, d'homosexuels vêtus comme des femmes, et d'un mur couvert de graffiti obscènes.

Le visiteur se voit ensuite entouré des atrocités de la guerre pour enfin pénétrer dans une pièce où les écrans illustrent des personnes vivant dans la joie et l'amour, soit le message explicitement chrétien: un appel à l'espoir et à la conscience.

Obiecteurs de conscience

Témoins de Jéhovah condamnés à Lisbonne pour insoumission

LISBONNE. — Quarante-neuf témoins de Jéhovah accusés d'activités subversives, ont été condamnés par le tribunal suprême de Lisbonne à des peines d'un à 5 mois et demi de prison et à la privation de leurs droits politiques pour quatre ans.

Dix d'entre eux ont été condamnés avec sursis, mais les trente-neuf autres peuvent, s'ils le désirent, payer une amende de trente escudos (un dollar) par jour de prison à purger pour rester en liberté.

Les témoins de Jéhovah étaient notamment accusés d'avoir prêché l'insoumission aux devoirs militaires. Pour leur défense ils avaient soutenu qu'ils n'étaient qu'une secte religieuse et ne faisaient pas de politique. L'accusation n'a retenu contre eux que l'objection de conscience, interdite au Portugal.

Ces témoins de Jéhovah avaient été jugés une première fois en juillet de l'année dernière. C'est ce jugement que le tribunal suprême a confirmé.

L'émission TÉMOIGNAGE

du 15 au 20 mai 1967

Animateur: Paul Hamel, S.J.
LUNDI: Jeanette Bertrand: Les courtiers du coeur: moyens de fraternité.
MARDI: Jean Giot: Moi, j'ai un pays qui a un joli nom (Bécaud).
MERCREDI: Michel Jaquen: Mes amis les jeunes repria de justice.
JEUDI: Anne-Marie Pigeon: Quelques problèmes d'adoption.
VENDREDI: Jean-Paul Régimbal: Ceux qui souffrent de mètre pas aimé.
SAMEDI: Marcel Marcotte: Dois-je tout déclarer à mon fiancé?
A Montréal et aux environs, écoutez: CKAC 730 à 7h.50 du soir, CKBS 1240 à 2h. de l'après-midi.

Selon "Wall Street Journal"

Une mauvaise traduction aurait biaisé la dernière encyclique

NEW YORK. — Le quotidien financier "The Wall Street Journal" publiait hier une analyse de l'encyclique papale dans laquelle il déclare que la version anglaise officielle de ce document manifeste "envers le capitalisme en général une hostilité qui n'apparaît pas dans le texte latin".

L'auteur de l'analyse, M. Vermont Royster, écrit notamment que le texte original ne constituait pas l'attaque contre le système capitaliste privé qu'il semblait être dans les traductions en langues étrangères.

L'encyclique, "Du développement des peuples", a été rédigée en latin, comme les autres documents officiels de l'Eglise, et traduite en diverses langues vivantes. Vermont Royster ajoute: "Il y a de nombreuses différences de nuance et, dans certains cas, des pensées entièrement différentes ont été insérées de façon inexplicable".

Informations religieuses

SESSIONS — Du 3 au 29 juillet prochain à l'université de Montréal, réflexion chrétienne sur la Terre des hommes, avec Guy Allard, Guy Dozois et André Liège, o.p.; sur l'homme contemporain et la technique, avec MM. Deconchy, Dondeyne, Jolif, Lazure; sur l'homme contemporain dans une société démocratique, avec MM. Grand-Maison, Lacoste et Poisson; sur la rencontre des peuples, avec MM. Rabin, Duquoc, Gutierrez et Lepargneur. Nombreux ateliers de travail prévus. Pour renseignements: 733-9951, poste 456.

TERRE DES HOMMES — Une centaine de prêtres du Canada se réuniront au pavillon du Québec, les 5, 6 et 7 juin prochains. Sous le thème majeur "le chrétien dans la terre des hommes", M. Emile Simard traitera du "chrétien et des sciences physiques", M. Fernand Dumont, du "chrétien et des sciences de l'homme", M. Maurice Sauvé et Mme Barbara Ward, du "chrétien dans une société de riches et de pauvres", M. Gilles Lande et le cardinal Léger, du "chrétien dans un monde divisé... en marche vers l'unité". La session est organisée par le département d'action sociale de la C.C.C.

SOCIOLOGIE — Du 29 mai au 9 juin prochains, le centre de recherche en sociologie religieuse de Laval organise une session à l'intention des étudiants en théologie de Québec, Trois-Rivières, Rimouski et Pointe-Gatineau, sur les "transformations sociales dans le milieu québécois" en collaboration avec MM. Dumont, Fortin, Montminy, Lemieux, Rouleau, Bergeron, Dion, Doyon, Grand-Maison et Poisson, à l'école forestière de Duchesnay, à quelque 25 milles au nord-ouest de Québec.

RELIGIEUSES — Trois sessions pour religieuses auront lieu respectivement du 7 au 13 septembre, du 11 au 16 octobre et du 30 octobre au 5 novembre, sous la responsabilité de l'université Saint-Paul d'Ottawa, sur le renouveau des chapitres généraux de leurs communautés et sur les moyens de les réaliser.

LE FRERE — Les 20 et 21 mai prochains, à Cap-Rouge, les anciens élèves des communautés de frères du Québec se réuniront en quatre commissions d'études sur "l'école, laboratoire de notre avenir économique", avec B. Bernard Bonin; "structures scolaires et confessionnalité", avec M. Marcel Lortie; "le frère dans la cité d'aujourd'hui", avec M. Claude Ryan; et "le frère dans l'Eglise", avec M. Albert Tremblay.

RETRAITES — Mgr Léo Blais sera prédicateur, du 8 au 15 juillet, au manoir Maplewood de Waterloo, de la retraite mixte organisée par M. R. Taillefer, 4075 Bordeaux, Montréal (L.A. 2-4569). Du 20 au 22 mai, retraite pour employées de magasins et coiffeuses, par le P. Jean Malo, chez les religieuses de Marie-Réparatrice d'Outremont, 1025 ouest, boul. Mont-Royal, organisée par L. Leroux (721-7297). Samedi, le 13 mai à 3 h., adoration et messe des malades à l'église du Très-Saint-Sacrement, avenue Mont-Royal, près St-Hubert, avec service bénévole de transport à 399-2431, dans cette année du 15e anniversaire de la section des malades de l'Agrégation du Très-Saint-Sacrement... Pèlerinage, le 4 juin, à Lachute d'Argenteuil, présidé par Mgr Cinicella, organisé par la garde d'honneur du coeur immaculé de Marie (944-5059). Du 19 au 22 mai, pèlerinage au sanctuaire de l'Immaculée-Conception, à Washington, organisé par J.L. Desroches, 1270 Fort, Montréal.

DÉCÈS

PRATT — A Longueuil, le 8 mai 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé Paul Pratt, ex-maire de la Cité de Longueuil, époux d'Eugénie Marcil. Outre son épouse, il laisse dans le deuil Mme Maurice Blais (Pauline), M. l'abbé Guy Pratt, curé de Notre-Dame de Fatima, à Jacques-Cartier, M. Jacques Pratt, artiste lyrique, son neveu, le Dr Maurice Blais. Une soeur madame Alphonse Préfontaine (Marguerite) Les funérailles civiles auront lieu samedi, le 13 mai. La dépouille mortelle reposera dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Longueuil, 100 rue St-Charles ouest. Départ à 10.30

NÉCROLOGIE

A Ste-Scholastique subitement le 9 mai 1967, est décédé le frère Rémi-Marie, né Louis Thibault, de la Congrégation des frères de l'instruction chrétienne. Il se dévoua à l'oeuvre de l'enseignement durant 45 ans, surtout à Montréal, Farnham, Masson et Gatineau. Les funérailles auront lieu à la maison provinciale des frères à Oka le 12 mai à 16h.

Retenez ce nom pour votre Champagne-

Charles
Charles
Charles
Heidsieck



Vous avez jusqu'au 12 mai pour obtenir un

"Intérêt Rétroactif"

avec le Compte d'Épargnes-Prime à 4½% d'intérêt

à la banque Toronto-Dominion

calculé sur la balance MENSUELLE minimum

Ouvrez aujourd'hui même un Compte d'Épargnes-Prime!
Les comptes ouverts cette semaine rapporteront la totalité de l'intérêt rétroactif à partir du 1er mai.



Une idée pour les gens qui vont de l'avant de

TORONTO-DOMINION

La Banque où le personnel crée toute la différence.

MacEachen : le coût de l'assurance-hospitalisation per capita a presque triplé au Canada depuis 1958

Le coût de l'assurance-hospitalisation per capita a presque triplé au Canada depuis 1958, a révélé hier le ministre fédéral de la santé, M. Allan MacEachen.

S'adressant au banquet d'ouverture du congrès de l'Association des hôpitaux du Canada, à Montréal, le ministre a en effet indiqué que le coût des services hospitaliers assurés était passé de \$21.23 par Canadien, en 1958, à \$54.02 en 1966. On prévoit qu'il atteindra \$62.98 par Canadien cette année.

Cette augmentation rapide est attribuable à plusieurs facteurs dont les principaux sont la hausse des salaires, l'amélioration des services tant en qualité qu'en quantité, l'élargissement de la portée de l'assurance et la diversité des niveaux d'efficacité.

L'augmentation des frais, a dit le ministre, met en relief la nécessité d'appliquer toutes les techniques dont on dispose pour mieux utiliser les ressources.

Pour améliorer sensiblement, à long terme, l'efficacité du système hospitalier, il faudra parfaire la formation professionnelle du personnel de direction des hôpitaux et notamment celle des cadres intermédiaires et des chercheurs engagés dans la recherche appliquée.

M. MacEachen a souligné que le gouvernement fédéral encourage par diverses subventions la recherche en matière d'automatisation dans les hôpitaux, en matière de personnel, et de planification à long terme de l'utilisation de l'équipement.

Quelque 200 délégués et suppléants participent au congrès de l'Association des hôpitaux du Canada, qui se poursuivra aujourd'hui et demain à l'hôtel Mont-Royal.

L'un des principaux objets du congrès est l'étude d'un rapport qui propose une réforme des objectifs de l'association.

Au cours d'un banquet ce soir, l'A.H.C. remettra le prix George Findlay Stephens au père Hector L. Bertrand, S.J., vice-président de l'université de Sudbury, en reconnaissance de son travail remarquable dans le domaine hospitalier.

Le père Bertrand a joué un rôle de premier plan dans la fondation et l'organisation des principaux services de santé du Québec. Il a notamment fondé l'École supérieure d'administration hospitalière, la première école du genre en langue française en Amérique.

Texte intégral de la déclaration de M. Wagner à Québec

QUÉBEC (DNC) — Voici le texte de la déclaration faite par M. Claude Wagner en Chambre, hier :

"M. le président, j'invoque mon privilège de député. Le premier ministre, au cours d'une conférence de presse, m'a sommé d'expliquer certaines déclarations que j'ai faites, vendredi soir dernier, au comité des prévisions budgétaires du ministère de la justice.

"J'ai l'intention de le faire aussi brièvement que possible. Premièrement : d'après les renseignements confidentiels auxquels j'ai eu accès et qui me proviennent des plus hautes autorités policières, des indésirables ont réussi à profiter des facilités de l'Expo. L'essentiel n'est pas de savoir s'il s'agit ou non de concessions ou de contrats ou de location d'entrepôt ou de bail, ou de service de fournisseurs ou de droit d'exclusivité.

Il s'agit de savoir si oui ou non ceux que Ralph Salerne, (un policier de New York) a décrit devant la commission d'enquête Prévoist ont réussi à s'infiltrer à l'Expo.

Deuxièmement : pour faciliter leurs opérations, ces indésirables se sont servis comme paravents de compagnies ou de raisons sociales pouvant donner une apparence de légitimité et pour mieux réussir, ils ont provoqué la confusion des noms de manière à mieux berner les autorités responsables.

Troisièmement : j'ai signalé en guise d'exemple le cas d'un chef de "bookies" de Montréal du nom de Joe Frankel. J'ai l'intention d'expliquer le procédé dont il s'est servi et de démontrer qu'il a voulu à dessein créer la confusion pour mieux pénétrer dans les concessions de l'Expo.

Quatrièmement, il existe une compagnie qui a nom New System Towel Supply Company Limited. Il existe une compagnie qui a nom Fleur de Lys Vending Services Inc. Or, se servant des noms de ces deux compagnies et les changeant légèrement, Joe Frankel a fait incorporer Fleur de Lys Linen Supply Inc., et New System Vending Co. Ltd. La charte de cette dernière compagnie fut obtenue le 10 janvier 1967. Avec un certain Walter Kohos, Joe Frankel exploite ces deux compagnies dont la ressemblance aux deux premières quant aux noms saute aux yeux. Frankel sollicite la même clientèle et a pu ainsi devenir fournisseur de plusieurs concessionnaires de l'Expo.

"A cette fin, semble-t-il, depuis le 5 février 1967, le groupe Frankel s'est porté acqureur de 500 machines distributrices qu'il a acquises de la compagnie Trans-Canada Vending et qu'il impose aux marchands en se servant de méthodes que les forces policières connaissent bien puisqu'elles ont des dossiers à cet effet.

"Cinquièmement : j'ai nommé, vendredi, William Obront. Or, William Obront fait affaires au Marché Atwater à Montréal derrière le paravent de Obie's Meat Market. D'après les renseignements que je possède et conformément à ce qu'indique une carte détaillée de l'entrepôt de l'Expo, William Obront possède un emplacement dans l'entrepôt de l'Expo, avec ou sans bail, lui permettant de faire le commerce de la viande à l'Expo. Je précise, j'aurais dû le faire vendredi, qu'il ne faut pas confondre William Obront qui fait affaires sous le nom de Obie's Meat Market avec Ben Obront qui fait aussi affaires au Marché Atwater sous le nom de Obront Meat Market.

"Sixièmement : tous jours d'après le relevé officiel d'une carte de l'entrepôt de l'Expo décrivant la répartition de l'entrepôt, il existe actuellement un emplacement à cet entrepôt réservé pour Margie's Flower Shop Limited. Voici les faits. J'attire l'attention de la Chambre sur le jeu des dates. Le 2 mars 1966, Margie's Flower Shop Limited, par l'entremise du syndicat, S.B. Freed dans le dossier portant le numéro de la Cour supérieure de Montréal, 4947-1966, a présenté un concordat à ses créanciers.

"Les créances s'élevaient à \$132.247.37. Cette proposition fut acceptée. Malgré plusieurs mois de délai, les conditions auxquelles les débiteurs s'étaient engagés ne furent pas respectées. Le 19 décembre 1966, dans le dossier de faillite portant le numéro 6409-1966, le concordat fut annulé par le juge Hanin de la Cour supérieure de Montréal, la compagnie fut déclarée en faillite. La compagnie, à ce moment-là, avait atteint un passif de \$291.783.40. Lors de l'étude des crédits, j'avais donné le chiffre rond de \$300.000. Parmi les créances, fin de décembre 1966, on pouvait noter par exemple, une créance au nom de Joseph Tekafman pour \$59.091. Et une autre au nom de Mme Margie Bernstein Carlinberg pour \$15.810.88, créance spectaculaire pour un commerce dont l'objet ostensible était de vendre des fleurs.

sible était de vendre des fleurs.

"Le principal administrateur et gérant était Bernard Carlinberg. Son épouse, Marguerite Bernstein Carlinberg était secrétaire-trésorière. Or, vingt jours avant que la faillite ne soit déclarée par la Cour, soit le 30 novembre 1966, une charte provinciale fut obtenue incorporant une compagnie portant exactement le même nom, Margie's Flower Shop Limited, nom auquel on a ajouté entre parenthèses le chiffre 66. Cette compagnie a acquitté le loyer déjà dû par la compagnie en faillite, a loué le même local, a gardé le même numéro de

téléphone, utilisé les mêmes camions, conservé la même papeterie, fait usage du même sigle, employé le même personnel dont Bernard Carlinberg, \$250. par semaine, et son épouse.

"C'est la nouvelle compagnie qui a obtenu qu'on lui réserve un local dans l'entrepôt de l'Expo. En date du 13 février 1967, d'après les rapports que j'ai. M. Gerald Rosenberg, qui a protesté en fin de semaine dans les journaux à titre de président, n'était pas président mais vice-président de la nouvelle compagnie. Or, le président était un certain Ralph Schwartz qui venait de faire faillite le 6 juin 1966 dans une

entreprise connue sous le nom de "Reliable Renovator Incorporated".

"Septièmement : voilà des faits, des noms, des chiffres et des dates. Voilà les renseignements que je possède. Je les ai portés à l'attention du ministre de la Justice dans l'espoir qu'il agisse. Il était dans l'intérêt public que je fasse connaître la situation qui prévaut. Je ne crois pas que l'on doive permettre, parce qu'il s'agit de l'Expo, que la réputation de la province soit entachée par de tels agissements. J'espère que le ministre poursuivra cette enquête qui n'est pas complète mais qui apporte déjà des révélations troublantes.

SESSION Fédérale

OTTAWA — Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a de nouveau donné l'assurance aux Communes hier que la Chambre prendra un vote absolument libre sur la question du maintien ou de l'abolition de la peine capitale au pays.

Cela veut dire que la vie du gouvernement ne sera pas mise en jeu lors de la mise aux voix et que les députés pourront voter librement, selon leur conscience, sans égard à la ligne de conduite adoptée par le parti auquel ils appartiennent.

M. Pearson a donné cette assurance en réponse à une question de M. David Fulton (PC - Kamloops).

— O —

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures a refusé hier, aux Communes, de répondre à une question de M. Gilles Grégoire (Ind.-Lib.) demandant si Ottawa

Nouveaux directeurs chez les urbanistes

Lors de sa réunion annuelle tenue récemment à l'université de Montréal, l'Association canadienne d'urbanisme (section régionale de Montréal) a accepté la liste des directeurs proposés pour l'année 1967-68.

M. Marcel Junius, professeur à l'école d'architecture, a été élu président de cet organisme qui groupe près de 400 membres, y compris une cinquantaine de membres corporatifs et de municipalités, et dont les objectifs sont d'encourager la compréhension des objectifs fondamentaux de l'urbanisme, renseigner le public et encourager les citoyens à participer aux processus politiques impliqués dans l'urbanisme.

MM. Roméo Mondello et Rudolf Papanek ont été élus vice-présidents. M. George J. Wesley, réçu secrétaire. Le trésorier sera M. John Rohar, arpenteur-géomètre. Parmi les directeurs, on note deux étudiants en architecture, M. David Hancock de McGill, et M. Bertrand Pelletier, de l'université de Montréal.

allait autoriser le gouvernement de Québec à déléguer des représentants au congrès de fondation d'une association interparlementaire de pays francophones.

M. Maurice Allard (Ind.-Lib.) avait d'abord demandé à M. Paul Martin si Ottawa avait invité le Québec à déléguer des représentants à ce congrès.

Le ministre a dit que pour réussir, il fallait obtenir l'appui de tous les pays souverains intéressés et de toutes les sections des pays souverains, faisant clairement allusion au Québec.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a indiqué que le Québec n'envoyait pas de délégués s'ils doivent être subordonnés à ceux envoyés par Ottawa.

— O —

OTTAWA — Le caucus libéral a renoncé à exercer des sanctions disciplinaires à l'encontre du député Ralph Cowan, du moins jusqu'à lendemain des élections partielles du 29 mai.

De source sûre, on a indiqué que les députés ont préféré surseoir, estimant que le moment est mal choisi pour expulser un député, les ministériels étant minoritaires en Chambre. Au surplus, deux députés et trois démissions ont d'avantage affaibli leurs rangs. Si les libéraux devaient remporter la victoire dans les cinq circonscriptions où se tiennent des élections partielles, il se peut que le caucus étudie à nouveau le cas de M. Cowan qui, à quelques reprises, a mis en doute ou dénoncé la politique de son groupe.

— O —

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, estime que le gouvernement fédéral se doit d'accorder son aide financière aux pays francophones.

Le ministre, répondant à une question du chef du Ralliement chrétien, M. Réal Caouette, a précisé que cette aide était accordée dans l'intérêt de l'unité entre ces pays.

M. Caouette avait demandé à M. Martin ce qu'il pensait de la déclaration du ministre québécois des affaires cultu-

M. Sauvé : notre tradition de tolérance explique le rôle international du Canada

"Dans notre pays, deux grandes cultures occidentales traditionnellement opposées, la culture française et la culture anglaise, ont réussi bon gré mal gré à établir un mode de vie commun. Cela démontre que finalement nous sommes un peuple très tolérant. Cette grande tolérance des Canadiens explique peut-être également que dans notre pays il n'y a pas de luttes raciales ni de problèmes majeurs de ségrégation. Bien au contraire, le Canada est un pays ouvert à tous les autres peuples, un pays qui accueille les immigrants sans tenir compte de leurs origines ethniques, de leurs races, de leurs langues ou de leurs religions."

Le phénomène de l'urbanisme des efforts remarquables par leur ampleur."

Le discours du trône lu lundi par le gouverneur général annonce d'ailleurs l'intention du gouvernement fédéral de s'engager, de concert avec les provinces et les municipalités, dans une "étude spéciale" sur le développement urbain devant mener à un rapport qui sera soumis à l'examen de tous les paliers de gouvernement et au public.

Au sujet de la croissance urbaine, M. Sauvé a déclaré encore : "La situation requiert des interventions d'autant plus rapides et efficaces qu'il n'y a pratiquement aucune grande ville de par le monde qui puisse prétendre avoir trouvé des solutions satisfaisantes aux multiples problèmes que pose la concentration massive de population en un même lieu géographique : problèmes de circulation, de logement, de communications entre les hommes..."

Affaire Vimy : précisions apportées par M. Messmer

PARIS. — "Vous avez causé un grand trouble parmi nos amis canadiens. Mon intervention est destinée à leur montrer que leurs amis français n'oublient pas", a déclaré hier M. Frédéric Dupont, député de Paris, s'adressant à M. Pierre Messmer, ministre des armées, à l'Assemblée nationale.

M. Dupont et M. Fernand Darchicourt avaient posé deux questions orales au ministre des armées au sujet de l'absence d'un détachement de l'armée française aux cérémonies de Vimy.

Dans sa réponse, M. Messmer a rappelé les circonstances de cette affaire. "Nous avons été avisés qu'une cérémonie canadienne allait avoir lieu à Vimy, a-t-il souligné. La note canadienne était rédigée d'une façon que nous avons jugé quelque peu cavalière puisqu'il s'agissait d'une cérémonie uniquement canadienne, le gouvernement français ne pouvait s'y faire représenter que par un délégué."

Après M. Messmer, M. Du-

pont est intervenu pour protester de la façon la plus véhémente contre la réponse du ministre des Armées. "Il est possible, a-t-il ajouté, que l'invitation n'ait pas été faite sous la forme protocolaire. Cela méritait une remarque de la part du gouvernement français. Mais les soldats canadiens ne devaient pas être tenus pour responsables d'une erreur de protocole."

M. Darchicourt est ensuite monté à la tribune pour déplorer l'absence de troupes françaises aux cérémonies.

"J'en ai éprouvé de la peine pour nos amis canadiens, a-t-il dit. J'en ai éprouvé une très grande gêne pour la France, mais il y avait sur le terrain près de 10.000 Français jeunes et vieux qui prouvaient que les habitants de ce pays n'élevaient pas l'ingratitude au rang d'une institution. Dans cette affaire de Vimy, le gouvernement français devait peut-être réagir, mais au-delà de cela il doit y avoir la fidélité à nos alliés des deux guerres mondiales."

Le "Salut royal" intrigue le député Gilles Grégoire

OTTAWA — Le député indépendant de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a voulu savoir hier aux Communes pourquoi la fanfare, lors de l'ouverture de l'Expo 67, le 27 avril, avait joué par trois fois l'hymne national d'un autre pays avant d'entonner l'hymne O Canada.

La question a toutefois été jugée irrecevable par le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, et le député a indiqué son intention de le soulever au prochain débat d'ajournement.

M. Grégoire avait demandé pourquoi la fanfare avait joué trois fois l'hymne de la Grande-Bretagne, Dieu protège la

reine, avant de jouer O Canada.

"Cela trouble la population de voir qu'à cet événement international qu'est l'Expo on ait joué l'hymne d'un autre pays plutôt que le nôtre."

O Canada a été adopté comme hymne officiel du Canada à la dernière session, mais on ne s'est pas entendu encore sur les paroles.

(NDLR: Le député fait sans doute allusion au "Salut royal" qui marque l'arrivée, le départ ou tout déplacement officiel du gouverneur général. Le "Salut royal" est fait des premiers accords de "God Save the Queen", d'ou confusion...)

LE CHEMIN DU PARADIS PASSE PAR VILLE

d'Estérel

COUVREZ LA PREMIÈRE ÉTAPE MAINTENANT EN Y DEVENANT PROPRIÉTAIRE.

Offrez-vous un vaste lot boisé avec accès au lac. Profitez des avantages suivants: services publics, centre culturel, récréatif et sportif. Choisissez votre constructeur, votre plan de financement, votre style de maison et bâtissez quand vous voulez.

Après seulement 6 ans d'activités, 500 terrains ont été vendus et 200 chalets ont été construits. La valeur des chalets est de \$10.000 et plus.

VEZ-VOUS VOIR ET COMPARER — A seulement 50 miles au nord de Montréal, 8 miles de la sortie no 29 de l'Autoroute. Suivez les indications.

RENSEIGNEMENTS: Gerald H. Lafontaine, Hôtel d'Estérel, Ville d'Estérel, Cité Téléphone, Qué. Téléphone: 508-3594

à votre choix deux nouveaux comptes

(1) UN COMPTE SUPER ÉPARGNE

4 1/2 %

Retraits au comptoir permis. Pas de chèques.

(2) UN COMPTE-ÉPARGNE ASSURANCE-VIE

Peut payer jusqu'à trois fois le total de vos dépôts. Plus un boni spécial.

Aussi disponibles: les comptes-épargne ordinaires et le compte de chèques.

vos épargnes se multiplient plus rapidement à

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

75 succursales ouvertes tous les soirs de 7 à 8.

La télévision au Parlement ?

OTTAWA. — Le peuple canadien aura peut-être la possibilité, cette année, de suivre de plus près que jamais le travail de ses représentants à la Chambre des Communes.

M. Pearson a en effet indiqué hier qu'on envisageait de télédiffuser en direct, à titre expérimental, les débats du Parlement, et ce au cours de la présente session. Au début, peut-être, seuls les débats en comité seraient télévisés, mais éventuellement les caméras capteraient tous les débats.

Le premier ministre a expliqué que le public avait droit à une information honnête, objective et adéquate, et il a suggéré que la télévision pourrait donner une meilleure idée au public des problèmes affrontés par les élus du peuple.

25 nouveaux membres à la Société royale

OTTAWA — La Société royale du Canada vient d'annoncer l'élection de 25 nouveaux membres.

Cette société, qui compte 620 membres et dont la fondation remonte à 1882, choisit ses candidats parmi les humanistes et les scientifiques canadiens. Elle a été fondée par le marquis de Lorne, alors gouverneur général du pays.

Les nouveaux membres choisis dans la section des humanités de langue française sont Mme Claire Martin et MM. Marcel Cadieux, Fernand Ouellette et Marcel Trudel, tous d'Ottawa.

Dans la section de langue anglaise, ce sont MM. W. Robertson Davies, William H.

Dray, Richard J. Schoeck et Ernest Struck de Toronto; M. Hans Eichner de Kingston et M. Eugene Forsey d'Ottawa.

Dans la section des sciences, les nouveaux membres sont M. Robert Bergeron de Québec; MM. Paul Lorrain, Roger W. Reed, Camille Sandorfy et Morrell P. Bachynski de Montréal; MM. George P. Holland, Stanley Duffell, et Edward Whalley d'Ottawa; MM. Frederick Valentine Atkinson, Donald Alexander, Stuart Fraser et Sydney Van den Bergh de Toronto; et MM. Donald Murray Ross d'Edmonton, Charles D. Nelson de Burnaby, C.B. George H. Nekl Towers de Vancouver et Arnold L. McAllister de Fredericton.

Le Canadian Club est distillé et embouteillé à Walkerville, Canada.



Comme le reste du monde exigez le Canadian Club.

Moelleux, velouté, le Canadian Club, le plus léger whisky du monde, est reconnu comme "le meilleur qu'on puisse offrir" dans 87 contrées.

FAITES de VOTRE COUR une PLAGE PRIVÉE



pour moins de \$2,165 conditions budgétaires faciles

En plein soleil ou au clair de lune... profitez de tous les plaisirs de l'eau dans votre cour, été après été! La piscine vinyle (Cascade) ainsi que la piscine de béton soufflé (Gunite) de ROY sont dans une classe supérieure: l'entretien facile, la résistance aux hivers canadiens et le divertissement continu des p'tits et des grands en sont la preuve concrète. Mieux encore, une piscine ROY est à la portée de toutes les bourses... à cause de son installation facile et rapide!

Pour plus de renseignements, postez ce coupon ou composez: 376-8956.

Pour l'équipement, le service, les accessoires et produits chimiques de votre piscine: SERVICE DE PISCINE VALET INC. — 376-3260.

LES PISCINES ROY (1966) LTÉE.

3555 boul. Métropolitain est, suite 100, Montréal, Qué.

Postez ce coupon aujourd'hui pour une brochure gratuite.

Nom

Adresse

Ville

Téléphone

Birmanie, ou le neutralisme rigide

par Jean TAITURIER

Journée nationale de la Birmanie, aujourd'hui à l'Exposition universelle. A cette occasion, le général Tin Pé, vice-président du Conseil révolutionnaire et ministre de l'Industrie et des Coopération (qui a eu hier des entretiens avec le ministre des affaires extérieures Paul Martin) sera officiellement reçu par le commissaire général Pierre Dupuy à la Place des Nations. Le général Tin Pé, président du Conseil révolutionnaire depuis le coup d'Etat militaire qui renversa, en mars 1962, le régime parlementaire de U Nu.

La Birmanie, cette ancienne colonie britannique (qui fut un temps partie de l'Empire des Indes et à laquelle sont venus se joindre les Etats des Chans, des Kachins et des Karens), a obtenu son indépendance en 1947.

Pays mal connu (on sait du moins que le secrétaire général de l'ONU, U Thant, est birman), la Birmanie, malgré la proximité de la Chine, de l'Inde et de l'Indochine, vit très repliée sur elle-même. Elle a en effet donné une adhésion la plus totale et la plus rigide aux principes du non-alignement et du neutralisme, attitude qui n'est pas sans agacer quelque peu les grandes puissances, dont les Etats-Unis qui ont libéré le pays de l'occupation japonaise (1942-1945) après d'âpres combats, en particulier lors de la construction de la fameuse route birmane, la "Stillwell Road".

Cette route, qui passe à travers le territoire des peuples Kachins, en révolte constante et souvent victorieuse contre le régime central, est aujourd'hui inutilisable: la plupart des ouvrages d'art construits dans la jungle montagneuse ont en effet été emportés par les pluies, détruits par les rebelles, envahis par la

végétation. C'est le domaine des bêtes fauves et des éléphants.

Le coup d'Etat des militaires, en 1962, avait été organisé pour des raisons essentiellement intérieures et n'a en aucune manière modifié la politique extérieure de la Birmanie.

Sur le plan intérieur, cependant, le capitalisme de bon aloi a fait place au socialisme tandis que disparaissaient les institutions parlementaires, que la plupart des grandes entreprises étaient nationalisées, que la lutte contre les rebelles s'intensifiait et que l'économie était fortement planifiée.

Essentiellement nationalistes, les dirigeants birmanais, qui ont pu faire preuve parfois d'un esprit de clocher fort développé, ont d'un certain puritanisme, ont paru un instant se rapprocher de Pékin, comme en témoigne le traité d'amitié et de non-agression sino-birman en 1960. Mais rapidement, cette tendance s'est redressée, et à mesure que s'améliorait la situation intérieure, ils cherchaient à prendre leurs distances non pas tant de l'Est et de l'Ouest, mais d'une façon générale de l'Ouest et de Pékin, Moscou devenant une lointaine puissance occulte.

En même temps qu'il s'efforçait de rendre la neutralité du pays aussi complète que possible, le nouveau régime militaire accentuait sa lutte contre les rebelles. Cette rébellion est hétérogène et oppose le régime central à différentes minorités ethniques et à des groupes communistes de toutes nuances: les "Drapeaux blancs" (pro-chinois), les "Drapeaux rouges" (pro-soviétiques), les "Trotskistes", etc. En 1963, le président Né Win proposa une sorte de "paix des braves", mais rapidement les négociations échouèrent. Depuis, la lutte se poursuit, mystérieuse et sanglante. Des centaines de "rebelles" sont emprisonnés.

La Birmanie est un pays d'une superficie de quelque 262.000 milles carrés. Sa population est de l'ordre de 25 millions d'habitants. La capitale est Rangoon. La religion d'Etat est le bouddhisme mais la liberté religieuse est, officiellement, entière. Le birman est la langue officielle et l'anglais la langue seconde.

Les principales richesses naturelles sont le plomb, le zinc, l'argent et les pierres précieuses. L'exportation du riz représente environ 75 p.c. du commerce extérieur. La Birmanie, dont le premier client reste la Grande-Bretagne, importe de la machinerie, du matériel d'équipement, des textiles et des métaux.

Le Canada, pour sa part, n'importe rien de Birmanie, mais vend de la farine de blé, de l'amidon et des produits pharmaceutiques. Le montant des exportations canadiennes vers la Birmanie s'est chiffré en 1965 à un modeste \$700.000.

L'assistance technique du Canada à ce pays s'élève, depuis 1950, à quelque \$6,5 millions et le ministre des affaires extérieures Paul Martin a précisé hier soir à Ottawa que l'aide canadienne sera quelque peu augmentée au cours des prochaines années.

Aujourd'hui à l'Expo

Journée nationale de la Birmanie: à 10h. 30, à la Place des Nations, cérémonie avec le général Tin Pé, représentant du chef d'Etat birman, et le commissaire général Pierre Dupuy; allocutions à 11h. 15; visite du pavillon de la Birmanie à midi; visite des pavillons sur les Nations unies, du Canada et du Québec à 13h.; réception au pavillon de la Birmanie à 20h.

Pavillon de la Belgique: de 15h. à 17h., trois auteurs belges de livres pour les jeunes signent leurs livres: Albert Weinberg (auteur de Dan Cooper), Henri Vernes (auteur de Bob Morane) et Willy Vandersteen (auteur de Bob et Bobette).

Pavillon de la France: à 19 h., visite du pavillon par les délégués au colloque de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) et à 22h., réception en leur honneur au Rez-de-Lagune. A 22h. 30, sur la scène du Rez-de-Lagune, le "Petit conservatoire de la chanson de Mireille" présente une rencontre amicale entre les espoirs de la chanson française et canadienne.

Pavillon du Québec: à 18h., réception en l'honneur de l'AUPELF. Réunion du conseil d'administration de la Corporation des courtiers en immobilier du Québec, à laquelle assistera le nouveau surintendant de l'immobilier au Québec, M. Maurice Charest, de Québec.

Pavillon de l'hospitalité: à 17h., cocktail en l'honneur de 85 hauts fonctionnaires canadiens, américains et portoricains.

Pavillon de l'Autriche: de 19h. à 20h., à l'hôtel Windsor (et non au pavillon), défilé de mode autrichienne en présence de M. Rudolph Sallinger, président de la Chambre économique fédérale d'Autriche.

Pavillon du Canada: à 20h.15, avant-première pour la presse de la revue "Katimavik", réalisation de John Wayne et Frank Sooster, mise en scène et chorégraphie de Alan Lund.

L'EXP

Les "magiciens" de la lanterne: les Tchèques

par Jean-V. DUFRESNE

Les Tchèques — ils habitent la Tchécoslovaquie, et non la Tchécoslavie, comme pensait une bonne dame de Saint-Armand, victime sans doute d'un court-circuit psycho-géographique — ont réussi à l'Expo un tour de force. De l'avis de tous, leur pavillon est le mieux réussi de tous. Et il y a la Lanterne Magique, dans La Ronde.

On ne peut manquer ce spectacle sans manquer l'Expo, car si les innovations abondent dans les îles, la Lanterne Magique les dépasse toutes, mais toutes.

Imaginez un spectacle de cinéma, déjà très original, plein d'esprit et de finesse, fait de cet humour le plus subtil de tous, celui qui fait rire les enfants avant de faire rire les adultes. Imaginez ce spectacle se déroulant à la fois sur un grand écran et deux autres plus petits, latéraux, mais aussi, en alternance et parfois simultanément, sur trois écrans superposés.

Il y a là des personnages qui se rendent compte, horreur, qu'à quatre minutes de l'Expo, les pièces d'exposition du pavillon tchèque ne sont pas encore emballées.

Imaginez ensuite... Mais non, Vous cessez d'imaginer, enfin, vous ne savez plus très bien, car des coulisses arrivent sur la scène, en chair et en os, ces personnages qu'il y a une seconde à peine vous voyiez évoluer sur l'écran, sur les écrans. Imaginez maintenant le contraire: les comédiens ont quitté la scène pour apparaître de nouveau sur l'écran. Mais vous manquez d'imagination. Imaginez maintenant les deux à la fois, et vous vous dites: ces Tchèques-là, ils se moquent de nous.

Précisément, ils se moquent de vous, de l'œil, de l'ouïe, ils taquent l'un et l'autre, les contredisent, les confondent si bien qu'avant assistés de la représentation d'hier, je n'ai pu me convaincre que le comédien, là, devant moi, n'y était plus, et pourtant il l'était, mais non, c'était le film, peut-être. J'ai fermé les yeux: il dansait encore sous ma paupière!

C'est du grand art, de la grande technique que d'avoir fondu ainsi deux genres si difficiles, car la mise en scène requiert une synchronisation parfaite, une mécanique compliquée, et plus de soixante techniciens, comédiens, danseurs et musiciens oeuvrent là derrière et devant l'écran, les écrans, pour créer ce qui constitue l'innovation la plus originale de l'Exposition universelle de Montréal.

"Laterna Magika" fut créé en 1956 à l'occasion de l'exposition universelle de Bruxelles, et obtint la médaille d'or. Depuis Moscou, Leningrad, Londres, Vienne, Zurich, New York, Damas ont pu l'apprécier. Et maintenant Montréal, qui ne saurait plus se passer de ce petit bijou même après l'Expo, et le directeur de la gestion canadienne de l'entreprise, M. Maurice Dery, songe sérieusement à l'exploiter en permanence.

L'immeuble lui-même, construit par l'architecte canadien Jean Gélinas, et ses dispositifs scéniques ont coûté \$1 million.

Les spectacles ont une durée d'environ 30 à 40 minutes. Nous avons vu hier "Musique pour fanfare et orchestre", où deux machinistes "les-mains-pleines-de-pouces" créent l'anarchie; "Danseuses dans cibles", ce qu'il y a de plus "in", et je vous assure, James Bond n'a pas vu ces filles-là; "Concert pour violon et quatre jambes", deux êtres se battant pour la possession d'une pomme, et dont la poésie évoque les célèbres "Voisins" de l'ONF; mais le clou, c'est "Casse-Cou", une course effrayante sur patins à roulettes dans les rues de Prague. Le personnage évitant de justesse les voitures, fait enfin une entrée stupéfiante sur la scène et continue de patiner, face à l'écran, parfaitement synchronisé à l'image. Etourdissant. Génial.

La revue sera présentée gratuitement tous les jours pendant la durée de l'Expo, à l'exception du lundi.

Auditorium Du Pont: à 17h., conférence du père Dominique Georges Pire, prix Nobel de la paix. De 19h. à 22h., projection de films sous le thème "Science in the Sixties": "Electron in Harness", "Matter in Question", "Frontiers of Friction", "Of Men and Matter", "The Theta Pinch Research Centre" et "Secam". Entrée libre.

Pavillon de la jeunesse: à 12h.30, projection des films "Sports et transports", "Rallye des neiges" et "Les utrides", de l'ONF; à 15h.30, conférence sur la Birmanie; à 20h.30, café-dansant avec Odette Olivier, Jean-Pierre Ferland, Georges Casavant et Bob Lyons; à 24h., projection des films "Le Monde va nous prendre pour des sauvages" et "Yul 871", de Jacques Godbout.

LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI, 11 MAI 1967

CAHIER 2 / Pages 9-16

Haiti, discret et chaleureux

Inauguré avec quelques jours de retard — il n'est pas le seul — le petit pavillon de Haiti a ouvert ses portes aux journalistes hier dans l'île Notre-Dame.

L'édifice, construit au coût de \$185.000, laisse pénétrer la lumière et les chauds coloris créent une ambiance qui veut évoquer, et y réussit, le thème de la participation haïtienne: terre de soleil.

Contribution discrète, certes — Haiti est un pays sous-développé — qui met en relief surtout les traditions artisanales de la perle des Antilles, et le bon rhum a chassé hier le froid dans les îles de l'Expo.

Le commissaire général du pavillon, M. Jean Sassine, a rendu hommage au président à vie de la petite république, le docteur François Duvalier, en rappelant, comme si l'occasion était opportune, "qu'il arrive malheureusement que parfois, et trop souvent hélas, par manque d'informations objectives et impartiales, notre

petite république des Caraïbes est présentée à l'opinion internationale sous un jour trop peu favorable. Il ne faudrait pas oublier, a-t-il ajouté, que nous avons consacré tout un passé à collaborer à l'épanouissement de la liberté et de la culture dans l'hémisphère occidental".

Quant à l'avenir, les visiteurs jugeront d'eux-mêmes en se rendant à Haiti car le pavillon est surtout, en plus gros, une vitrine d'agence de voyages. A l'entrée, une petite cage de verre contient quelques-unes des oeuvres du prestigieux leader, comme on l'appelle, et l'une d'elles s'intitule: "Message du docteur François Duvalier, président à vie de la république à la nation, à l'occasion du cyclone Ines et de la prochaine compétition électorale à la veille de l'an X de la révolution duvalériste".

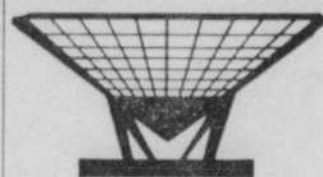
"Le gouvernement de Haiti et son Prestigieux Leader revendiquent l'honneur d'avoir, au cours de la dernière décennie, ramené la paix dans les rues, dans les foyers et dans les cœurs, d'avoir offert le maximum de bien-être au plus grand nombre, d'avoir fait renaitre l'enthousiasme et l'espoir, pour que le touriste étranger reçoive sur nos rives cet accueil plein de chaleur, dont l'homme haïtien est jaloux", a dit M. Jean Sassine.

Il était inutile de demander à nos hôtes si le président songe à visiter l'Exposition universelle. Cet homme qui passe dans l'opinion internationale même la plus conservatrice pour un dictateur et qui compte, hormis d'innombrables amis, un nombre redoutable d'ennemis, ne peut se permettre de quitter son île, car il risquerait de ne jamais pouvoir y retourner.

Mais l'ambiance du pavillon n'est pas aux complots, bien au contraire: un joli bar y est aménagé dont la concession appartient à M. Antonio Simard, président de "Motel Chez Tony Incorporée", à qui M. Sassine a rendu publiquement hommage hier, ma foi, comme s'il avait financé tout le pavillon. Les serveuses, polies et souriantes, même gaies,

sont de jeunes Haïtiennes qui habitent à Montréal une résidence privée qu'elles regagnent aussitôt leur travail terminé.

J.-V. D.



AUJOURD'HUI AU PAVILLON DU CANADA

Le Katimavik: une immense pyramide reposant sur sa pointe; magnifique vue d'ensemble de l'Expo. Des centaines d'éléments d'exposition intéressants: ressources et énergie; communications et transports; temps nouveaux.

Ciné-carrousel: films dramatiques sur la croissance du Canada, présentés dans cinq cinémas tournants. Dans l'Hexagone des places, vous voyez dans un décor de 1867.

Grimpez dans l'Arbre des Canadiens: un érable stylisé d'une hauteur de 66 pieds.

Cinq différentes attractions tous les jours dans un théâtre de 500 places et quatre dans le kiosque à musique pouvant recevoir 1200 personnes. Entrée gratuite. (Prendre ses billets le jour même.)

Restaurant, cafétéria, casse-croûte: plats délicieux à prix modiques.

THÉÂTRE

midj
Eugène F. Gmeliner, organiste
2h 30 p.m.
L'Ensemble Cuiperin le Grand
3h 45 et 5h p.m.
Les Feux Follets
6h 15 p.m.
Katimavik-Revue une réalisation de Gratien Gélinas et de Wayne & Shuster

KIOSQUE À MUSIQUE

2h 30 p.m.
Défilé de la mode canadienne
3h 45 p.m.
Gordon Lightfoot, chanteur de folklore
5h p.m.
Fanfare militaire



DES COMPLETS à MESURE à la mesure de ses ambitions de son "standing" et de ses succès

85, et plus

tailleur
Pat Fitzgibbon Ltée

1460 EST, RUE ONTARIO TEL. 524-3075



Votre intérêt...c'est le nôtre!

La Banque Provinciale vous offre maintenant un éventail exclusif de dépôts, qui vous permet de choisir vous-même l'intérêt que vous voulez sur vos épargnes



Comptes de chèques:

3%

Vos fonds vous donnent 3% d'intérêt, versé tous les 6 mois et calculé sur le solde minimum trimestriel. Vous pouvez faire des chèques pour payer vos factures.



Dépôts avec assurance-vie:

3 1/2%

Si vous avez de 5 à 55 ans, vos dépôts vous donnent droit à une assurance-vie gratuite, sans examen médical, et égale au solde au moment du décès. Vous recevez 3% sur le solde minimum mensuel et vous pouvez faire des retraits au guichet. Assurance-vie maximum: \$2,500.



Dépôts d'épargne:

4%

L'intérêt de 4% est calculé sur le solde mensuel minimum et versé tous les 6 mois. Même avec ce taux d'intérêt élevé, vous pouvez toujours faire des retraits au guichet.



Dépôts à terme:

5%

Vous gagnez des intérêts supérieurs en proportion du terme que vous avez fixé. Vous pouvez retirer votre dépôt avant terme contre une légère réduction d'intérêt. Dépôt minimum: \$2,000. Terme minimum: 30 jours.

Notre intérêt...c'est le vôtre!

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



le bruit de l'expo

Jazz et poésie

Samedi prochain, au Pavillon de la Jeunesse, il y aura une matinée de jazz et de poésie, à 15h30. Après le spectacle donné dans le cinéma-théâtre du pavillon, les spectateurs pourront rencontrer Murray Mednick, poète américain, Walter Boudreau et ses musiciens, Emmanuel Coker, créateur de l'ambiance audiovisuelle, et Mlle Thérèse Arbie, productrice des Matinales de jazz et poésie.

Grossièreté

La première du Ballet du XXe siècle a donné lieu, mardi soir, à des événements fort disgracieux.

1) La séance prévue pour 20h, a commencé à 20h45. La raison en était que ladite séance était donnée en l'honneur de nos hôtes princiers de Belgique... Et que nos hôtes princiers n'étaient pas là. Or la soirée n'était pas prévue. Il est inadmissible qu'on retarde une soirée publique de trois quarts d'heure pour un manque d'organisation du protocole.

2) Dès 20h30 le public impatient a commencé d'applaudir pour montrer dans quelle incommodité il était. Quelques minutes plus tard, le rideau de scène s'entr'ouvrit pour donner passage à un per-

sonnage qui annonça en anglais et seulement en anglais les raisons du retard. On cria dans la salle "du français"; mais il se retira dignement. La grossièreté est à peine imaginable et doublement inadmissible puisque: a) nous sommes à Montréal; b) la Belgique d'où vient la troupe est un pays qui ne parle pas un mot d'anglais si on y parle le flamand et le français.

Rappelons que Carol Channing, une Américaine pour-tant, se donna la peine de parler français à Montréal. Il y a des restes de vulgarité à la Place des arts. On souhaite que des avertissements sévères soient donnés à qui de droit pour le bon renom d'une ville qui a la prétention d'être encore un peu française de langue.

J. B.

Après'hui

Au cours de représentations consécutives des Ballets du XXe siècle, dans "Le Sacre du printemps" de Stravinsky, "Divertimento" de Schirren, et "Deux cantates" de Webern, la troupe présentera ce soir et demain un nouveau programme. Il s'agit de "Art de la barre" (Baird), "Cygne", musique hindoue, et "Variations" (Henry). De quelques exercices au son d'un métronome ("Art de la barre"), en passant par un hymne troublant à la femme ("Cygne"), et un ballet inspiré de Tagore ("Cygne"), la soirée se terminera par un exercice d'improvisation collective, "Variations pour une porte et un soupir". Les chorégraphes sont de Maurice Béjart.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

Nous rappelons que les spectacles commencent à l'heure et que les portes seront fermées dès le lever du rideau.

COMÉDIE-CANADIENNE — "Un simple soldat" de Marcel Dubé. Jusqu'au 14 mai, 20h30.

EXPO-THÉÂTRE — "Hello Dolly" avec Carol Channing du 1er au 12 mai, 20h30.

LA RONDE (cabaret) — "Vive la Canadienne" 20h, et 22h15.

LE PATRIOTE (foire à chansons) — Jean-Pierre Ferland jusqu'au 14 mai, 20h30.

PURRIÈRE — "La main passe" de Feydeau 21h.

LA RIDEAU-VERT — "Huis clos" et "La P. respectueuse" de Sartre, 20h30.

PLACE DES ARTS

THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER — Ballet du XXe siècle, Maurice Béjart, 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE — Théâtre de France Renaud-Barrault, "Il faut passer par les nuages" de Billeloux, 20h15.

THÉÂTRE PORT-ROYAL — Neptune Theatre "The Sleeping Bag" de Murphy — 20h30.

CINÉMA

ALOUETTE — "Thoroughly Modern Millie" soirs: 8.15 — Mat: mer, sam, dim: 2.15.

AMHURST — "Entrée vivante" 12.25 - 3.40 - 6.30 - 10.05 — "Jerry Cotton vs les gangs de Manhattan" 11.00 - 1.30 - 4.30 - 7.30 - 10.30.

ATWATER — "The Night of the Generals" 12.00 - 2.20 - 4.40 - 7.00 - 9.20.

AVENUE — "Taming of the Shrew" soirs: 8.15 — Mat: mer, sam, dim: 2.15.

BIJOU — "Bang Bang" 1.42 - 5.02 - 8.22 — "Le Dernier pari" 12.30 - 3.40 - 6.40 - 10.00.

BONAVENTURE — "How to succeed in business without really trying" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.05 - 9.10.

CANADIEN — "Samba à Rio" 12.00 - 2.15 - 4.35 - 6.55 - 9.15 - 11.35.

CAPITOL — "Tabu" 10.30 - 1.00 - 3.10 - 5.25 - 7.35 - 9.45.

CHAMPLAIN — "Les Professionnels" 2.30 - 5.54 - 9.31 — "Le Sillage de la violence" 12.42 - 4.19 - 7.56.

CHATEAU — "Les aventures amoureuses de Moll Flanders" 1.05 - 3.15 - 5.25 - 7.35 - 9.45 - 11.55.

CINÉMATHEQUE — Au Physical Sciences Auditorium de l'université McGill — 6.30: "The 400 Blows" (E.-U., 1959) et "Power of the Land" (E.-U., 1958) de Joris Ivens — 9.00: "Le Poème de la mer" (A. Dovgounko, URSS, 1958).

CINÉMA THÉÂTRE IMPÉRIAL — "Russian Adventure" tous les soirs — 8.30, Mer. et 8.30, 2.00, 4.30, 6.45, 8.30.

CRÉMAZIE — "Zorba le grec", sam, dim, 1.37 - 5.38 - 9.39.

EN SEM. 3.30 - 5.35 — "Arrête ton char Clio", sam, et dim: 12.00 - 3.59 - 7.58 — En sem: 7.58.

DAUPHIN — "La Curée", sur sem: 2.30 - 9.30 — Sam, et dim: 1.30 - 5.30 - 9.30.

ELECTRA — "Les yeux bandés", 1.32 - 5.04 - 8.18 — "La parole est

LE FESTIVAL MONDIAL — THEATRE WILFRID-PELLETIER Pour Béjart inconditionnellement

par Jean BASILE

Inconnu sur le continent américain (où règne un autre "B", Balanchine), Béjart et son ballet du XXe siècle viennent de faire, sur le sol canadien, une entrée qui sera fascinante. C'était clore dans la plus pure beauté la Journée belge à l'Expo.

Imaginons maintenant 60 danseurs (moitié de filles, moitié de garçons), tous jeunes, tous beaux. Plus encore, témoignait d'une liberté dans la tenue personnelle, exceptionnelle dans le monde de la danse si facilement figé. Cette horde du XXe siècle envahit la scène qui se met à grouiller d'une présence vivante, dynamique. Eux, cette présence, ce ne sont plus des danseurs quelconques, plus ou moins bien entraînés, ce n'est plus LA vedette attendue qui précède une réputation d'extravagance et de mauvais caractère: c'est nous. Une âme les dirait, celle de Maurice Béjart, un soul commun les anime, celui d'exprimer par la danse classique un aspect de notre monde, le plus vrai et le plus direct, celui avec lequel nous sommes en relation.

Dès le premier pas, on est conquis; l'enthousiasme augmente peu à peu pour se terminer dans un délire de son, de lumière et de mouvement. On applaudit à tout rompre, sans "trop bien se rendre compte, telle est la force d'impact de cette compagnie, qu'on assiste à quelque chose

qui ressemble au "choc Diaghilev" lors de la naissance des ballets russes.

La tradition du Ballet du XXe siècle est rigoureusement classique; c'est une erreur si répandue de croire que la danse classique s'arrête au tuto, qu'il faut le dire et le redire. Rien ne remplacera jamais une discipline parfaite comme celle de la danse dite "académique" (et qui peut l'être si peu). Libérée de ses clichés, poussée au bout de ses possibilités, elle aboutit ici à des prolongements qui la renouvellent. C'est finalement admirable de voir ce dernier avatar d'une formule qu'on a dit trop vite usée. D'ailleurs, Béjart et le Ballet du XXe siècle ne renient pas leurs origines; dans le spectacle d'ouverture (trois oeuvres: "Divertimento", "Cantates" et "Le Sacre du printemps") n'est-il pas touchant de retrouver, comme fondus pour redonner un tout nouveau, les expériences de Balanchine, celle de Petit, pour ne citer que ces deux là.

Du ballet d'ouverture, "Divertimento" il faut dire qu'il est un peu long. Pourtant, il met dans l'ambiance avec un esprit de jeunesse remarquable. Partiellement écrit et partiellement improvisé par les membres de la troupe, on trouve l'occasion immédiate de faire connaissance avec les qualités dont nous parlions plus haut: jeunesse, dynamisme, auxquelles s'allie une merveilleuse désinvolture. Selon le goût, on apprécie tel ou tel passage; nous avons beaucoup aimé "Thème et variations" où on voit de merveilleux abrutis de la danse (une parodie évidemment) s'en donner à cœur joie de grimaces et de positions consternantes. Le ballet est accompagné par des percussions magnifiques.

Plus sérieux, austère même, les deux "Cantates" sur des partitions de Webern (opus 29 et 31). La troupe s'essaye ici à la gravité en compagnie d'une musique où se rejoignent la beauté formelle et une curieuse présence de la chair aux confins du mysticisme. Le vocabulaire est hardi: quelques rondes rappellent Balanchine, mais un Balanchine un peu aheurté, comme brisé par nos préoccupations modernes. Plus accessible est l'opus 31. Dans les deux opus cependant, la rigueur du dessin et le choix rigoureux du mouvement créent un ensemble plastique d'une rare perfection, quelque peu froide malgré tout. C'est de la danse "par l'intérieur", comme une suavité lente qui, entrée par les yeux, renaitrait dans l'esprit, sans contact avec l'extérieur.

"Le Sacre du printemps", qui terminait le récital d'ouverture, est évidemment la pièce la plus importante du

FESTIVAL MONDIAL — THEATRE PORT-ROYAL

"Sleeping Bag": un burlesque de salon

par Jacques THERIAULT

Nous voudrions bien savoir ce qui a poussé le Neptune Theatre à présenter "The Sleeping Bag" d'Arthur L. Murphy mardi soir. L'auteur n'a rien à dire, la pièce est d'une exceptionnelle balourdise, et c'est mis en scène par Léon Major selon les recettes de nos arrière-grands-parents. Les choses étant ce qu'elles sont, et le théâtre ce que vous savez, on peut parler sans crainte d'erreur, sorte de profonde aberration compte tenu de l'ennui continu des situations, des longueurs accablantes pendant lesquelles chacun des comédiens fait son petit numéro de cirque sans dire, un seul mot selon un procédé dramatique de mauvais goût. "The Sleeping Bag": la pièce porte trop bien son nom!

Il s'agit de trois hurluberlus, à la recherche d'un gisement d'uranium; ils se trouvent isolés dans un coin perdu de l'Arctique: le physicien Arnold Wamsley (David Ren-

se) de leur secrétaire à l'intérieur du sac de couchage, ou leurs contorsions physiques alors qu'elle danse la "samba" (notons qu'il s'agit de quelques mouvements de gymnastique avant de se mettre au lit), des actes de fétichisme variés qui vont jusqu'à palper nerveusement les vêtements intimes de Venise. J'en passe de peur d'être accusé, à mon tour d'exagération!

La mise en scène de Major est encore l'élément le plus déprimant de la pièce: il fait jouer les personnages sur des tics grossiers, abuse d'es "gags" traditionnels dans le genre "Abbot et Costello" (en beaucoup moins drôles), surajoute souvent à l'esprit de la pièce (ce n'est pas une jeune fille, aussi pure soit-elle, qui peut donner des "sueurs" en Arctique); les longueurs enfin sont d'une abondance incompréhensible.

Mais, soyons juste envers

EN DIRECT DE CANNES

A travers les pays du monde

de notre correspondant Léo BONNEVILLE

Nous continuons aujourd'hui le compte rendu du Festival de Cannes qui se continue jusqu'au 12 mai. Signalements de "Blow Up" d'Antonioni est toujours le favori au Grand Prix, que le film russe a déçu ("Katerina Malinova" d'après l'opéra de Chostakovitch).

PRIVILEGE (Angleterre)

Au contraire, Peter Watkins semble avoir abusé de la réputation qu'il s'est créée avec le film provocateur, "The War Game" (La Bombe). Auteur futuriste, Watkins présente un document romancé pour l'année 1970: "Privilege". Le film évoque l'irrésistible ascension (pensons à Arturo Ui) d'une idole de la chanson et sa chute provoquée par les machinations de son état-major ambitieux, sa propre insouciance et les humeurs du public.

Satire extrêmement mordante qui déchire à la fois les fabricants d'idoles d'un jour, les Eglises propagandistes, le Ministère de l'ordre public. Chacun en prend pour son grade. Le meeting religieux rappelle les beaux jours du nazisme. La fabrication minutieuse d'une vedette illustre la puissance du mercantilisme véreux. Film boursofflé fait pour secouer notre torpore. Peter Watkins nous emporte dans un tourbillon qui nous laisse pantois quand le malheureux Paul Jones (chanteur connu) arrive tristement qu'il n'est "rien créé par des riens". Du vent. Mais du vent qui a soulevé des masses d'in-

dolents grâce au nouveau credo: la publicité.

On peut dire que Privilege a réveillé le public du Festival un peu trop engourdi par les oeuvres présentées à ce jour (à l'exception évidemment de Ulysse). Peter Watkins fait preuve d'un dynamisme, d'une recherche d'effets enroulés, d'une sûreté dans le montage qui donnent à son film une puissance indéniable. On sort de la projection avec une inquiétude de plus. Peter Watkins est un éveilleur de consciences.

YOU'RE A BIG BOY NOW (Etats-Unis)

Bien sûr, on trouve de l'outrance également dans le film endiable de Francis Ford Coppola, "You're a Big Boy Now".

Cette histoire d'un jeune garçon surprotégé ne peut que susciter des aventures loufoques. En effet, Bernard, pour affronter la vie, doit aller ailleurs que chez ses parents. C'est alors qu'il est soumis à toutes sortes de tentations.

Le récit se déroule à l'emporte pièce. Les gags confinent même au burlesque. Nous vivons en pleine fantaisie sur les bords de l'absurde. Mais le coeur a aussi sa part qui donne place à la tendresse.

Ce film ne manque ni de légèreté et de mordant, ni de

TELEVISION Un physicien au Sel

par André MAJOR

Mardi soir, après "Moi et l'autre", qui était amusant comme d'habitude — soulignons le fait que dans le genre c'est la meilleure réussite de Radio-Canada — le Sel de la semaine nous est revenu avec le physicien français Leprince-Ringuet. M. Seguin semblait nager dans son élément naturel. Il s'exprimait devant les caméras. C'était bon, et pour lui et pour nous. L'invité était d'ailleurs remarquable. Non pas le savant ennuyeux, perdu en lui-même, mais un homme souriant, fin, conscient surtout de l'avenir et des limites de la connaissance humaine. Et un homme de bonne compagnie.

A cette occasion, on a cru bon de demander à l'auditoire, très jeune et un peu constipé d'interroger M. Leprince-Ringuet. Les questions étaient naïves, comme il se doit. Ainsi, par exemple, demander au physicien s'il a souvent douté de Dieu, étant un homme de science; pourquoi pas lui demander combien de fois il a douté? Evidemment, il n'a pas répondu. Il me semble qu'on aurait pu éviter ces maladroites qui fritaient l'impolitesse. Je me demande même s'il était intéressant d'en appeler à l'auditoire. On peut supposer qu'une conversation scientifique entre l'invité et l'animateur eût été trop aride, et que pour éviter pareil écueil, il a fallu trouver une solution de ce genre.

Le meilleur de l'émission, ce fut les propos de M. Leprince-Ringuet, en particulier sur le problème philosophique que soulève la science. Loin de croire, comme ces esprits bornés, que la science explique tout, résout tout, il prétend que l'inquiétude est une donnée permanente de la vie humaine et que la science ne répond à aucune des grandes questions de l'esprit. Cette belle modestie est assez rare. Cela dit, l'émission était passionnante, en dépit des interventions de l'auditoire.

Le meilleur de l'émission, ce fut les propos de M. Leprince-Ringuet, en particulier sur le problème philosophique que soulève la science. Loin de croire, comme ces esprits bornés, que la science explique tout, résout tout, il prétend que l'inquiétude est une donnée permanente de la vie humaine et que la science ne répond à aucune des grandes questions de l'esprit. Cette belle modestie est assez rare. Cela dit, l'émission était passionnante, en dépit des interventions de l'auditoire.

LE PATRIOTE 1174 est. Ste-Catherine — Rés. 521-5666 du 29 avril au 14 mai Jean-Pierre FERLAND Tous les soirs à 9h30 et 11h30 La seule boîte typiquement québécoise à Montréal

LE RIRE EST LE PROPRE DE L'HOMME LE RIRE EST JEAN-PAUL BELMONDO IOMME LE RIRE EST tendre IOMME LE RIRE EST voyou IOMME LE RIRE EST vous fera RIRE IOMME LE RIRE EST LE PROPRE DE L'HOMME

5e SEMAINE cinéma fleur de lys 558 EST, STE-CATHERINE — JOSEPH DUBOIS FRÈRES — STATION BERTI

FORUM* BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS AUJOURD'HUI ET DEMAIN: 11h et 2h P.M. MAT: Sam. à 10 h. et 12 h. SOIRÉE: 8 h. 00

CIRQUE SHRINERS 28e ANNUEL EN AIDE À L'HÔPITAL SHRINERS POUR ENFANTS INFORMES ET AIDES OUVRIERS DU KARNAK TEMPLE

GAGNANT DE 2 OSCARS LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER LE MEILLEUR SCÉNARIO 41e SEMAINE EASTMANCOLON PALME D'OR CANADIAN

un homme et une femme LA CURÉE inspiré du roman d'EMILE ZOLA avec PETER MCENERY MICHEL PICCOLI

QUAND LA CHAIR EST FAIBLE... LES PASSIONS SE DÉCHAÎNENT! SAMBA à Rio

Aussi: Voyez les amours violentes dans: LE TRIOMPHE D'EL CORDOBES COULEURS

CANADIEN PLAZA JEAN-TALON Station BEAUREY 1204 est. St-Catherine Station BEAUREY STATIONNEMENT GRATUIT 6503, St-Hubert Jean-Talton, à l'est de Pine-K

HORAIRES DE LA TELEVISION

Jeu	19h	20h	21h	22h	23h
19h	19h	19h	19h	19h	19h
20h	20h	20h	20h	20h	20h
21h	21h	21h	21h	21h	21h
22h	22h	22h	22h	22h	22h
23h	23h	23h	23h	23h	23h

UN SUPER PROGRAMME "ALPHAVILLE" à 430 et 940 de Jean-Luc Godard "LUCKY JO" à 430 de M. Deville "2 ORPHELINES" 205 de R. Freda

Festival mai L'intégrale de l'oeuvre d'orgue de J.S. BACH CE SOIR à 20h.45 BERNARD LAGACÉ

théâtre du rideau vert DERNIERE SEMAINE SOIRÉE J.P. SARTRE "LA P... RESPECTUEUSE"

Lettre d'une lectrice :

Les femmes mariées : une main-d'oeuvre en chômage qui demande un recyclage immédiat

Quand les REINES du foyer s'interrogent, les Rois du travail ont peur ! C'est aussi simple et aussi compliqué que ça le problème posé par "Une lectrice du Devoir" depuis 22 ans", dans votre édition du 3 mai dernier.

Même si "Le Devoir" créait un courrier auquel les lectrices pourraient poser des questions sur les études éditoriales à entreprendre dans le cadre d'un recyclage des femmes mariées, je crois qu'on aurait fait le tour en deux jours de tout ce qui peut se faire dans ce domaine.

Qu'est-ce qu'on attend ? Je me le demande tous les jours. On en est actuellement au recyclage "des blessés de l'automatisation". Alors, pourquoi les femmes ne pourraient-elles pas dire que cette maladie les atteint elles aussi ? En effet, nous belles cuisinières "à pitons" nous laissons beaucoup de loisirs ! Nous pourrions donc tenter de nous prévaloir de ce privilège. Je vois d'ici l'embarras de certains messieurs !

Très chère madame, une petite recette si vous voulez tenter quelque chose. Prenez-vous pour Jeanne d'Arc, armée de patience, téléphonez dans les universités, écoles des beaux-arts, etc., et demandez ce qu'on offre aux gens de votre catégorie : femme de 40 ans, ayant terminé ses études il y a 20 ans, désireuse de revenir sur le marché du travail. Vous rirez ou vous pleurerez beaucoup au bout d'un certain

temps. A certains endroits vous demanderiez quand Christophe Colomb doit-il visiter l'Expo qu'on ne serait pas plus embarrassé...

Quant à votre mari, faites-lui donc lire dans le "Châtelain" d'avril l'enquête sur "Le mari canadien-français", ça ne le changera peut-être pas, mais ça lui fera comprendre qu'il n'est pas seul à penser comme il pense. On y voit très bien que les maris canadiens-français ne cassent pas les vitres encore pour laisser sortir leurs REINES.

Moi je n'y comprends rien à tout ça. On entend crier partout qu'il faut des professeurs, des travailleurs sociaux, etc. Pourquoi alors ne pas vraiment s'y mettre pour employer les femmes mariées disponibles. Un programme spécialement préparé ne pourrait-il pas former des auxiliaires pour les travailleurs sociaux par exemple, pour ceux qui s'occupent des délinquants, ou pour l'enseignement de certaines matières au primaire ? On l'a fait aux États-Unis, avec beaucoup de succès.

Mais non, ici c'est le grand style. Une de mes amies voudrait enseigner le dessin aux enfants. Elle a une certification. Il lui faudrait près de dix ans, à raison de trois soirs par semaine pour arriver au diplôme de pédagogie artistique. Une autre a obtenu son baccalauréat en catéchèse et n'a pu avoir d'emploi fixe cette année, car elle n'a pas le

brevet A. On peut toujours se rabattre sur la suppléance qui est rémunérée \$18 par jour pour les hommes et \$16 pour les femmes. Probablement que le fait d'enseigner en jupe fait la différence de \$2. Evelyn Sullerot a aussi dit que les femmes devaient avoir le sens de l'humour. C'est peut-être ce qu'elle a dit de mieux.

Alors, très chère madame attendons les résultats de la commission d'enquête sur le statut de la femme. Quand il aura été prouvé, statistiques-en-main, que 10.000 femmes et 3/4 tournent en rond entre 2 et 4 heures, 3 après-midi par semaine et que 10.000 autres et 3/4 ne tournent pas en rond parce qu'elles se retournent l'âme sur le divan d'un psychiatre aussi entre 2 et 3 h. de l'après-midi, alors peut-être que... Comprenez-vous, c'est des statistiques, quel faut, non des jérémiades !

Moi, je suis retournée à l'université cette année. Je vous vois dire : "Ouf ! Donc ça se fait !" Oui, mais j'ai un mari compréhensif, j'habite à deux pas de là, et malgré tout, je dois vous dire que c'est une aventure épique, et qu'il faut quasiment entendre des voix qui vous disent de ne pas lâcher pour tenir le coup.

Tout ça pour vous dire, chère madame, que beaucoup de femmes ont dû aimer votre lettre qui aurait pu être la leur. Michèle Stanton-Jean

Une enquête sociologique révèle le vrai visage de la jeunesse française

PARIS — "Découvrir et faire connaître le véritable visage de la jeunesse française" est le thème d'une enquête effectuée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, rendue publique hier. Ce rapport fort de 580 pages et auquel s'attache le nom de M. Francis Missoffe, situe d'abord l'importance numérique de cette jeunesse (entre 15 et 24 ans) dans l'ensemble de la population française. Elle représente 5 millions en 1962 (12,7 p.c. de la population globale) et atteindra 8,5 millions en 1971 (16,6 p.c.). Ainsi à cette date, en tenant compte des moins de 15 ans 40 p.c. des 51 millions de Français, soit 21 millions, auront moins de 25 ans.

Le rapport s'attache surtout à étudier les jeunes de 15 à 20 ans. Ceux qui correspondent le mieux à la définition de la jeunesse considérée comme "la période de la vie où se fait et s'achève chez un individu le double processus de la maturation personnelle et de la maturation sociale".

Le degré d'instruction sert de test à la maturation personnelle. Au moment du service militaire en 1963 une demi-p.c. des jeunes étaient analphabètes. Un quart savait lire et écrire et 50 p.c. avaient des certificats d'études pour tout bagage. Le baccalauréat, sanctionnant la fin des études secondaires, ne figure que pour 6 p.c. environ.

Plus de la moitié enfin, soit près de 3 millions de ces jeunes font partie de la

population active avant 16 ans et en 1964 on a établi qu'ils gagnaient en moyenne \$100 par mois.

Transistor et télé
Pour augmenter leurs connaissances, comme pour percevoir le monde extérieur, les jeunes emploient essentiellement la radio. Deux jeunes sur trois écoutent chaque jour les émissions des différents postes, bien que 46 p.c. seulement possèdent en propre un appareil récepteur, en particulier un transistor.

Ainsi cette écoute est libérée de l'ambiance familiale à laquelle reste lié le spectacle de télévision, cela étant un autre des thèmes soulignés parmi la jeunesse : celui de la différenciation des adultes et de rejeter la condition infantile.

Peu de communication avec les parents

Les jeunes se plaignent surtout d'un manque de dialogue et d'une certaine attitude de méfiance de la part de leurs parents, de leur mère prisonnière de ses charges et plus spécialement du père accusé de déficience éducative.

C'est pour pallier à cette absence de communication réelle avec leurs parents que 64 p.c. des garçons et 44 p.c. des filles se groupent en "bandes" dans leur moment de liberté. Dans ces assemblées, le culte des idoles est l'exotisme d'un rêve d'une réussite semblable qu'on envie. Mais si l'argent apparaît comme "une condition neces-

saire d'existence sociale" on note aussi une tendance à refuser son emprise totale d'où le phénomène "beatnik".

Préoccupation majeure : le travail et l'avenir

Sur un autre plan, le problème du travail, de l'emploi, est une des préoccupations majeures des jeunes. 17 p.c. d'entre eux doivent quitter leur commune d'origine pour trouver de l'emploi. Dans l'entreprise, les jeunes se plaignent d'être victimes d'une sorte de ségrégation financière à laquelle s'ajoutent les difficultés de logement. C'est souvent avec beaucoup d'admiration que sont évoqués les problèmes de l'emploi et de l'apprentissage.

Enfin les jeunes ne croient pas à la vraisemblance d'un conflit prochain et n'en tiennent aucun compte dans leurs projets individuels. Le militarisme ou le pacifisme sont des notions dépassées et 70 p.c. sont favorables à l'idée d'un "service national".

Le rapport observe encore la progression régulière de la délinquance juvénile mais les actes de violence sont en nombre limité et la drogue exceptionnelle. Quant à la prostitution elle paraît être souvent le seul recours de jeunes indisciplinées devenues mères célibataires. 41 p.c. d'entre elles ont un ou plusieurs enfants. 98 p.c. des troubles observés chez les jeunes délinquants proviennent d'un milieu familial déficient.

Profestation de femmes contre la guerre au Vietnam

PARIS — Deux cents représentantes de l'Union des femmes françaises de Paris et de province se sont rassemblées hier place de la Concorde, en face de l'ambassade des États-Unis, pour protester contre la guerre au Vietnam.

Une délégation d'une dizaine d'entre elles a déposé à l'ambassade des motions de protestation. Les manifestantes se sont ensuite dispersées dans le calme.

N'HÉSITEZ PLUS...

Pour un meuble ou une cuisine de style, roman-gothique et espagnol, fait par un artisan européen.

Adressez-vous au 676-9644



Parmi les nombreuses modes qui seront en montre au Salon international de la mode, au Centre de Commerce en Gros de la Place Bonaventure, du 23 au 26 mai, l'on retrouvera cette attrayante création qui fait partie de la collection d'automne de Helen Harper. Le chandail, col roulé à longues manches, en pur orlon avec un nouvel effet coté, fait contraste avec le kilt en pure laine, à carreaux rouge, bleu marine et or.

Chronique du consommateur

M. J.H.G. LeBlanc, président du Conseil canadien des pêcheries, déclarait au début de la semaine que les Canadiens devraient s'habituer à consommer plus de poisson au lieu d'exporter les deux-tiers de leur production à l'étranger.

La plus grande partie du poisson de mer créé en janvier 1945, cet organisme représente 17 associations locales de pêcheurs à travers le Canada.

Les statistiques démontrent que l'industrie de la pêche au Canada fournit de l'emploi à 80.000 pêcheurs et à 20.000 travailleurs dans les usines qui traitent le poisson.

La répartition du budget

Des experts ayant effectué des sondages sur le marché américain de l'alimentation ont établi une liste par ordre d'importance des produits que les ménagères achètent régulièrement. Pour une famille de quatre personnes de classe moyenne, les achats seraient répartis à peu près de la façon suivante : la viande, la volaille, le poisson et les oeufs prennent 40 p.c. du budget de l'alimentation.

Les légumes et les fruits viennent en second dans la proportion de 23 p.c. En troisième se classent le lait, le fromage et la crème pour 14 p.c. et la farine et céréales, environ 10 p.c.

D'autres produits comme la margarine, le beurre, le café, les boissons gazeuses, les confitures et sucreries constituent la proportion de 13 p.c.

Les nouveautés de la semaine

La première : la poêle électrique individuelle. Cette "mini-poêle" électrique fera sûrement l'affaire des célibataires



ou des lève-tard qui prennent leur petit déjeuner après le reste de la famille. Elle peut également servir à la cuisson d'entremets. Ses dimensions : 8 pouces x 8 pouces. Pourvue d'un thermostat amovible, elle peut être immergée totalement pour le nettoyage. Elle se nettoie en un tournemain puisqu'elle est enduite du revêtement anti-adhésif "Teflon".

La deuxième nouveauté : la possibilité de faire pour vos enfants des "milk shakes" à la maison au goût riche et à la consistance épaisse comme celui du comptoir-fontaine. Maintenant en vente dans toutes les provinces du Québec, Great Shakes est une poudre qu'on ajoute simplement à du lait — on brasse et on boit. L'offre de lancement comprend le "shaker" de plastique ainsi que 4 enveloppes pour environ 49...

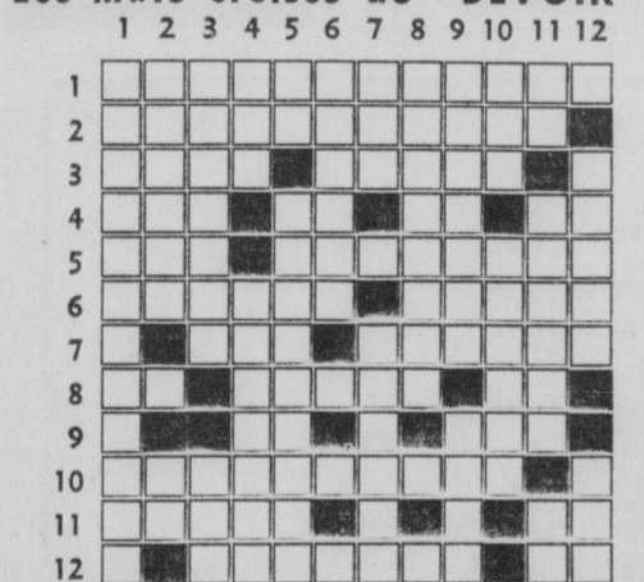
Un nouveau livre de recettes

Il a pour nom : La cuisine des Five Roses (édition du Centenaire). Il est le résultat d'une année de travail d'une équipe d'experts en enseignement ménager. Il renferme plusieurs recettes nouvelles. Chacune a été approuvée et mise à l'essai dans les cuisines Five Roses. Vous y trouverez en plus des recettes de mets exotiques comme le sukikaki, les crepes suzette, le chop suey, le faisan rôti, le hasselpfeffer, la fondue bourguignonne, les merguez aux fraises et le mirakor.

On peut acheter ce nouveau recueil non seulement dans les librairies, mais dans les épiceries et les marchés d'alimentation.

Renée R.

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

- 1-Faire un tri
- 2-Homme de peine
- 3-Va sans but — Opposition verbale
- 4-Dans Winnipeg — Divinité — Possessif inversé — Négation
- 5-Mal accueilli — Poète grec
- 6-Quel a beaucoup de connaissances — Fait ses dernières volontés
- 7-Très court — Fixer avec un clou en spirale
- 8-Convient — Raison valable — Article
- 9-Préfixe — D'un auxiliaire
- 10-Quel porte à la pitié
- 11-Brillier — Pronom
- 12-Barres qui vont d'une route à l'autre — Personnel

VERTICALEMENT

- 1-Ville de Terre-Neuve où une industrie va se créer
- 2-Confusion — Article
- 3-Dimension — Partie molle
- 4-Au sommet d'un arbre — Les pions s'y déplacent
- 5-Adverbe — Bien réfléchis
- 6-Profondeur d'eau nécessaire à un navire
- 7-Terre isolée — D'importance essentielle
- 8-D'un sens

9- Qui ne sont ni d'un parti ni de l'autre — Prénom familial

- 10- Comme des vers — Débarasse de son humidité
- 11- Infinitif — Remarquent — Note
- 12- Conduire — Dans la mer

Solution d'hier

- Horizontalement :**
- 1-CREATIVITE
 - 2-RECOUPLEMENTS
 - 3-ECARTER — TE
 - 4-MALT — CIVIERE
 - 5-APEE — ADEN — ON
 - 6-ZIS — ITEM
 - 7-IT — CINQ — SEMI
 - 8-EUT — NEUF — SAM
 - 9-LANCEE — SUITE
 - 10-SERIE — SAUR
 - 11-ARDENT — LIENT
 - 12-VITRE

- Verticalement :**
- 1-CREMAZIE — SAC
 - 2-RECAPITULER
 - 3-ECALES — TARDE
 - 4-AORTE — NIE
 - 5-TUT — VINCENT
 - 6-IPECA — NEE
 - 7-VERIDIGUES
 - 8-IM — VET — ALI
 - 9-TETINES — SUIT
 - 10-ENEE — MESURER
 - 11-RO — MAI — NE
 - 12-ASSENTIMENT

L'ÉLÉGANCE de l'heure



Une jolie robe d'été aux couleurs vives, ou bien à carreaux — bruns et blancs — bleus et blancs — verts et blancs, en toile ou en coton pour la promenade ou pour visiter l'Expo. Vous ajoutez un bolero par temps trop chaud ou trop frais. Un patron facile à exécuter.

Le patron imprimé no. A-560 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18 ans.

La grandeur 14 ans exige 2 1/2 verges de tissu de 45 pouces de largeur; vous ajoutez 1 1/4 verge pour le bolero. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Il faut prévoir un délai d'une quinzaine de jours avant de recevoir le patron commandé.

Le succès d'une réception est toujours assuré avec le ROYAL DE NEUVILLE



Code 542-G Code 542-F

Le plus populaire des vins pétillants importés.

Mis en bouteilles par la Maison De Neuville — France.

Faites-en aussi votre vin du dimanche et des jours de fêtes. C'est le vin du sourire et de la joie.

partez les voyages organisés vous invitent



L'Est ou l'Ouest du Canada... à votre choix, grâce aux voyages organisés Maple Leaf du CN.

5 jours : Péninsule de Gaspé. Départ tous les lundis, du 5 au 26 juin, et du 4 au 25 septembre.

Personne seule : \$172; deux par chambre : \$164.

10 jours : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, île-du-Prince-Édouard. Départ tous les mercredis, du 21 juin au 30 août.

Personne seule : \$360; deux par chambre : \$330.

5 jours : Toronto, chutes Niagara. Départ à votre gré.

Personne seule : \$115; deux par chambre : \$95.

12 jours : Edmonton, Calgary, Banff, le Lac Louise, la Mer de glace Columbia, le Jasper Park Lodge, A Banff, excursions inoubliables. Séjour au Jasper Park Lodge.

Personne seule : \$485; deux par chambre : \$420.

15 jours : Jasper, Banff, le Lac Louise, Kamloops, Vancouver, le Jasper Park Lodge.

Personne seule : \$595; deux par chambre : \$525.

A Montréal, tous les départs se font à la gare Centrale.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez votre agent de voyage accrédité par le CN, ou procurez-vous la brochure en postant le coupon ci-dessous. Bon voyage !

VOYAGES ORGANISÉS MAPLE LEAF

Bureau des ventes voyageurs
Canadien National
C.P. 8100, Montréal 3, P.Q.

J'aimerais recevoir la brochure qui se rapporte aux voyages organisés Maple Leaf du CN.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

MD - 48

ECOLES
Berlitz
Langues vivantes
288-3111

CN

Congrès de l'Association des manufacturiers canadiens du 28 au 30 mai

potins financiers

L'indice de 30 industriels, compilé par le Financial Times d'Angleterre, accusait hier sur la Bourse de Londres une hausse de 1,9 point à 346,9.

Les pertes initiales paraissent modifiées hier après-midi sur la Bourse de Toronto. Il en était de même sur la Bourse de Montréal. Sur la Bourse de N.Y., maintes valeurs avaient regagné hier après-midi la moitié du terrain perdu le matin, de sorte que l'indice des industriels de DJ cédait à 5,79 points plus bas à 894,10, contre un bas de 888,47 touché au début. La progression récente paraissait arrêtée, hier, sur la Bourse de Paris.

La restauration du crédit de 7 p.c. sur les placements d'affaires par le Congrès des E.-U. ainsi que l'emprisonnement des baissiers à se couvrir hier après-midi furent des facteurs qui influèrent quelque peu sur le sentiment spéculatif à Wall Street.

La Bourse de Toronto a condamné la firme membre Flood, Wittstock and Co. à une amende de \$15,000 et elle a retiré son approbation à MM. F. W. Wittstock et R. C. Wittstock comme associés généraux d'une firme d'agent de change. Le siège à la Bourse, au nom de M. F. W. Wittstock, a été transféré au nom du chairman du marché de la Ville Reine, selon la PC.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Chemalloy Minerals Limited divulgue ses contrats à la Bourse Canadienne

Chemalloy Minerals Limited a avisé la Bourse Canadienne que, le 1er mai 1967, la compagnie a reçu avis de l'assignation par Kilcher, A.G. de Bâle, en Suisse, à The Goldfield Corporation, de la ville de N.Y., des clauses d'un accord conjoint daté du 19 mars 1967 entre Chemalloy et Kilcher, se rapportant à l'exécution d'autres travaux d'exploration et de développement des dépôts de métaux de Chemalloy, autres que le cuivre, sur ses propriétés minières situées dans la région du lac Bernier, au Manitoba. L'accord n'a pas été modifié ou change. Kilcher gardera sa position concernant les actions sous option de Chemalloy et Goldfield a fait savoir à Chemalloy que les 2 parties continueront conjointement leurs pourparlers déjà commencés par Kilcher, A.G., avec des acheteurs potentiels de concentrés de tungstène en Europe et aux E.U. Kilcher n'a pas été déchargé par Chemalloy d'aucune de ses obligations, prises lors de l'accord, l'engageant comme partie contractante.

Le rapport préliminaire de Shop & Save (1957) laisse voir des records en ce qui concerne les ventes et profits

M. J. A. Juno, président et gérant général de Shop & Save (1957) Ltd rapportait aux actionnaires au début de cette semaine, que, vu que le rapport annuel ne sera pas publié avant la fin de juin 1967, après que la vérification aura été complétée, qu'il s'attendait à ce que les ventes pour l'exercice financier qui a clôturé le 25 mars 1967 soient de plus de \$63,000,000, ce qui représenterait une augmentation de 13% sur les chiffres de l'exercice financier précédent. Quant au profit net réalisé, après le paiement des taxes, il excéderait 81 cts l'action ordinaire, au regard de 72 cts durant l'exercice antérieur. Ainsi, les ventes et les profits se trouveraient à avoir atteint des records. Le démenagement à notre nouveau centre de distribution s'est poursuivi d'une manière satisfaisante et déjà, tout fonctionne normalement, y compris les ordinateurs électroniques. Les dépenses se rapportant au démenagement ont été chargées aux opérations et elles ont affecté quelque peu les profits.

La ville de Rivière-du-Moulin (Chicoutimi) adjuge son émission à J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée

La Ville de Rivière-du-Moulin, comté de Chicoutimi, a vendu à J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée de Chicoutimi, une émission d'obligations au montant de \$123,000, soit \$37,500 au taux de 6 1/4% échéant du 1er mai 1968 au 1er mai 1977 inclusivement, et \$85,500 à 6 1/2%, du 1er mai 1978 au 1er mai 1982 inclusivement.

Le but de cet emprunt sollicité par cinq (5) soumissionnaires est de consolider les dettes, et payer divers achats et travaux.

La Ville de Rivière-du-Moulin a une dette consolidée de \$285,000 et une évaluation impossible d'environ \$7,800,000.

Inscription additionnelle cette semaine en bourse d'actions ordinaires de Laurentide Financial Corporation Ltd

1,000,000 d'actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair, de Laurentide Financial Corporation Ltd, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 10 mai 1967. Ces actions sont réservées pour fins d'émission, lors de la conversion des actions privilégiées subordonnées, \$1.80.

Incidentement, les actions de cette entreprise financière sont aussi inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto — il y en a 4,449,435. Le privilège de conversion des 500,000 actions privilégiées peut être exercé en tout temps, d'ici le 30 juin 1976, à raison de 2 actions ordinaires pour chaque action privilégiée détenue. Ces dernières furent souscrites en juin 1966 par C.M. Investments (B.C.) Limited, une filiale appartenant en propriété exclusive à Power Corporation of Canada Ltd. La Laurentide Financial Corp. Ltd a enregistré un profit net de \$300,168 durant le premier trimestre de cette année. Elle n'est plus liée à sa filiale des E.U. et au dire de son président M. L. Geoghegan, cette vente signifie que maintes charges ne seront plus répétées et imputées au surplus. Pour les premiers 3 mois du présent exercice, Laurentide Financial Corporation Ltd a accusé une perte nette de \$767,202 et cette dernière serait attribuable entièrement à la compagnie filiale américaine.

Air Liquide entreprend la construction d'une centrale de production d'oxygène à Varennes, au Québec

Air Liquide Canada Ltée annonce la construction d'une nouvelle centrale de production d'oxygène d'un coût de plusieurs millions de dollars, à Varennes, au Québec. La centrale consistera en appareils à basses températures qui sépareront plus d'un demi-million de pieds cubes d'air par an, en ses principaux constituants: l'oxygène, l'azote et l'argon.

Le produit principal de la centrale sera l'oxygène en grande masse, dont la majeure partie sera fournie sans discontinuité, sous contrat, par canalisation directe à l'usine voisine de Canadian Titanium Pigments Ltd. Le restant de la production d'oxygène, d'azote et d'argon, sera fourni sous forme liquide ou gazeuse par Air Liquide à d'autres industries en plein développement situées sur la rive sud du Saint-Laurent. Actuellement, cette région est approvisionnée par les centrales existantes d'Air Liquide à Montréal et à Sorel.

La nouvelle centrale de production d'oxygène en grande masse a été étudiée et sera construite par la Division Engineering and Construction de la Compagnie à Montréal. La mise en exploitation est prévue pour le milieu de l'année prochaine.

Au dire de M. D. Gordon, il pourrait être dommageable à BRINCO de relever présentement certains détails financiers

British Newfoundland Corp. Ltd a tenu, hier, son assemblée annuelle au Ritz-Carlton. M. Henry Borden, président du conseil d'administration de BRINCO, adressa la parole aux actionnaires présents (70 environ), intéressés à connaître le développement attendu, d'un coût de \$800,000,000 approximativement, pour le harnachement des chutes Churchill. M. Borden, Donald Gordon, président et chef de l'exécutif, ainsi que M. D.J. McParland furent assaillis de questions, mais ils ne répondirent pas ad rem... Selon M. Borden, en ce moment, nous ne savons pas encore où nous en sommes... mais nous aviserons financiers ne dorment pas, ajoutait-il. Il n'est nullement question d'augmenter ou de diminuer l'équité de 62% de Brinco dans Churchill Falls (Labrador) Corporation Ltd, la filiale de Brinco. Les détails sur la prochaine finance seront rendus publics, lorsque tout sera complètement, selon M. Gordon, qui n'hésita pas à dire qu'il pourrait être dommageable de révéler, en ce moment, certains détails sur le financement de cet important projet. Au dire de M. McParland, il n'y aurait pas de changement essentiels dans Twin Falls Corporation, propriété de Brinco.

Marcel CLEMENT

NOUVEL ADMINISTRATEUR



M. RENÉ LECLERC

Le président de la Banque Canadienne Nationale, M. Louis Hébert, annonce l'élection d'un nouvel administrateur en la personne de M. René Leclerc, directeur général de la Banque. M. Leclerc remplace au Conseil d'administration Me Marcel Farhault, président du Trust Général du Canada et de l'Association des compagnies de fiducie du Canada. Par suite des dispositions de la nouvelle Loi sur les banques, Me Farhault a jugé préférable d'offrir sa démission. M. René Leclerc demeure directeur général de la BCN.

Bourse de Montréal

La liste locale regagnait en fermeté une partie du terrain perdu

MONTRÉAL — La cote a terminé avec un léger déficit, dans des échanges modérés, hier en place locale.

Les reculs l'ont emporté sur les gains dans une proportion de 95-63, à la Bourse de Montréal et de 59-44, à la Bourse Canadienne.

Les minières importantes sont à la source de ce recul, Falconbridge ayant cédé 1 1/2 à 85 1/2, Noranda un point à 52 et Hollinger 1/2 à 24 1/2.

Parmi les uraniums, Denison a acquis 1/2 à 67 1/2 et Rio Algon 1/2 à 32 1/2.

Aux banques, Canadienne Impériale de Commerce et Montréal ont toutes deux fléchi de 1/2 à 72 et 68 respectivement, tandis que Nouvelle-Ecosse terminait à 15 1/2.

Algoma et Steel of Canada ont eux aussi glissé de 1/2 à 25 1/2 et 24 1/2 respectivement.

Chez les services publics, Téléphone Bell a cédé 1/2 à 51 1/2 et Trans-Canada Pipe Line 1/2 à 28 1/2.

Aux industries, Moore Corp. a majoré de 2 1/2 à 29 1/2 et Pacifique Canadien 1/2 à 68 1/2. Canada Cement, Canada Iron et Dominion Bridge ont tous reculé de 1/2 à 44 1/2, 20 1/2 et 20 respectivement.

À la Bourse Canadienne, Midway a haussé de 30 cents à \$3.70, mais Phoenix Canada descendait de 30 cents à \$3.65.

L'indice des industrielles a acquis .02 à 165.93 et l'indice composé a reculé de .05 à 159.52.

Le volume des actions industrielles transigées s'élevait à 266,600, les minières et pétrolières, 624,000.

Bourse de New York

Pertes du début, réduites de moitié hier après-midi

NEW YORK — Une nouvelle baisse substantielle est intervenue à Wall Street mais le repli a été sensiblement moins accusé que mardi. Le mouvement a en effet été infléchi en fin de matinée et en début d'après-midi par l'approbation, par le Sénat, du projet de loi prévoyant le rétablissement de l'abattement fiscal.

Cependant, les désagréments ont repris ultérieurement en fonction des éléments négatifs de la conjoncture, notamment la révision en baisse des statistiques de ventes au détail en mars et la stabilisation des taux d'intérêts hypothécaires.

Un total de 649 valeurs ont clôturé en baisse et 593 en hausse. Les baisses l'ont généralement emporté parmi les aciers, les cuprifères, les caoutchoucs et les aluminiums.

Par contre, des valeurs spéculatives, qui avaient subi des pertes particulièrement importantes la veille, se sont redressées. Ce fut le cas particulièrement des télévisions, des compagnies aériennes et de certains ordinateurs. Les cinématographiques et les banques d'épargne ont été aussi en hausse.

Parmi les Canadiennes, Dome Mines a perdu 5/8, Granby Mining et Hudson Bay Mining 1/2, International Nickel et Walker Gooderham 3/8 et Alcan, de même que Pacific Canadian 1/4.

À la Bourse américaine, Scurry Rainbow a majoré de 7/8, Jupiter 3/8 et Canadian Marconi 1/8, cependant que Javelin perdait 1/2 et Preston 1/4.

En fermant, l'indice des industrielles s'inscrivait à 894.09 en baisse de 3.80 et 10,430,000 actions avaient changé de main.

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien a cédé 132 hier et cotait à 92 13/32 en fonds américains. Il cotait à 92 25/64 une semaine plus tôt.

La livre sterling a pour sa part haussé de 3/64 et cotait à \$2.79 29/32.

96e diner annuel

Lord Stephen Taylor, membre de la Chambre des Lords et président désigné du Memorial University de Saint-Jean, Terre-Neuve, sera le conférencier au 96e diner annuel de l'Association des manufacturiers canadiens alors que des centaines d'industriels venus de nos dix provinces se réuniront à l'hôtel Royal York, du 28 au 30 mai.

Lord Taylor, ancien secrétaire parlementaire de la Commission de liaison du Commonwealth, jouit d'une renommée mondiale tant à titre de sociologue qu'à titre de spécialiste en évolution industrielle, en technologie et en médecine.

Sept conférences sont inscrites au programme de ce congrès dont le thème est "Industrie '67, perspective du Centenaire".

Deux de ces séances seront des conférences plénières et on y traitera de "L'homme et la société". Les cinq autres se dérouleront simultanément.

La conférence sur les relations de travail étudiera l'homme face aux changements de même que l'incidence, sur divers secteurs de la population, des réajustements négociés avec les syndicats; celle qui traitera des affaires mondiales exposera pourquoi d'aucuns appréhendent une liberté accrue du commerce international comme une arme à deux tranchants; au cours de la séance sur la fiscalité, on passera en revue les divers aspects du rapport Carter; la réunion sur l'économie industrielle tentera de définir le climat propice à la croissance tandis que la séance sur les transports consistera en une étude de la nouvelle législation qui vise ce secteur.

Au nombre des participants internationaux qui prendront

part à ces réunions, mentionnons M. George Ignatieff, représentant permanent et ambassadeur du Canada auprès des Nations unies; M. L. E. J. Brouwer, premier directeur-gérant de Royal Dutch/Shell et président de la Shell Canada Limited, de La Haye, au Pays-Bas; M. Bruce Palmer, président du National Industrial Conference Board de New York; M. Charles S. Denison, vice-président de l'International Minerals and Chemical Corporation, de New York; le professeur Eli Ginzberg, directeur de la faculté de préservation des ressources humaines, de l'université Columbia de New York; M. Leonard Tennyson, directeur de l'European Community Information Office, de Washington; M. Dan Throop Smith, professeur en finances au Graduate School of Business Administration, de l'université Harvard de Boston et M. Robert G. Gawley, directeur général adjoint du Niagara Frontier Tariff Bureau Inc., de Buffalo.

Le déjeuner du 29 mai donnera lieu à un événement spécial: on y rendra en effet hommage à l'Association des manufacturiers du Canada qui s'est maintenue depuis un siècle ou plus. M. V. W. Scully, président et directeur exécutif de la Steel Co. of Canada Limited sera alors le conférencier. Le même jour, au diner, l'honorable Mitchell Sharp, ministre fédéral des finances, prononcera une allocution.

Les élections des officiers à qui il incombera de diriger les destinées de l'association au cours du prochain exercice auront lieu le mardi 30 mai, après les discours présidentiels de M. Henri W. Joly de Québec.

LIDO BISCUIT



M. Paul-Emile David, Président de Lido Biscuit Cie Ltée, annonce la nomination de Me Jean Monet comme directeur de la compagnie. Me Monet est avocat associé à l'étude McCarthy, Monel & Johnston de Montréal.

Du Pont du Canada gagna moins durant le 1er trimestre

Ventes aussi moins considérables

La société Du Pont du Canada a annoncé récemment que ses bénéfices nets du premier trimestre se sont élevés à \$2,308,000, soit une baisse de 13 pour cent par rapport à la période correspondante de 1966.

Ses ventes, qui se sont chiffrées par \$42,928,000, accusent un fléchissement de quatre p.c. et les bénéfices par action ordinaire ont été de 29 cents, soit quatre cents de moins que l'année dernière à la même date.

La baisse des bénéfices nets est principalement attribuable à la diminution des revenus provenant des ventes et à la rémunération accrue des employés.

Les réductions de prix et l'accroissement de la concurrence de la part des fabricants étrangers, ainsi qu'une réduction des stocks des industries textiles et du pneu ont exercé une influence défavorable sur les ventes de nylon et de fibres acryliques. Ces réductions furent partiellement contrebalancées par l'accroissement des ventes d'autres produits. Les exportations de nylon, tant sous forme de file que de polymère, accusent un recul marqué par rapport à l'année dernière à cause de l'excédent de la capacité de production mondiale du nylon. Les exportations d'autres produits ont cependant augmenté.

Le programme d'expansion et d'amélioration des usines progresse environ au même rythme que l'année dernière. Les dépenses affectées jusqu'ici à ce poste s'élèvent à \$4,000,000. À la fin du premier trimestre, une somme d'environ \$17,000,000, affectée à des projets de construction approuvés, n'avait pas encore été dépensée. Les fortes dépenses en immobilisations effectuées récemment ont accru les frais d'amortissement de 11 pour cent et l'augmentation connexe des emprunts à court terme a entraîné une hausse de 53 pour cent des frais d'intérêt.

Une autre importante caractéristique de nos activités a été la production accrue à la section des uniformes. Les ventes pour l'année accusent une augmentation de 21.8% et nous croyons que cette augmentation se continuera au cours de l'année.

Le 17 mars St Vincent de Paul, le 25 août Boucherville, le 6 octobre Saint-Luc, le 6 octobre

Le volume des ventes a atteint l'objectif prévu. Un vaste et moderne nouveau magasin a été ouvert récemment à St-Jérôme, P.Q. et les ventes y ont déjà atteint un volume satisfaisant. Notre politique d'expansion continuera de s'affirmer dans un proche avenir.

Une nouvelle division a été instituée dans le but de promouvoir la vente de nos produits manufacturés. Elle est constituée d'une chaîne de sept (7) magasins de détail exploités sous la raison sociale Ben Berke Ltd. Six (6) de ces magasins sont situés dans la province de Québec et l'autre en Ontario.

Une autre importante caractéristique de nos activités a été la production accrue à la section des uniformes. Les ventes pour l'année accusent une augmentation de 21.8% et nous croyons que cette augmentation se continuera au cours de l'année.

Le 17 mars St Vincent de Paul, le 25 août Boucherville, le 6 octobre Saint-Luc, le 6 octobre

Le volume des ventes a atteint l'objectif prévu. Un vaste et moderne nouveau magasin a été ouvert récemment à St-Jérôme, P.Q. et les ventes y ont déjà atteint un volume satisfaisant. Notre politique d'expansion continuera de s'affirmer dans un proche avenir.

Une nouvelle division a été instituée dans le but de promouvoir la vente de nos produits manufacturés. Elle est constituée d'une chaîne de sept (7) magasins de détail exploités sous la raison sociale Ben Berke Ltd. Six (6) de ces magasins sont situés dans la province de Québec et l'autre en Ontario.

Une autre importante caractéristique de nos activités a été la production accrue à la section des uniformes. Les ventes pour l'année accusent une augmentation de 21.8% et nous croyons que cette augmentation se continuera au cours de l'année.

Le 17 mars St Vincent de Paul, le 25 août Boucherville, le 6 octobre Saint-Luc, le 6 octobre

Le volume des ventes a atteint l'objectif prévu. Un vaste et moderne nouveau magasin a été ouvert récemment à St-Jérôme, P.Q. et les ventes y ont déjà atteint un volume satisfaisant. Notre politique d'expansion continuera de s'affirmer dans un proche avenir.

Une nouvelle division a été instituée dans le but de promouvoir la vente de nos produits manufacturés. Elle est constituée d'une chaîne de sept (7) magasins de détail exploités sous la raison sociale Ben Berke Ltd. Six (6) de ces magasins sont situés dans la province de Québec et l'autre en Ontario.

Une autre importante caractéristique de nos activités a été la production accrue à la section des uniformes. Les ventes pour l'année accusent une augmentation de 21.8% et nous croyons que cette augmentation se continuera au cours de l'année.

Le 17 mars St Vincent de Paul, le 25 août Boucherville, le 6 octobre Saint-Luc, le 6 octobre

Le volume des ventes a atteint l'objectif prévu. Un vaste et moderne nouveau magasin a été ouvert récemment à St-Jérôme, P.Q. et les ventes y ont déjà atteint un volume satisfaisant. Notre politique d'expansion continuera de s'affirmer dans un proche avenir.

Une nouvelle division a été instituée dans le but de promouvoir la vente de nos produits manufacturés. Elle est constituée d'une chaîne de sept (7) magasins de détail exploités sous la raison sociale Ben Berke Ltd. Six (6) de ces magasins sont situés dans la province de Québec et l'autre en Ontario.

Une autre importante caractéristique de nos activités a été la production accrue à la section des uniformes. Les ventes pour l'année accusent une augmentation de 21.8% et nous croyons que cette augmentation se continuera au cours de l'année.

Le 17 mars St Vincent de Paul, le 25 août Boucherville, le 6 octobre Saint-Luc, le 6 octobre

Le volume des ventes a atteint l'objectif prévu. Un vaste et moderne nouveau magasin a été ouvert récemment à St-Jérôme, P.Q. et les ventes y ont déjà atteint un volume satisfaisant. Notre politique d'expansion continuera de s'affirmer dans un proche avenir.

Une nouvelle division a été instituée dans le but de promouvoir la vente de nos produits manufacturés. Elle est constituée d'une chaîne de sept (7) magasins de détail exploités sous la raison sociale Ben Berke Ltd. Six (6) de ces magasins sont situés dans la province de Québec et l'autre en Ontario.

Une autre importante caractéristique de nos activités a été la production accrue à la section des uniformes. Les ventes pour l'année accusent une augmentation de 21.8% et nous croyons que cette augmentation se continuera au cours de l'année.

Le 17 mars St Vincent de Paul, le 25 août Boucherville, le 6 octobre Saint-Luc, le 6 octobre

Le volume des ventes a atteint l'objectif prévu. Un vaste et moderne nouveau magasin a été ouvert récemment à St-Jérôme, P.Q. et les ventes y ont déjà atteint un volume satisfaisant. Notre politique d'expansion continuera de s'affirmer dans un proche avenir.

Une nouvelle division a été instituée dans le but de promouvoir la vente de nos produits manufacturés. Elle est constituée d'une chaîne de sept (7) magasins de détail exploités sous la raison sociale Ben Berke Ltd. Six (6) de ces magasins sont situés dans la province de Québec et l'autre en Ontario.

Une autre importante caractéristique de nos activités a été la production accrue à la section des uniformes. Les ventes pour l'année accusent une augmentation de 21.8% et nous croyons que cette augmentation se continuera au cours de l'année.

Nouveau dirigeant de la Prudentielle d'Amérique, cie d'assurance, au Canada

Il s'agit de M. Floyd H. Bragg

(CNW) — M. Orville E. Beal, président de la Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurance, a annoncé aujourd'hui la nomination de M. Floyd H. Bragg comme dirigeant des affaires de la compagnie du Canada. Il entrera en fonction le 1er juillet prochain.

M. Bragg, qui avait été vice-président de la compagnie en 1965, quitte son poste au service des agences de districts de la Prudentielle, duquel relèvent plus de 1,000 bureaux et un personnel de près de 25,000 personnes au Canada et aux États-Unis.

M. Bragg succède à M. William Ingram comme vice-président principal préposé aux affaires canadiennes. M. Ingram occupait ce poste depuis 1962. Il passera au bureau de Toronto à celui de Chicago, où il deviendra vice-président principal préposé aux affaires du centre des États-Unis.

Né à Newark, N.J., en 1915, M. Bragg a reçu sa licence en administration de l'université de Rutgers en 1936 et s'est joint à la Prudentielle la même année comme vérificateur des demandes d'indemnité.

Après avoir servi avec la division de transport aérien au cours de la seconde guerre mondiale, où il parvint au grade de major, il retourna à la Prudentielle et quelque temps plus tard il devint directeur adjoint du service. En 1957, M. Bragg était nommé directeur de l'administration des agences et cinq ans plus tard il devenait directeur exécutif. Il a reçu la croix de haute compétence de l'association des courtiers diplômés en 1964.

En plus de faire partie du conseil d'administration de l'université Rutgers et d'être un ancien président de l'association des anciens, M. Bragg est depuis 1965 membre du comité de direction sur la recherche de l'association des dirigeants d'agences d'assurance.

En 1966, il était élu au comité exécutif représentant les diverses compagnies de l'association.

Marie et père de deux filles, M. Bragg est membre actif du Kiwanis, du Boys' Club et de la United Appeal de Newark. Originaire du New-Jersey, M. Ingram s'est joint à la Prudentielle à Newark, et après

plusieurs promotions il fut désigné pour se rendre en Californie en 1948 afin d'établir le bureau de la compagnie sur la côte du Pacifique. Il fut nommé directeur des agences à Los Angeles en 1951 et trois ans plus tard il passa à Chicago pour aider à l'établissement du bureau du centre des États-Unis.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de la compagnie. Après un an au bureau de Boston, il fut élu vice-président principal et entra à Newark où il occupa un poste de surveillance à la plus importante division des ventes de la Prudentielle.

Au cours de son séjour à Toronto, M. Ingram a été actif au sein de la United Appeal et il y a deux ans il fut président de la compagnie de souscription. Il est marié et père d'une fille.

En 1955, il retourna à Newark comme directeur exécutif des agences. Trois ans plus tard il devenait directeur exécutif des agences à Houston, bureau central du sud-ouest de

Mort au sommet de sa gloire

PARIS — Le pilote italien Lorenzo Bandini, qui vient de décéder, était né en 1927 à Barce en Lybie. Avec Baghetti et Scarfiotti, il était considéré en Italie comme le digne successeur des grands pilotes, Tazio Nuvolari, Achille Varzi, Fagioli et Alberto Ascari. Pilote officiel de l'usine Ferrari, il remporta sans doute son plus grand succès dans l'édition 1963 des "24 heures" du Mans, en compagnie de Ludovico Scarfiotti.

En 1961 il enleva les "4 heures" de Pescara au volant d'une Ferrari, après avoir terminé troisième à Pau et à Naples. En 1962 il se hissa aux premiers rangs des pilotes internationaux et devint pilote officiel de Ferrari. Il termina second de la "Targa Florio" avec Baghetti, deuxième du Grand Prix de Naples et troisième du Grand Prix de Monaco, puis sur une formule un s'adjugea le Grand Prix de la Méditerranée. En 1967 il commençait fort bien la saison avec une victoire aux "24 heures" de Daytona Beach, associé à Chris Amon au volant d'une Ferrari P4. Sa dernière victoire date du 25 avril lors des "1.000 km. de Monza".

Lorenzo Bandini était marié avec une jeune Milanaise, Margherita, et dirigeait le garage de ses parents. Sans abandonner ses occupations milanaises, il s'était installé récemment près de Maranello, où se trouve la firme Ferrari. Durant sa carrière de pilote, Bandini n'avait eu qu'un léger accident: en 1957 au cours d'une épreuve junior près de New York. Ses familiers l'avaient toujours considéré comme un pilote prudent.

La mouche a piqué!

MONACO. — A la suite de l'accident mortel dont a été victime, dimanche, Lorenzo Bandini, le gouvernement princier par un communiqué publié hier soir, à Monaco, a décidé de porter plainte contre toutes les personnes qui ont répandu des informations diffamatoires contre le corps des sapeurs-pompiers de la principauté et les services de sécurité au 25e Grand Prix automobile de Monaco.

BASEBALL

HIÉR
LIGUE NATIONALE
Chicago 3 San Francisco 4
Cincinnati 7 New York 4
Atlanta 3 Philadelphie 4
St-Louis 1 Pittsburgh 4
Los Angeles 5 Houston 1
LIGUE AMERICAINE
Detroit 4 Cleveland 2
Chicago 13 Baltimore 1
New York à Californie (soir)
Boston à Kansas City (soir)

AUJOURD'HUI
LIGUE NATIONALE
Cincinnati à New York
Atlanta à Pittsburgh (soir)
LIGUE AMERICAINE
Kansas City à Minnesota (soir)
Cleveland à Washington (soir)
Chicago à Baltimore (soir)

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE
G P Moy. Diff.
Cincinnati 17 9 854 —
St-Louis 144 9 809 15
Pittsburgh 12 8 800 2
Atlanta 12 10 745 3
Chicago 12 10 745 3
Philadelphie 11 11 734 19
San Francisco 10 14 617 6
New York 9 13 409 6
Los Angeles 8 14 364 7
Houston 8 16 332 8

Stan Mikita a récolté \$10,500 en bonis divers

Le choix de Mikita dans l'équipe d'étoiles, hier, a porté son total de bonis à \$10,500 cette saison, soit \$2,500 comme membre des champions de la saison régulière, \$1,500 comme semi-finaliste, \$2,000 comme premier choix lors des

Bandini était venu au Canada



Voici une photo prise au Grand Prix du Canada 1964, à Mosport. Lorenzo Bandini avait participé à cette course dans une Ferrari Sport appartenant au North American Racing Team de New York. La mort de ce pilote qui était le no 1 de la Scuderia Ferrari est une grande perte pour le sport automobile international et l'accident fatal, survenu au dernier tour de piste du GP de Monaco, demeure encore une énigme.

Bandini: la mort a fait son oeuvre

MONTE CARLO — Le pilote italien d'autos de courses Lorenzo Bandini est décédé aujourd'hui des blessures et brûlures qu'il s'était infligées lors d'un accident au cours du grand prix de Monaco, dimanche dernier.

Après avoir lutté pendant près de trois jours contre la mort, Lorenzo Bandini, le "porte-drapeau" du sport automobile italien, âgé de 31 ans, a dû s'avouer vaincu, au centre hospitalier "Princesse Grace" à Monaco.

Cruellement blessé dans sa chair, dans son corps, victime de plusieurs lésions pulmonaires par brûlures et atteint en surface à près de 80 pour cent, le malheureux Lorenzo avait en outre subi, durant plus de 4 heures, une douloureuse opération (ablation de la rate), pratiquée par le professeur Chatalain.

Le sort l'avait frappé, dimanche après-midi vers 17h05, au 81ème tour du 25ème grand prix automobile de formule 1, lorsqu'il avait été emprisonné dans sa voiture en flammes.

Les photographes sont respectueux

Depuis assisté par Margherita, sa jeune épouse actuellement enceinte, par Franco Lini, qui était non seulement son directeur de courses chez "Ferrari" mais aussi son ami, ainsi que par son beau-père, Lorenzo luttait désespérément. Un moment, il reprit conscience. Chacun crut que grâce à sa robuste constitution à la vie d'athlète qu'il menait, il pourrait survivre... Malgré les terribles infirmités dont il se serait fatalement affligé. Le destin en a décidé autrement, malgré tous les efforts des hommes de science.

Résultats au Richelieu

PREMIERE COURSE
7 Lydia Crystal 3:10 2:50 2:60
4 Beau Mar Mle 3:30 4:00
5 Serenade 9:30
Temps: 2:12:2
DEUXIEME COURSE
4 Ben Dale 24:70 8:40 4:50
5 Circus Song 3:40 2:50
1 Red Deager 3:70
Temps: 2:11
Parti double: \$52.30
TROISIEME COURSE
2 Blossom Time 4:30 3:10 3:90
6 Willie Adios 15:40 7:70
4 Everett Pick 4:880
Temps: 2:08:1
QUATRIEME COURSE
3 Scotland 4:80 2:50 2:50
1 Linden Mew 3:50 4:70
3 Even Glow 2:50 2:70
Temps: 2:11:1
Quintella: 1-3 \$14.10 - 2-3 \$4.30
CINQUIEME COURSE
1 Captain Ken 14:10 7:30 6:00
2 In Chorus 9:30 6:30
5 Sirgamo 4:70
Temps: 2:12:1
SIXIEME COURSE
3 Borderville Sally 6:00 3:00 2:50
4 Adios Pierre 3:00 2:30
3 Milmas Boy 2:70
Temps: 2:08:2
SEPTIEME COURSE
7 Jack Of Trump 41:00 14:10 3:50
5 Ambro Barl 4:30 2:60
1 James Vance 2:60
Temps: 2:08:3
Quintella: \$32.90
HUITIEME COURSE
7 Captain Forever 25:00 5:00 2:30
3 Quick Kid 2:70 2:60
4 Dilly Bob 3:40
Temps: 2:06
NEUVIEME COURSE
2 A G Mir 4:30 2:60 2:20
7 Arc En Ciel 3:30 2:80
5 Just Plain Easy 3:20
Temps: 2:05:3
DIXIEME COURSE
7 Lord Dares 14:80 5:30 4:90
3 Ruby Blackstone 2:90 2:60
1 Well Away 4:70
Temps: 2:04:2
Exacta: \$46.40

Objectif: Southampton

Course sans précédent entre un navire et une automobile

LE CAP — Le départ de la course sans précédent sur laquelle 16,000 km entre une auto et un navire, du Cap à Southampton, a été donné au Cap à 14h, gmt hier. Le Windsor Castle, courrier de l'Afrique du Sud, qui jauge 37,000 tonnes, a aussitôt levé l'ancre et pris la haute mer alors que les deux Britanniques, Eric Jackson, 42 ans, et Ken Chambers, 41 ans, partaient dans leur Ford "Corsair" en direction de l'Europe à travers le continent africain. Le Windsor Castle est commandé par le capitaine A. J. Hort, 57 ans.

Le 1, qui devait sombrer en 1943 au large de l'Afrique du Nord, avait engagé une course contre un biplan de l'Imperial Airways piloté par Alan Cobham. L'avion franchit la distance entre Le Cap et l'aérodrome de Croydon en 15 jours, dont 80 heures de vol, et fut déclaré vainqueur. L'appareil avait fait en route 26 atterrissages et 13 escales de nuit. La course avait été entreprise à la suite d'un pari de 40 livres sterling.

24 heures sur 24

La voiture devra rouler pratiquement 24 heures sur 24 pour couvrir la distance dans le temps voulu, alors que le navire n'aura qu'à suivre sa route à sa vitesse normale.

Ken Chambers a déclaré avant le départ de la voiture pour Beaufort West, première étape où ils feront le plein, à quelque 500 km du Cap: "Nous réussissons si nous avons beaucoup de chance physiquement, mécaniquement et politiquement". Il a ajouté que les objets les plus importants qu'il emportait étaient son ouvre-boîte et sa bouilloire électrique. Chambers, qui est superstitieux, emporte avec lui un fer à cheval et une médaille de saint Christophe. Les deux automobilistes mangeront, boiront et dormiront dans la voiture. Ils espèrent pouvoir laver leurs vêtements lors des inévitables attentes aux postes de douane. La voiture est dotée de trois boussoles, précieuses dans les immensités africaines sans pistes.

Au terme de l'épuisant Rallye du Centenaire

Clark et Peters sont vainqueurs

Roger Clark, de Londres, a remporté hier après-midi le Rallye automobile 4.000 (Shell) du Centenaire, en croisant le fil d'arrivée fixé à l'autostade de l'Exposition universelle, à Montréal.

Clark et son navigateur Jim Peters, de Toronto, furent déclarés les vainqueurs officiels de l'épreuve, étant ceux qui ont perdu le moins de points au terme des 4.500 milles de routes, parcourus depuis Vancouver, mercredi dernier, où avait eu lieu le signal du départ.

Clark est le premier participant non canadien à triompher dans cette dure épreuve d'endurance vieille de sept ans, et commanditée par la compagnie Shell. La victoire était une toute nouvelle expérience pour Clark qui n'avait pu triompher jusqu'ici dans les rallyes mondiaux auxquels il avait pris part.

Ce rallye 4.000 est l'une des cinq épreuves internationales comptant pour le championnat mondial des manufacturiers.

Au cours d'une entrevue à son arrivée, Clark a déclaré aux journalistes qui l'entouraient: "Il fait bon se trouver ici, et encore au premier rang. Le premier prix de \$1,000 est une chose excellente mais ce n'est pas aussi important que terminer premier. Plusieurs étapes dans l'Ouest du pays furent difficiles, mais ce sont les deux dernières, dans l'Ontario et le Québec, qui furent sans contredit les plus ardues".

Clark et Peters ont dû y mettre toute la gomme, comme on dit, pour se hisser en tête des équipes participantes. Ils ont tiré de l'arrière du début au septième jour (mardi), alors qu'au cours de l'étape North Bay-Kingston, ils dépassèrent finalement leurs coéquipiers, également sur Lotus Cortina, John Wilson et Paul MacLennan. Ces derniers ont connu des difficultés et lorsqu'ils arrivèrent à l'autostade de l'Expo, hier, leur auto a dû être poussée pour franchir la ligne d'arrivée. Ce duo, qui a terminé au premier rang, l'an dernier, a cette fois pris la cinquième place au classement. Néanmoins, il n'a eu aucune plainte à formuler.

La coupe des Dames

"C'est ça un rallye, de dire Wilson. Nous avons été en première place pendant six jours puis, soudainement, la chance a tourné."

L'équipe de Toronto composée de Karl Schulz et Paul Manson, sur Datsun, a terminé au deuxième rang, en dépit d'une embardée qui a fait que leur véhicule s'est retourné sur lui-même.

Scott Harvey, de Dearborn, Michigan, et Mike Kerry, de Toronto, possiblement les deux participants les plus populaires dans ce rallye, ont terminé au troisième rang avec leur Baracuda. L'an dernier, ils avaient terminé au quatrième rang. Ils étaient par conséquent exubérants quant à leur amélioration au classement cette année.

"C'est merveilleux. L'auto fonctionne aussi bien maintenant que pendant le rallye et il est probable que nous fassions encore mieux l'an prochain", de déclarer Harvey.

Rosemary Smith, de Dublin, et Ann Coombe, de Toronto, sur Sunbeam Imp, ont remporté la coupe des Dames pour la deuxième année consécutive dans ce rallye exténuant, tout autant pour les participants que les voitures.

Le sort fait au Canadien est une disgrâce (Blake)

Le pilote des Canadiens, Toe Blake, était très désolé de constater l'absence de ses protégés chez les équipes d'étoiles en dépit d'un deuxième rang au classement final.

C'est une disgrâce, a dit Blake, et, si je pouvais penser à un mot plus fort pouvant être publié, je l'utiliserais.

Blake ne pouvait admettre le fait que ni J.C. Tremblay ni Henri Richard n'aient pu réussir à mériter une place dans le scrutin de la deuxième moitié de la saison.

"A l'exception de Charlie Hodge, personne n'a affiché une assez belle tenue au cours

de la première moitié du calendrier pour mériter une place chez les équipes d'étoiles, mai, lorsqu'on a choisi les étoiles de la deuxième demie, comment a-t-on pu ignorer Richard? Nous n'avons perdu qu'un seul match au cours de nos 20 dernières parties et personne n'a plus contribué à cette situation que Richard. J'oserais même dire que Richard aurait dû être choisi sur la première équipe pour la deuxième moitié de la saison, car il a joué sous une très forte tension alors que Mikita n'en éprouvait aucune. D'ailleurs, J.C. Tremblay aurait dû être également élu."

L'un des plaisirs de la Renault 10, c'est de pouvoir emmener la famille, en tout confort, et d'arriver en même temps que celui qui a payé deux fois plus pour sa limousine assoiffée d'essence.

Cette douce satisfaction ne coûte que \$16.50 par semaine.

Et la Renault 10 vous offre en outre: un moteur à 5 paliers de 51 C.V., 4 freins à disque, 4 portes, des sièges rembourrés d'épais caoutchouc-mousse, des serrures de sécurité-enfants, 40 milles au gallon, 4 roues à suspension indépendante, le plus grand coffre à bagages de toutes les petites voitures, un système scellé de refroidissement par eau, un tableau de bord en simili-noyer, 5 couches de peinture et 6 traitements anti-rouille, ainsi qu'un

service après-vente "fabriqué au Québec".

Automobiles Renault Canada Ltée, 1305, boul. Marie-Victorin, St-Bruno, Qué.

Veillez m'adresser renseignements et brochures sur la Renault 10, ainsi que les nom et adresse du concessionnaire le plus proche.

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....



RENAULT 10

Renault va plus loin



Des bois et des Fers

Si certains pessimistes qui vivaient il y a plus d'un quart de siècle, et dont certains respirent peut-être encore, avaient réussi à faire valoir leur point de vue, les ARNOLD PALMER, JACK NICKLAUS, GARY PLAYER, BOBBY NICHOLS, BILLY GASPER et autres grands noms du golf moderne ne seraient pas au club MUNICIPAL de Montréal pour l'Omnium canadien à la fin de juin.

De fait, personne n'y serait, car le club MUNICIPAL n'existerait même pas.

Il est facile de comprendre pourquoi le Municipal ne connut guère de prospérité durant les années de la dépression économique.

A tel point qu'au début de la décennie 40 la plupart de ceux qui s'y intéressaient encore croyaient que le meilleur moyen de le faire profiter serait de le vendre.

Les membres du Comité exécutif, semble-t-il, étaient parmi les plus dangereux adversaires de la conservation du golf MUNICIPAL à l'époque.

Pourtant, ce terrain avait déjà rapporté à la ville des revenus de \$32,957 en "green fees" durant une seule saison, celle de 1930, qui marquait la fin de l'âge d'or des sports en Amérique. C'était l'année du grand schisme de BOBBY JONES. Le roi incontesté des links était WALTER HAGEN et au Canada un jeune homme du nom de ROSS (SANDY) SOMMERVILLE se préparait sans ostentation à la gloire qu'il allait connaître deux années plus tard en devenant le premier Canadien à gagner le championnat amateur des États-Unis.

Le club Municipal, comme tous les autres, avait connu une excellente saison, réalisant un profit net de \$14,457, après des dépenses de quelque \$18,000 pour l'entretien, le personnel, etc.

Quoi qu'il en soit, pour revenir à 1940, les pères de la Cité finirent par entendre raison, ou peut-être ne trouvèrent-ils pas de preneur, et le golf municipal resta ce qu'il était.

Depuis le début des années 50, le golf municipal de Montréal vit dans une période de prospérité constante. Les joueurs y affluent en nombre si grand que le deuxième 18, ajouté il y a quelques années, ne suffit déjà plus.

La création du golf municipal de Montréal remonte au mois de juillet 1923, ce qui veut dire qu'il observe, cette année, son 44e anniversaire. Il ne comptait, à ses débuts, que neuf trous, mais on en ajouta neuf autres en 1928.

Le grand responsable de sa création fut M. J.N. Drummond, ancien échevin du quartier Rosemont. Au début, c'est-à-dire jusqu'en 1926, le terrain fut administré par la Commission dite du Parc Maisonneuve qui s'occupait en même temps de la carrière du Parc. Etant donné qu'à cette époque il n'existait pas de budget spécial affecté au golf, la Commission résolut, avec l'assentiment du Conseil municipal, de défrayer le coût d'aménagement et d'entretien du golf en prenant une partie des revenus découlant de la carrière et des prix d'admission payés par les joueurs. Une journée de golf coûtait alors \$0.50.

Lorsque la Commission du Parc Maisonneuve disparut en 1929, le terrain de golf tomba sous le contrôle du surintendant des parcs. En 1931 cependant, on le confia au surintendant du service des privilèges et licences et, en 1936, il passa sous la juridiction de la Commission d'urbanisme.

En cette année 1967, où le MUNICIPAL renouvelé se prépare à recevoir les plus grands noms du golf au monde, le club est sous l'autorité du Service des Parcs, et inutile de mentionner que ce dernier a fait de l'excellent travail.

Avec les As

Carlin devient gérant général

PHILADELPHIE. — La direction des Flyers de Philadelphie (une nouvelle franchise accordée dans la ligue Nationale de hockey) vient d'annoncer la nomination de Frank Carlin au poste de gérant général des As de Québec, dans la ligue Américaine. Jusque-là, Carlin occupait la fonction de gérant d'affaires avec les As. On sait cependant que les Flyers viennent d'acquiescer la majorité des parts de l'équipe de la ligue Américaine qui devient, désormais, leur principal club ferme.

Gabrielson est passé aux Dodgers

LOS ANGELES. — Dans le but de donner un peu plus de muscles à leur brigade de frappeurs de relève, les Dodgers de Los Angeles ont acquis hier les services du frappeur gaucher Len Gabrielson, des Angels de la Californie.

Les Dodgers, de la ligue Nationale, se sont départis des services de la recrue prometteuse John Werhas, qui évoluait dans les mineures, afin d'obtenir Gabrielson. Ce dernier qui excelle au champ extérieur, permettra par sa présence au sein de l'équipe de compenser quelque peu la perte de Lou Johnson, toujours sur la liste des blessés. Sa moyenne au bâton est de .217 cette saison. Werhas avait une moyenne de .306 à Spokane, la saison dernière.

Etcheverry aidera Dixon

Sam Etcheverry, l'ancien quart-arrière étoile des Alouettes de Montréal, vient d'accepter un poste d'instructeur adjoint avec l'équipe de football du Collège Loyola à Montréal. Cette équipe est membre de la nouvelle ligue centrale de football récemment fondée au Canada.

C'est Ed Enos, également un ancien des Alouettes, qui a fait l'annonce de la nomination de Etcheverry, en sa qualité de directeur athlétique de l'institution. Etcheverry se joindra à son ancien co-équipier George Dixon, comme instructeur au champ arrière, formation dirigée par Bob Lincoln.



Stan Mikita
(Le seul choix unanime !)

Cubs 5
Giants 4

CHICAGO. — Billy Williams a cogné un circuit bon pour deux points et le lanceur Ken Holtzman a également fait produire deux points avec un simple alors que les Cubs de Chicago ont triomphé 5 à 4 des Giants de San Francisco, hier après-midi, dans la seule joute à l'affiche dans les deux ligues.

San Francisco 001 010 011-4 9 0
Chicago 200 200 10x-3 7 0
Perry, Sadecki (5), Henry (8) et Haller, Holtzman, Radatz (8) et Hundley.
G-Holtzman (3-0) P-Perry (1-3)
Circuits :
San Francisco - Henderson (4), Hlatk (2).
Chicago - Williams (2).

BOXE

FRANCFORT, Allemagne. — Karl Mildenberger, 202½, de l'Allemagne de l'Ouest, a knocké Amos Lincoln, 209, d'Oregon, au 6e round.

HUNTINGTON, W.V. — John Jordan, 192, de Norfolk, Vir., a arrêté Ron Ahser, 196, de Wheeling, W.Vir., en 1 round.

Sa domination chez les étoiles est terminée

Le Canadien paie la note de son lent début de saison !

Les Black Hawks de Chicago ont remporté leur premier championnat de la ligue Nationale de hockey cette année et leur tenue au cours de la saison régulière se reflète dans le choix des équipes d'étoiles.

Ainsi, quatre porte-couleurs des Hawks ont été choisis sur la première formation et un cinquième, sur la deuxième.

Les rédacteurs et chroniqueurs sportifs des six villes du circuit ont élu le joueur de défense Pierre Pilote, l'ailier gauche Bobby Hull, le centre Stan Mikita et l'ailier droit Kenny Wharram sur la première équipe tandis que le gardien Glenn Hall se méritait une place sur la deuxième club.

Deux joueurs des Rangers de New York, le gardien Ed Giacomin, qui a enregistré neuf blanchissages, et le défenseur Harry Howell complètent le personnel de la première équipe.

En plus de Hall, la deuxième équipe aligne Tim Horton, du Toronto, et Bobby Orr, du Boston, à la ligne bleue, le centre Norm Ullman et l'ailier droit Gordie Howe, du Detroit, ainsi que l'ailier gauche Don Marshall, des Rangers.

Les quatre Hawks élus sur la première équipe ont déjà été choisis auparavant tandis que Giacomin et Howell en étaient à leur première sélection.

Les scrutins

Mikita, qui a égalé le record du plus grand nombre de points en une saison avec un total de 97, a été le seul choix unanime, obtenant 90 points à chaque scrutin.

Hull a recollé 174 points sur un total possible de 180; Pilote, 158; Giacomin, 149; Howell, 147; et Wharram, 117.

Howe a dominé les élus de la deuxième équipe avec 96 points, suivi de Horton avec 94, Orr avec 89, Ullman et Hall avec 62 et Marshall avec 59.

Toutes les équipes, à l'exception des Canadiens, comptent au moins un joueur sur les équipes. C'est la première fois en 24 saisons que les Canadiens ne comptent aucun porte-couleur sur l'une ou l'autre formation.

Orr, qui a également remporté le trophée Calder accordé à la recrue de l'année, est le premier joueur des Bruins élu depuis que Bronco Horvath a fait partie de la deuxième équipe en 1959-60.

Les choix de Giacomin, Howell et Marshall marquaient la première élection de trois Rangers depuis 1957-58.

On sait qu'il y a deux scrutins au cours de l'année, le premier à mi-chemin du calendrier régulier et le deuxième à la fin de la saison régulière, le choix se limitant aux activités régulières.

Les bonis

Le seul changement survenu dans le choix de la première équipe après le premier scrutin est la sélection de Wharram à l'aile droite. Il a supplanté Rod Gilbert, des Rangers, qui n'a récolté que sept points dans le deuxième scrutin, après avoir dominé avec 80 lors du premier.

Chaque membre de la première équipe a récolté \$1,000 et ceux de la deuxième, \$500, chacun. Les meneurs de chaque scrutin ont reçu des bonis de \$500 et les deuxièmes, \$250.

Giacomin, Pilote, Orr, Mikita, Hull et Howe ont dominé le scrutin de la deuxième moitié, suivis de Denis DeJordy, du Chicago, Howell, Horton, Ullman, Wharram et Doug Mohns, du Chicago.

Mikita, qui a établi un record en remportant trois trophées individuels cette saison, soit les Hart, Lady Byng et Art Ross, a porté son total de boni

à \$10,500, soit \$2,250 comme membre des champions de la saison régulière, \$1,500 comme semi-finaliste, \$2,000 comme premier choix à chaque scrutin et dans l'ensemble chez les Étoiles, \$3,000 pour les trophées Hart et Lady Byng ainsi que \$1,750 pour le trophée Ross.

Pilote, Giacomin et Hull ont également récolté le maximum de \$2,000 chez les Étoiles.

C'était la cinquième fois en huit saisons que Mikita était élu sur la première équipe, en plus d'un choix sur la deuxième en 1965.

Toutefois, le choix de Howe était son 12e consécutif sur les équipes d'étoiles et son 18e en 21 saisons, ce qui est un record même si Maurice Richard, ancienne étoile des Canadiens, détient le record avec 14 sélections successives.

Triste crise de folie du champion Wuetherich

STUTTGART. — Le champion d'Europe des rallyes automobiles, Rolf Wuetherich, 39 ans, a poignardé hier à Stuttgart, son épouse, Doris, 29 ans, puis a tenté de se donner la mort.

Rolf Wuetherich était aux côtés de James Dean lors de l'accident de voiture qui devait coûter la vie à l'idole du cinéma américain. Tandis que Dean était tué sur le coup, Rolf avait été projeté hors de la Porsche et grièvement blessé, notamment à la tête. Sorti de l'hôpital après 18 mois de

traitement, il ne s'était jamais complètement remis, demeurant sujet à des crises nerveuses.

Après avoir blessé sa femme, il s'est tailladé les poignets et a avalé une forte dose de somnifère. Il avait passé les mois qui ont précédé le drame dans une clinique psychiatrique dont on ne l'avait laissé sortir que sur les instances de sa femme. Alertée par des voisins, la police a transporté à l'hôpital Wuetherich et son épouse qui sont maintenant hors de danger.

Du paddock aux guichets

Success Brook, un rejeton de 5 ans de Greentree Adios, a connu une soirée parfaite mardi soir. En effet, en plus de remporter la course principale, au parc Richelieu, la protégée de Germain Bardier triompha le même soir au programme de "Cré-Basile" alors qu'il était guidé par le plombier le plus populaire au Québec dans une course "arrangée" naturellement pour le programme.

Il semble bien que Jacques Hébert n'a pas fini de faire parler de lui avec Précision Mir, un cheval de 4 ans, qui a gagné facilement l'exacta mardi soir. Précision Mir est un cheval qui a vu le jour au Canada. Son père est l'ancien champion de l'écurie des frères Miron soit, nul autre que le célèbre Champ Volo qui détient toujours plusieurs records.

Le dynamisme Raymond Lemay est de retour ce matin d'un voyage au pays de l'Onie Sam en compagnie de Mike McCormack. M. Lemay s'est rendu prendre des informations sur le confort des écuries d'hiver pour en faire bénéficier les hommes à chevaux qui

passent cette saison froide à Blue Bonnets.

L'Américain Harold Story n'a pas pris le fait qu'il ait été disqualifié, lundi soir, dans l'exacta après avoir terminé troisième. Il a décidé de retourner dans son pays. M. Perfect avait toutefois raison de disqualifier Story qui avait réellement nui à la monture de Marc Gingras laquelle était Just Joe.

Le trifluvien Helio Ouellet continue de faire sensation à Québec après avoir connu un début fulgurant à Blue Bonnets. Helio compte déjà 6 victoires seulement avec un vétéran ambieur Lucky's Widower.

Honey Rainbow a bien démontré à son deuxième départ de l'année et ce rejeton de Painter visitera le cercle des vainqueurs prochainement.

Le comédien Jean Lapointe des Jerolais se rend à la piste pratiquement tous les matins pour entraîner ses chevaux ainsi que ceux de Henri Filion.

Jean-Paul Genest est retourné à la piste de Vernon Downs avec ses chevaux Spindletop Joe et Yatachman. On peut di-

re que le trotteur Spindletop Joe a constitué un désappointement durant son séjour dans la métropole.

Melvin Turcotte en a impressionné plusieurs l'autre soir en l'emportant avec Jersey Express sur le rapide poulain de Claude St-Jacques qui a nom High Dream et qui, cette année, est demeuré invincible. Il faut dire de celui que ses confrères nomment "Muffy" qu'il est réellement à son meilleur depuis l'ouverture de Richelieu.

Jean Jodoin a dans son écurie plusieurs jeunes trotteurs qui feront parler d'eux au cours de l'été. Le vétéran conducteur de Longueuil possède également un ambieur de classe en Tauskege qui n'a pas encore connu la défaite en 3 départs.

Tous les journalistes qui suivent de près les courses ont éclaté de rire à l'issue de l'enquête sur le test positif du cheval Queen's Lawyer. On sait que c'est un dénommé Claude Normandin qui a finalement été suspendu.

La Fouine

Pour ceux qui préfèrent leurs martinis extra dry !!!



Le vermouth Martini extra dry est fait pour vous. D'autres vermouths ne sont pas tout à fait aussi secs que le Martini extra dry. Leur arôme est plus fort. Leur goût un peu plus mordant. Ils sont un peu moins limpides. Ceux qui aiment leurs martinis

"pas trop secs" préfèrent ce genre de vermouths-là ! Mais vous, puisque vous préférez vos martinis extra secs... exigez toujours le vermouth Martini extra dry. Mmmm... vous verrez qu'il est délicieusement plus sec.

Vous voulez faire une expérience intéressante? Essayez le Martini extra dry tel quel... frappé ou avec un rien de tonic water. Demandez le vermouth Martini extra dry au magasin de la Régie des alcools par son numéro: RAQ 559G. EMBOUTEILLÉ EN ITALIE

PLUS LÉGER, PLUS LIMPE, PLUS SEC

MARTINI

VERMOUTH EXTRA DRY

Paris: les difficultés sont dans la nature des choses...

PARIS — "Les difficultés qui se présentent à propos de la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun ne viennent pas de tel ou tel gouvernement mais de la nature des choses", a dit le porte parole du gouvernement à l'issue du conseil des ministres de l'Élysée, hier.

Cette formule signifie que le gouvernement français rejette absolument toute accusation qui pourrait être portée contre lui d'opposer son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. D'une part la candidature anglaise ne concerne pas un seul gouvernement mais les six membres de la communauté. D'autre part, elle ne relève pas seulement de la volonté des uns ou des autres, mais de "la nature même des choses", qui veut que l'Angleterre soit une île et a vécu en fonction de cette insularité jusqu'à maintenant.

de pratiquer une opposition systématique. Les problèmes que pose la candidature britannique sont évidemment assez difficiles à résoudre pour

qu'on n'ait pas à les compliquer encore. C'est sans doute ce que dira le général de Gaulle dans sa prochaine conférence de presse.

Londres: aucune condition à la demande d'admission à la C.E.E.

LONDRES. — La Grande-Bretagne n'assortit sa demande d'entrée dans la CEE d'aucune condition. Sa candidature ne comporte ni "si", ni "mais", a déclaré M. George Brown, secrétaire au Foreign Office, ouvrant hier la troisième et dernière journée du débat extraordinaire aux Communes sur

la candidature britannique à la Communauté.

Dans une intervention jugée particulièrement "européenne", M. Brown a cependant précisé que si la demande britannique ne comporte aucune condition, en revanche, l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté ne pourra résulter que d'un accord, à l'issue de négociations prévoyant, notamment, les ajustements stipulés dans le traité de Rome pour l'adhésion de tout nouveau membre.

M. Brown a souligné en outre que son gouvernement était prêt à participer, dès que possible, à toutes discussions relatives à l'édification politique européenne, sans pour cela attendre nécessairement l'aboutissement des négociations économiques avec la Communauté.

Le chef de la diplomatie britannique a, en outre, rejeté en termes catégoriques l'idée d'une force nucléaire européenne suggérée mardi par le leader de l'opposition, M. Edward Heath. Une telle force, a-t-il ajouté, serait dangereuse et peu sage.

La Grande-Bretagne s'attend à entrer dans le Marché commun et le souhaite vivement, a poursuivi M. Brown. Mais si elle n'y entrait pas, une autre solution devrait être trouvée avec tout ce qu'elle pourrait comporter de divisions et d'inconvénients pour tout le monde.

LE BOMBARDEMENT D'OBJECTIFS CIVILS

Le caractère massif de ces bombardements a été attesté par d'innombrables informations de source américaine et par de nombreux témoignages. L'acharnement avec lequel ces objectifs civils sont bombardés, notamment par l'emploi de bombes à fragmentation, destinées à tuer le maximum de personnes mais ne pouvant causer de dégâts majeurs à des installations militaires, a été également démontré. Les États-Unis ont ainsi violé les conventions internationales et se sont rendus coupables de crimes de guerre.

"Le gouvernement des États-Unis a donné à ses crimes de guerre, par leur ampleur et leur fréquence, le caractère de crime contre l'humanité" (article 6 des statuts de Nuremberg).

Le tribunal a également conclu que les États-Unis se sont rendus coupables de violations répétées de la souveraineté, de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Cambodge.

Il déclare que les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Corée du sud sont complices de l'agression américaine au Vietnam. Il examinera dans une prochaine session la question de savoir si la Thaïlande et d'autres pays ont également été complices.

Kennedy round:

La CEE s'étonne de l'attitude de la Grande-Bretagne

BRUXELLES — M. Jean Rey, membre de la commission du marché commun et négociateur de la C.E.E., a rendu compte dès l'ouverture du conseil des ministres des "Six" hier des dernières péripéties de la négociation tarifaire de Genève. De son exposé, apprend-on de bonne source, ressortent les points suivants:

1) Étonnement en tant que négociateur de la CEE devant l'attitude de la délégation britannique à Genève, qui n'a pas du tout coopéré avec la délégation de la CEE, ni même avec celles des pays de l'AELE, comme le montre la position anglaise à l'égard de la Suisse sur le problème des matières colorantes.

2) Étonnement devant la puissance des lobbies américains et l'ampleur de leur influence sur la position américaine, en ce qui concerne les produits chimiques et notamment les colorants.

3) Données nouvelles, les propositions américaines faites sur le dossier des céréales: abandon du plan d'une organisation du marché mondial, abandon des garanties d'accès au marché européen, abandon de la consolidation du montant de soutien, mais reconduction de l'accord international sur le blé, avec prix minimum et maximum (relèves) et mise sur pied d'une organisation d'aide alimentaire au tiers monde de plus de cinq millions de tonnes (la part de la CEE pouvant aller jusqu'à 1,4 million de tonnes).

Grèce: rebondissement de l'affaire Aspida avec l'arrestation d'Andréas Papandréou

ATHENES — A la suite de son interrogatoire par le juge d'instruction, M. Andréas Papandréou a été placé hier en état de détention préventive. Ainsi commence un nouvel épisode de l'affaire "Aspida" dont les conséquences, depuis deux ans, ont été si graves pour la politique grecque.

C'est à la suite du refus du roi Constantin de confier à M. Georges Papandréou le portefeuille de la défense nationale — parce que le nom du fils du leader du centre était prononcé dans cette affaire — qu'en effet, le gouvernement du centre tomba en juillet 1965. Et c'est à nouveau parce que la droite refusa de voter un amendement à la loi électorale qui aurait permis à M. Andréas Papandréou d'échapper aux poursuites, qu'à la fin du mois de mars dernier, le cabinet de M. Jean Paraskevopoulos dut céder la place à celui de M. Canellopoulos, que l'armée devait renverser moins de trois semaines plus tard.

L'arrestation de M. Andréas Papandréou et son procès — ainsi que celui des autres inculpés civils — mettront-ils un terme à "Aspida"? Les rebondissements successifs de cet obscur complot, sur lequel le procès des officiers, pendant quatre mois, devant le tribunal militaire, est loin d'avoir fait toute la lumière — ne permettent pas de l'affirmer.

L'arrestation de M. Andréas Papandréou intervient au moment même où on annonce la libération imminente de son père, qui sera mis en résidence surveillée à son domicile. Ceci ne signifie cependant pas que le vieux leader ne serait plus inquiété, surtout si la lettre, publiée il y a quelques jours, l'impliquant dans l'affaire "Aspida", était reconnue par l'expert comme étant de sa main.

Pour la première fois, par ailleurs, un chiffre dépassant celui de 5,000 (admis jusqu'à présent) a été cité concernant le nombre des détenus. C'est le général Patakos, ministre de l'Intérieur, qui a donné cette précision en indiquant que 6,138 personnes avaient

été déportées dans l'île de Yaros, ce qui permet de supposer que le chiffre total des arrestations est plus élevé. Il a cependant donné l'assurance que plus de la moitié des personnes arrêtées seraient libérées, "de nombreux innocents ayant été arrêtés".

L'intention du gouvernement de la "révolution" de faire table rase s'affirme de plus en plus: révision de la constitution, dissolution de nombreux conseils municipaux, limogeage de tous les dirigeants actuels des entreprises publi-

ques, etc. L'Eglise n'a pas été oubliée: le premier ministre Constantin Kollias a annoncé, la dissolution du Saint-Synode, et le contrôle par le gouvernement des élections des évêques. Le gouvernement légifèrera par ordonnance jusqu'à

la proclamation de la nouvelle constitution, a-t-il dit, ce qui permet de penser que le nouveau pouvoir apportera, en l'absence du Parlement, des transformations dans de nombreux secteurs de la vie publique.

Hanoï assisterait à la réunion Pacem in Terris sur le Sud-Est asiatique

GENÈVE. — Le gouvernement d'Hanoï aurait accepté "en principe" de participer à la conférence de "Pacem in Terris-2" qui se tiendra à Genève du 28 au 31 mai, déclare un communiqué du secrétariat de la conférence à propos de la venue à Genève, à cette occasion, de M. Arthur J. Goldberg, ambassadeur des États-Unis auprès des Nations unies.

"Les Nord-Vietnamiens, écrit le communiqué, ont accepté en principe une invitation à participer à une discussion sur les possibilités de neutraliser l'ensemble de l'Asie du Sud-Est".

"Cette discussion sera conduite par l'ambassadeur Chester Ronning (Canada), et la participation en sera limitée aux représentants des pays ou des forces armées directement intéressées, — Vietnam nord et sud, Front national de libération, Cambodge, Laos, Thaïlande et Indonésie."

L'acceptation "de principe" d'Hanoï de participer à une conférence convoquée par une institution privée américaine — le Centre pour l'étude des institutions démocratiques — qui est "financièrement assistée" à cette occasion par une société d'investissements, la fondation Investors Overseas Services (IOS) — archétype même du capitalisme —, laisse les observateurs très sceptiques. Dans les milieux diplomatiques de Genève, on se demande même s'il n'y a pas eu un malentendu, et on attend avec un extrême intérêt la réaction d'Hanoï.

Selon le secrétariat du centre, 400 personnalités d'une centaine de pays communistes et non communistes participeraient à "Pacem in Terris-2", dont le but essentiel est "d'examiner les conditions nécessaires à l'établissement de la paix dans le monde". U Thant ouvrira la conférence, qui a choisi cinq thèmes: la coexistence menacée; le cas du Vietnam; le cas de l'Allemagne; au-delà de la coexistence; l'interdépendance.

"Verdict" du tribunal Russell: les États-Unis sont coupables d'agression au Vietnam et de bombardements d'objectifs civils

STOCKHOLM — Au terme de délibérations qui ont duré jusqu'à 5 heures du matin, le "Tribunal Russell" a reconnu hier, à l'unanimité, les États-Unis coupables d'agression au Vietnam et de bombardement délibéré d'objectifs civils.

C'est le philosophe français Jean-Paul Sartre qui a lu les attendus du jugement en séance publique, après avoir "pris acte du refus officiel des États-Unis de faire connaître leur point de vue".

Les conclusions du tribunal peuvent être résumées ainsi: AGRESSION: Le recours à la force a été proscrit par de nombreux accords internationaux, notamment le pacte Briand-Kellogg, la charte de l'ONU et le statut du tribunal de Nuremberg. L'agression contre l'indépendance nationale du peuple vietnamien date du 2 septembre 1945. L'indépendance avait été remise en cause par l'ancienne puissance colonisatrice et la guerre de libération s'était terminée par la victoire vietnamienne. Les accords de Genève de 1954 avaient créé un État de droit

Nommé à Londres

Charles Ritchie quitte l'OTAN

PARIS — M. Charles Ritchie qui vient d'être nommé haut commissaire du Canada à Londres a fait hier ses adieux à l'OTAN auprès duquel il était représentant permanent depuis moins d'un an. A cette occasion, M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'Organisation atlantique, a exprimé ses regrets de voir partir M. Ritchie après un si bref séjour tout en le félicitant de sa nomination à Londres.

M. Pierre de Leusse, représentant permanent de la France, nommé ambassadeur à Alger, a lui aussi fait ses adieux au Conseil atlantique.

Aimez-vous la couleur de votre argent?



Laissez donc le Compte Boni d'Épargne de la Banque Royale donner plus de vie à vos économies: intérêt de 4½ % calculé sur le solde minimum mensuel et porté deux fois par an au crédit de votre compte... impossibilité de faire des paiements par chèque, ce qui vous protège de bien des tentations... carnet de banque doré pour vous rappeler que l'intérêt de 4½ % sort quelque peu de l'ordinaire. Si vos économies ont l'air triste, donnez-leur de la vie avec le COMPTE BONI D'ÉPARGNE à 4½ %. C'est une innovation de la Banque Royale, où l'on prend toujours bien soin de vos intérêts.

BANQUE ROYALE

● Avantages spéciaux offerts pour tous les COMPTES BONI D'ÉPARGNE jusqu'au 15 mai.

D'autres cafés français se passent, mais non le

Café Normandie

Le nouveau Café Normandie est plus que français; c'est un coin de la France. Vous poussez la grille et vous pénétrez dans une cour intérieure garnie d'arbres et de maisons; au loin, vous apercevez la place publique de Caen. Au Café Normandie, le menu est formidable. Vous y trouvez les délices gastronomiques françaises et des plats typiques de Normandie. C'est à ne pas manquer. Vous réservez par téléphone à 842-7777.

HÔTEL SHERATON MT-ROYAL